This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

AOUST. 1752.

A PARIS,

Chez
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.
DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN, Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoya aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'ils payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient fait[illegible] dans leurs tems.

On prie aussi les personnes de Province, à [illegible] envoye le Mercure par la Poste, d'être exa[illegible] payer au Bureau du Mercure à la fin de c[illegible] tre, sans cela on seroit hors d'état de [illegible] Avances considérables qu'exige l'impr[illegible] ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Pro[illegible]

Les personnes qui voudront d'autres Mercures que ceux du mois courant, les trouveront chez la veuve Pissot, Quai de Conti.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

AOUST. 1752.

PIECES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

A Monsieur l'Abbé de Voisenon, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale du Gard.

RONDEAU IRREGULIER.

A L'Amitié qu'est-il de comparable ?
Rien sous les Cieux : en elle tout est beau,
Tout est flatteur, & tout est agréable.
Toujours la même, elle est sans cesse aimable ;
Elle nous suit jusques dans le tombeau.

Voilà les traits, le portrait véritable

De la beauté qui te ſert de flambeau,
Et que tes mains rendent ſi reſpectable
A l'Amitié.

Puiſſent long tems, ſur le plus bel exemple,
Tous les Mortels ſur nous avoir les yeux !
Dans l'Empirée Apollon nous contemple :
Déja ſa lyre apprend à tous les Dieux
Que, dans mon cœur, pour toi j'éleve un Temple
A l'Amitié.

LAFFICHARD.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle, tenuë le 19 Avril 1752.

M. Thilorier, Avocat, Directeur, fit l'ouverture de la Séance par un Discours sur la personne & sur les ouvrages de Rabelais, qui doit servir d'introduction au Commentaire historique qu'il promet sur le Roman de *grand Gousier, Gargantua & Pentagruel.*

Il seroit à souhaiter, selon lui, que cet Auteur fût entre les mains de tout le monde; » mais les obscenités dont il est rem- » pli, la critique trop amere des desordres » du Clergé dans le quinziéme siécle, & » l'abus qu'il fait des paroles de l'Ecriture » Sainte, rendroient cette lecture trop » dangereuse pour les mœurs; il est abso- » lument nécessaire de le présenter sous » une nouvelle forme, de lui donner la » décence moderne, en retranchant ses » naïvetés scandaleuses; ce n'est qu'à cette » condition qu'il doit être permis de con- » server ses beautés originales, & de dé- » voiler, autant qu'il est possible, les faits » historiques sur lesquels roulent toutes » ses allégories.

M. T. a senti toute la difficulté qu'il y avoit à faire goûter son idée, il ne l'a point dissimulé ; & ayant à parler de Rabelais devant une Assemblée respectable, il débuta ainsi :

» A ce nom si fameux dans la Républi-
» que des Lettres, si vanté par un grand
» nombre de Critiques, si décrié par d'au-
» tres, quel pensez-vous, Messieurs, que
» doive être le dessein que je me suis pro-
» posé ? Ne craignez-vous point que vou-
» lant tirer l'or du fumier d'Ennius, je
» n'éleve des vapeurs, dont les malignes
» influences terniroient également la pu-
» deur, & dessécheroient le germe de toute
» religion ? C'est ce qui arriveroit infailli-
» blement si je voulois, Commentateur
» trop exact, m'appesantir sur tous les traits
» qui sont sortis de la plume de ce célébre
» Ecrivain, &c.

L'Auteur passa ensuite condamnation sur tout ce qu'il y a de répréhensible dans Rabelais ; & après avoir observé que quelques Auteurs érotiques ou polémiques avoient trouvé dans la régularité de leur conduite de quoi sauver leur personne du blâme que méritoient leurs Ecrits, il convient qu'on ne pouvoit rien dire de semblable pour Rabelais. » Ses mœurs étoient
» encore plus dépravées que ses Ecrits ne

» sont licentieux ; il ne faisoit l'éloge du
» vin & des buveurs, qu'après avoir pra-
» tiqué à outrance les leçons qu'il leur
» donnoit, & ses expressions annoncent
» trop souvent que les Halles n'étoient pas
» les plus mauvais lieux qu'il fréquentât.

Cet aveu amenoit naturellement son portrait & le caractere distinctif de ses Ouvrages. M. T. après l'avoir représenté dans tous les états qui ont partagé sa vie,
» Rabelais, dit-il, rapprochoit dans sa
» personne, comme dans ses Ecrits, toutes
» les extrémités ; sans effort il passoit de la
» conversation des grands à celle des plus
» petits ; l'imagination encore salie des
» brocards de la plus vile populace, il re-
» venoit faire les délices de la Cour de
» François I. pour tenir un moment après
» une place distinguée au milieu des doctes
» de l'Université. Les Cercles de la Cour,
» les Hôtels de Paris, les tavernes des
» Provinces le possédoient tour à tour, &
» il avoit le talent singulier de primer
» dans toutes ces situations. Aussi comme
» il écrivoit de génie, du style le plus
» harmonieux, il tombe tout à coup dans
» le plus bas & le plus rempant : à côté
» d'une morale austere, quelquefois même
» sublime, on lit des Contes polissons ;
» tantôt la vertu y est peinte des couleurs

» les plus vives & les plus aimables, &
» tantôt le vice s'y montre à découvert &
» avec tout l'odieux qui l'accompagne
» d'ordinaire chez les gens mal élevés....

Tant de monstrueuses inégalités ont dû faire porter de Rabelais des jugemens bien différens. M. T. les examine & les apprécie. Selon lui, Montagne, la Bruyere, Bayle & Voltaire ne donnent point de Rabelais une idée assez juste; mais leur sentiment peut servir de correctif aux éloges, peut être trop magnifiques, qui lui ont été prodigués par MM. de Thou, de Sainte-Marthe, Sorbieres, Ménage, le Clerc, & quantité d'autres Sçavans du premier ordre. Il rapporte ensuite ce que les Critiques ont dit de Rabelais; & avec tous les égards dûs à ces grands Maîtres, il ose, ou confirmer leurs éloges, ou réformer leur censure, ou modifier leurs décisions.

» Le jugement de Montagne, dit-il,
» n'est ni assez exact ni assez détaillé; ce-
» lui de Bayle n'est ni assez libre ni assez
» précis; celui de la Bruyere renferme trop
» de disparates; la préférence décidée que
» M. de Voltaire a toujours donnée aux
» Anglois sur les François, rend son té-
» moignage suspect..... C'est d'ailleurs
» un parallelle que M. de Voltaire a pré-

» tendu faire entre Rabelais & le Docteur
» Swift, & l'on sçait que ce genre d'Ou-
» vrages est celui de tous où l'impartialité,
» si nécessaire, se trouve le plus rare-
» ment.

M. T. souhaiteroit que » pour appuyer
» la préférence, M. de Voltaire eût donné
» quelques morceaux de comparaison,
» qu'il pouvoit prendre aisément dans les
» dix volumes du Docteur Swift, traduits
» en François; sans cela, dit-il, il est bien
» difficile de ne pas se laisser entraîner au
» jugement des deux Nations réunies en
» faveur de Rabelais. Les Anglois le lisent,
» ils l'entendent, ils le goûtent, sans être
» obligés *de faire un petit voyage en son*
» *Pays*.....

Le Temple du Goût paroît encore à
M. T. » un monument qui conservera à
» Rabelais une place que M. de Voltaire
» n'auroit osé donner au Docteur Swift.
» Quoique Marot n'ait pû y introduire
» que huit à dix feüillets de ses Poësies,
» Voiture & Sarrazin que soixante pages
» de leurs Œuvres..... nous y voyons
» cependant dans un rang éminent l'Ou-
» vrage de Rabelais placé par la main des
» Muses parmi ces Auteurs

Qu'on lit, qu'on estime & qu'on aime,
Et dont la sagesse suprême

N'a ni trop ni trop peu de fleurs.

» Ceux qui doutoient que Rabelais va-
» lût la peine d'être lû, en jugeront plus
» favorablement sans doute d'après tant
» de grands hommes ; mais les préjugés ne
» cesseront pas pour cela, & il s'en éleve
» contre Rabelais de plus d'une espéce....
M. T. prétend qu'on peut aisément le défendre jusqu'à un certain point contre ses Censeurs ; mais il respecte les consciences timorées, & il croit que leurs plaintes sont les seules qui méritent d'être écoutées.

On ne sçauroit justifier Rabelais, continuë-t-il, des reproches qu'on lui fait
» sur la licence de ses expressions & la
» liberté de ses pensées, sur les armes qu'il
» prête à l'hérésie contre la vraye Eglise,
» & qu'il lui ôte ensuite pour sapper les
» fondemens de toute Religion..... Si
» l'on disoit qu'il a dû faire parler les per-
» sonnages de son Roman d'une maniere
» convenable à leur caractere, & que ces
» personnages étant vicieux & grossiere-
» ment débauchés, il n'a pû que leur
» laisser leurs expressions obscenes ou im-
» pies, la réponse seroit que de pareils
Héros ne doivent point sortir de leur obscurité.

M. T. avouë même qu'ils ne sont point essentiels au dessein que Rabelais avoit de faire dans son Roman la satyre de tous les états. » Il pouvoit contraster avec les » Héros vertueux qu'il sçait si bien repré- » senter, sans leur opposer ce que la lie » du peuple offre de plus outré. On auroit » fort bien compris jusqu'à quel point le » désordre régnoit dans plusieurs Monas- » teres du quinziéme siécle, quoique *le* » *Frere Jean des Entocimeures* eût mis plus » de modestie dans ses discours, & qu'il » n'eût pas franchi si souvent les bornes » même de l'impiété. Quelque soit l'ori- » ginal de *Panurge*, on se seroit bien passé » d'avoir de lui un portrait si ressem- » blant. . . . .

» Mais s'il n'est pas possible de justifier » entierement Rabelais de ce côté-là, il y » auroit cependant de l'injustice à lui faire » un crime de toutes les expressions dont » il se sert, & qui sont aujourd'hui inter- » dites aux honnêtes gens. Pour en juger » sainement, il faut se transporter au tems » où il écrivoit; on n'étoit pas alors si » scrupuleux sur le choix des mots, plu- » sieurs même n'avoient pas un sens aussi » obscene qu'ils l'ont à présent. . . . .

Cette différence entre le quinziéme siécle & le nôtre donne occasion à M. T.

d'examiner en passant, si les mœurs ont beaucoup gagné au changement ; » si ce » n'est point plutôt à un raffinement de » volupté qu'à la modestie de notre siécle » que nous devons ces périphrases étudiées, » ces tours fins & délicats qui disent tout » en paroissant ne rien dire, & qui don- » nent à un sexe aimable, dont la pudeur » fait le principal ornement, le dangereux » plaisir de déveloper, d'approfondir, de » savourer délicieusement une idée, qui » l'auroit effrayé, si elle lui eût été pré- » sentée sans aucune enveloppe....

Si nos mœurs, continuë-t-il, reprenoient un jour leur premiere simplicité, il n'y auroit pas tant de corrections à faire dans Rabelais ; mais comme ce retour lui paroît fort incertain, il se détermine » à faire » main-basse sur tout ce qui pourra allar- » mer la pudeur. Le même trait qui effa- » cera les basses équivoques & les discours » trop libres, retranchera aussi tout ce » qui tend à favoriser les opinions de la » nouvelle Réforme, les critiques trop » améres contre les souverains Pontifes, » lorsqu'elles pourront blesser le respect » dû au Sacerdoce en avilissant ses Mi- » nistres, les impies & froides allusions » aux paroles de l'Ecriture, & tout ce que » Rabelais appelle si improprement, *ma-* » *tiere de Bréviaire*.

M. T. insinuë que tous ces retranchemens peuvent se faire sans intéresser la substance de l'Ouvrage, sans interrompre même le fil de la narration, sans lui ôter l'érudition, la vivacité, la gaieté qui en caractérisent le stile. » Les Lecteurs n'y » trouveront pas moins à s'instruire dans » un fonds inépuisable de richesses litté- » raires, & à s'amuser en même tems par » une tournure d'esprit la plus singuliere, » la plus agréable qui ait jamais paru.

A la faveur de ces corrections, on verra désormais les Ouvrages de Rabelais » dans » les Cabinets les plus décens & les plus » austeres : cette Ville sur-tout les recevra » avec la reconnoissance qu'elle lui doit, » pour avoir souvent fait d'elle une men- » tion honorable, pour avoir conservé » quelques-unes de ses anecdotes, & » pour avoir acquis en quelque sorte le » droit de naturalité parmi ses Citoyens. » Les Magistrats, les Médecins, les Artis- » tes, les amateurs de tous les Pays pour- » ront l'accueillir sans danger, & y pren- » dre d'autant plus de plaisir, comme l'a » dit Scévole de Sainte-Marthe, qu'ils » auront plus de goût & d'érudition.

M. T. pour donner une idée du style de Rabelais, choisit l'histoire du Président Bridoye, dont il abrégea le récit ; il se

propoſoit d'y joindre l'explication de quelques ſtrophes de la fameuſe allégorie intitulée, *les Fanfreluches antidotées*, & d'eſſayer le goût du Public en liſant un fragment de ſon Commentaire hiſtorique ; mais les bornes que l'Académie a preſcrites pour ſes Séances publiques, ne lui permirent pas d'aller plus loin.

Ce diſcours fut ſuivi d'une ſeconde diſſertation de M. Martin de Chaſſiron, Chancelier, ſur les tragédies en muſique. L'Auteur ſe propoſe de la donner inceſſamment au public avec la premiere qui ſera conſidérablement augmentée.

M. Arcere, de l'Oratoire, lut enſuite la relation de l'entrée de François Premier à la Rochelle.

A ce morceau de l'Hiſtoire de cette Ville, ſuccéda une diſſertation de M. Deſforges-Maillard, aſſocié de l'Académie, ſur un vers de Saint-Amant.

Il ſeroit à ſouhaiter, dit M. Deſforges-Maillard, que tous les critiques reſſemblaſſent à cet excellent Gladiateur, que Martial loue avec raiſon, de ce qu'il ſçavoit vaincre ſans bleſſer ; mais pour peu qu'on trouve où frapper, le penchant à la ſatire fait illuſion, & décidant ſur la premiere idée, on néglige d'examiner attentivement ce qui pourroit excuſer ou dimi-

nuer les fautes. C'est ce qui est arrivé à l'illustre Despreaux en plusieurs endroits de ses œuvres. Ce Poëte a égayé son imagination au sujet d'un vers du *Moïse sauvé* de St. Amant, qui met, suivant l'observation du Critique, les poissons aux fenêtres pour voir passer le Chef des Israëlites à la tête de ses troupes.

Les poissons ébahis, le regardent passer.

La chose à la vérité pouvoit s'exprimer avec plus de justesse; cependant ce vers est-il bien aussi extravagant que Despreaux l'a pensé? L'Ecriture Sainte est remplie de figures pareilles; & les figures, l'expression de la voix de Dieu même, produisent un effet si merveilleux, partout où ses interprétes sublimes les ont employées, qu'elles font passer les étincelles de leur entousiasme dans l'esprit de tous ceux qui les lisent ou qui les entendent prononcer.

Mare vidit & fugit; Jordanus conversus est retrorsum; montes exultaverunt ut arietes & colles sicut agni ovium.

Devant le camp sacré, la mer respectueuse
Retenant la fureur de l'onde impétueuse,
De son liquide sein, fit deux solides bras,
Et le fameux Jourdain, interrompant sa course;
Retourna vers sa source,

Et suspendit ses pas.
Ces monts de qui le front se cache dans les nuës,
Tressaillirent de crainte en leurs cimes chenuës,
Comme font les agneaux au milieu des valons
Et la terre sous eux fut légère & mobile,
Comme un roseau débile
Devant les Aquillons.

Malleville à qui nous devons cette belle paraphrase, a rendu dans la premiere strophe, la pensée du Pseaume d'une maniere moins figurée que St. Amant ; mais c'étoit l'expression du quatorziéme Chapitre de l'Exode, & non celle du Pseaume que le Chantre du Moïse sauvé avoit en vue. *Erat enim aqua quasi murus à dextrâ eorum & lævâ.* Les eaux pour leur donner passage s'étoient élevées, *comme deux murailles à droite & à gauche.*

Ce sont sans doute ces murailles qui ont donné sujet à S. Amant d'y placer des poissons *ébahis*, à l'aspect d'une armée qui s'ouvroit une voye dans des lieux où ils avoient coutume de nager, & c'est à l'occasion de cet ébahissement des poissons qui regardent le passage d'une armée, que Despreaux rencherissant sur l'idée de St. Amant, pour en augmenter le ridicule, bâtit dans ces murailles des fenêtres pour y mettre les poissons.

Virgile, celui de tous les Poëtes profanes, dont on admire le plus la sagesse & le jugement, ne prête-t-il pas du sentiment & même de la connoissance aux êtres inanimés?

Labitur uncta vadis abies, mirantur & unda,
Mirantur nemus insuetum, fulgentia longè
Scuta virum fluvio, pictasque innare carinas.

Le sapin noir de poix coule sur l'onde unie.
Le Fleuve & la Forêt semblent s'émerveiller
A l'aspect des pavois que l'airain fait briller,
Au spectacle nouveau de ces Galeres peintes.

Cette traduction qui m'est fournie par Segrais, ajoute le mot *semblent*, qui n'est point dans l'original, & par cette addition, le Traducteur fait perdre à cet endroit une partie de sa vivacité. Telle est l'obligation que les Poëtes Grecs & Latins ont souvent à ceux qui prennent le soin de les faire passer dans une Langue étrangere. Virgile non content de tirer des larmes des Forêts à cause de la mort du Prêtre *Umbro*, fameux Enchanteur, fait encore pleurer les riviéres & les Lacs. Quelles larmes peut-on prêter aux eaux, toutes formées de la matiére même des larmes?

Te nemus angitiæ, vitreâ te fucinus undâ
Te liquidi flevere lacus .....
Fucine & de son lac le liquide cristal
Le rocher le plus dur pleura ce coup fatal.

Je sçais que Virgile vouloit figurer par là les Divinités des eaux, quoiqu'il ne le marque point assez, & ces idées s'accordoient avec sa Religion; mais Despreaux a-t-il eu plus de droit de personnifier le fleuve du Rhin dans l'élégante prosopopée, qui commence par ces vers:

Un pied du Mont Adulle entre mille roseaux
Le Rhin tranquille & fier du progrès de ses eaux;
&c.

que St. Amant de prêter de la connoissance aux poissons, à qui David en donne lui-même en plusieurs endroits de ses Pseaumes, ainsi qu'au reste des animaux. *Laudate Dominum montes & colles..... bestia & universa pecora, &c.*

Ces images sont rendues avec beaucoup de grace & d'énergie dans quelques paraphrases de Godeau.

Humides citoyens des ondes,
Legers & fertiles poissons,
Qui sans crainte des hameçons
Nagez dans vos grotes profondes;

Et vous que Dieu fit en beautés
Aussi divers qu'en qualités
Pour peupler la terre nouvelle,
Animaux farouches & doux,
Louez la sagesse immortelle
Qui ne dédaigne pas de prendre soin de vous.

Cette strophe n'est pas la plus belle de la paraphrase, & je ne l'ai choisie qu'à cause du rapport prochain qu'elle a avec mon sujet. . . . .

Despreaux donne de grandes louanges à la description qu'Homere fait de la marche de Neptune.

Il attele son char, & montant fiérement,
Lui fait fendre les flots de l'humide élément;
Dès qu'on le voit marcher sur les liquides plaines;
D'aise on entend sauter les pesantes baleines.

Cette description est belle, & j'en rapporte les quatre premiers vers, sur ce que la figure qui en fait le mérite approche beaucoup de celle que Despreaux condamne dans St. Amant avec des termes si peu ménagés. *Des baleines qui sautent d'aise ressemblent fort à des poissons ébahis*, & c'est ce qui m'a fait dire que la plupart des critiques ne louent & ne blâment souvent que par caprice, plus curieux de montrer de

l'esprit que de rendre à chacun la justice qui lui est duë....

Despreaux se mocque avec plus de raison de ces deux vers du Poëte Theophile dans la Tragédie de Pirame & Thisbé.

Ah voici le poignard, qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement, il en rougit le traître.

Que de puérilités que d'extravagances à la fois!....

Notre satirique qui traite St. Amant à toute rigueur, s'est trouvé à son tour embarassé pour justifier ce fameux vers de son ami Racine.

Le flot qui l'apporta, recule épouvanté.

Il ne paroît guéres raisonnable de personifier un flot, & j'admire l'imagination du Poëte qui inspire à la mer un effroi si prodigieux à l'aspect d'un monstre qu'elle avoit nourri dans son sein & auquel elle devoit être accoutumée. Virgile qui a servi de modéle à Racine n'est point si outré dans ce vers.

Dissultant ripa, refluitque exterritus amnis.

Le Dieu du fleuve représenté par ce mot *amnis* sortant de sa grotte, un bruit terrible que fit la caverne de Cacus écroulée sous

les efforts d'Hercule, pouvoit bien être effrayé à la vue de ce Géant énorme, & des débris des rochers dont la chûte faisoit encore bouilloner ses ondes, au lieu que le flot de Racine n'offre & ne peint à l'esprit aucune divinité de la Mer.

Au surplus je suis de l'avis de Despreaux contre Lamotte & tous ceux qui prétendent que le récit de Théramene est trop animé & trop ajusté pour un homme qui ne doit être pénétré, disent-ils, que du sentiment de sa douleur. Je pense au contraire que ce Gouverneur, le confident, l'ami d'Hyppolite, ayant été témoin de l'affreux désastre de ce vertueux & jeune Prince, la frayeur & la pitié dont il est rempli, ne peuvent lui suggérer des peintures trop vives, ni lui fournir des expressions trop fortes & trop pathéthiques.

On seroit bien mieux fondé à condamner dans le grand Corneille deux vers de la description que Philippe affranchi de Pompée, fait à Cornelie de la maniére dont il a trouvé le corps de son malheureux époux.

Où la vague en courroux sembloit prendre plaisir
A feindre de le rendre & puis s'en ressaisir.

Ces deux vers sont tout-à-fait déplacés, le badinage & l'affectation étant insoute-

nables dans des conjonctures aussi tristes.....

Je n'ajouterai plus sur le vers de Moïse sauvé qu'une réflexion qui me paroît essentielle ; ce n'est pas dans le sens, mais dans la maniére dont il est exprimé que je le trouve digne de critique.

Ebahis ne paroît convenir qu'à l'homme : on en peut dire presque autant, de *regarder*. Qu'à la place de ces deux mots, le Poëte eût mis ceux d'*étonnés* & de *voir* & qu'il eût rendu sa pensée en deux vers, tels que ceux ci, par exemple :

Les poissons arrêtés par des remparts nouveaux
S'étonnent de le voir passer entre les eaux.

L'image ainsi rendue, en donnant pour objet de surprise aux poissons toute la multitude des Israëlites fugitifs, eût peut-être sauvé St. Amant de la raillerie de Despreaux qui prétend que les poissons avoient loué des fenêtres pour voir passer le peuple Hebreu ; comme on l'a fait à Paris à l'entrée d'un Ambassadeur de Turquie.

Ce célébre Satirique, sans s'arrêter à ce vers, trouvoit un vaste champ à exercer sa critique dans l'ordre & le stile du *Moïse sauvé*, le Poëme le plus fou que nous ayons après celui de la Magdelaine ; il avoit sous sa main mille expressions pareilles à celle-ci ; où le Poëte nomme un Ange qu'il fait

apparoître en songe à Amram pere de Moïse, un messager du Ciel, un saint & vrai Mercure.

M. Lafaille, Contrôleur ordinaire des guerres, termina la Séance par un Mémoire sur les différens changemens arrivés aux côtes de la Rochelle, pour servir à l'Histoire naturelle du Pays d'Aunis.

Au milieu de cette variété étonnante d'objets que la mer offre à nos réflexions, ses opérations sur nos côtes ont paru à M. Lafaille mériter une attention particuliére.

» [illegible]ette Ville, dit-il, est aujourd'hui » [illegible] dans le fond d'une anse assez » [illegible], dont les deux rives fermées » [illegible]e chaîne successive de rochers, de » [illegible]ches ou de cailloux, sembloient op» poser en tout tems à la mer une barriere insurmontable; mais la violence de ses » flots n'a point respecté ces limites, & » elle s'est même d'autant plus fait sentir » que la résistance a été plus forte & plus » soutenuë, tandis que d'un autre côté elle » a abandonné un terrein immense, dont » la possession ne lui étoit pas disputée.....

S'appliquer à reconnoître l'état primitif des côtes de l'Aunis, à découvrir les causes des mouvemens irréguliers qui y ont apporté de si grands changemens, & à

chercher dans de justes rapports la combinaison des effets, ce seroit, selon M. Lasaille, une entreprise aussi vaine que celle d'interroger la nature sur ses secrets, ses desseins & ses actions. Un Naturaliste doit se contenter d'observer l'ordre & la suite des événemens dont il ne peut rendre raison, & se permettre simplement quelques conjectures.

Passant ensuite à la description des côtes, M. L. observe que les dunes, les atterrissemens & les collines qui les défendent, ne sont pas de nature à pouvoir résister également à l'effort de la mer; que c'est principalement vers la digue, l'ausiere & le rocher, dont il examine en Physicien la substance & la qualité des terres, qu'elle fait le plus de ravages. » La violence du » flux & du reflux qui tous les jours en » couvre une partie, mine tellement le » pied de ces dunes, qu'on y trouve sou- » vent des enfoncemens ou cavités en for- » me de cavernes, de dix & quinze pieds » de profondeur, & à la moindre tempête » ces voûtes mal soûtenuës s'écroulent avec » tant de fracas, que non seulement le » rivage de ces côtes en est tout encombré, » mais encore que vers le rocher il est assez » ordinaire de voir le chemin public chan- » ger d'une année à l'autre.

De là

De là M. L. s'engage dans quelques détails : il remarque » que le port de la Ro» chelle, inconnu ou de peu d'importance » dans le dixiéme siécle, ne doit son accrois» sement & le dégré de splendeur où il est » parvenu, qu'à la ruine de Châtellaillon, » englouti enfin par les flots de la mer... » Qu'il n'y a pas long-tems que l'on voyoit » encore à cinq cens toises du rivage les » tristes débris de cette ancienne ville, & » que la mer a fait depuis sur cette plage » tant de progrès, qu'elle ne menace pas » moins aujourd'hui le nouveau village de » ce nom, quoique bâti depuis cet acci» dent, à une grande distance de la côte... » Il présume que le golfe formé entre les » pointes des Minimes & de la digue, qui » ne faisoient probablement dans l'origine » qu'une chaîne ou continuation de la mê» me côte, entr'ouverte seulement par un » foible ruisseau, n'a pû être que l'effet » naturel des courans soutenus des vents » de Sud-ouest, qui après avoir forcé ce » premier point de résistance, n'ont pas » discontinué de ronger à fleur d'eau tout » ce qui dominoit la superficie..... » L'égalité de l'élévation des deux rives, » les couches parallelles de leurs pierres, » cette symétrie, cette régularité si unifor» me dans la nature du sol, semblent ne

» laisser rien à desirer sur cette vrai-sem-
» blance, qui d'ailleurs se trouve fortifiée
» & soutenuë de plusieurs autres exemples
» aussi extraordinaires. . . . .

» Tout le monde sçait, continuë M. L.
» que la violence des flots acheva de ruiner
» en 1750 les masures de la digue; qu'une
» maison réparée avec toutes les précau-
» tions de l'art, & qui mettoit même entre
» elle & la mer un assez grand espace, n'a
» pas été épargnée, ensorte que par une
» supputation exacte des entreprises de la
» mer de ce côté-là, il est vérifié qu'elle a
» englouti un terrein de vingt-quatre pieds
» de largeur dans l'espace de douze an-
» nées. . . . Mais ce qui est plus surpre-
» nant encore, cette dune énorme, appel-
» lée le Rocher, qui marque la moitié
» du chemin de la Rochelle à Rochefort,
» & dont l'épaisseur de la masse sembloit
» devoir affronter & soutenir l'effort des
» tempêtes & des vents, n'en a pas moins
» été obligée de reconnoitre cette puissance
» supérieure. Les excavations qui se for-
» ment successivement au pied de cette
» montagne, qui en laissent une grande
» partie hors de son assiette, ne permet-
» tent pas de douter que la mer ne se joue
» bientôt de ses débris. . . . . D'autre
» part, le Couvent des Minimes n'a pas

» été exempt de ses ravages. En vain pour
» en arrêter le cours, ces Religieux lui
» ont-ils opposé une digue, dont la force
» entretenoit leurs espérances, elle ne pour-
» ra, sans des travaux redoublés, les mettre
» pour long-tems hors d'insulte.

L'Auteur ne borne pas là ses observations; il parcourt les Isles Madame, de Ré, d'Oleron, d'Anet, d'Aix, de la Rive, &c. L'inégalité de leur distance du continent ne l'empêche pas de conjecturer qu'elles en ont toutes été détachées, à l'exemple de plusieurs autres dont la séparation ne peut être révoquée en doute : il emprunte de la Physique, de l'Histoire & de la Géographie tout ce qui peut sur cela conduire à la persuasion. . . . .

A cette description des entreprises continuelles de la mer sur nos côtes bordées de dunes, M. L. fait succéder celle des divers cantons qu'elle a abandonnés, & qui de marécageux qu'ils étoient autrefois, sont aujourd'hui pour la plûpart des terres extrêmement fertiles.

» N'est-ce pas, dit-il, à sa retraite que
» l'on est redevable de la plus grande par-
» tie des côtes voisines du Poitou? Et ne
» peut-on pas regarder comme un terrein
» inconnu à nos ancêtres sept lieuës de
» pays depuis l'Armeneau jusques sur les

» confins de cette Province ? On en peut
» dire autant du Luçonnois. La ville de
» Luçon, autrefois environnée d'eau, étoit
» du nombre des Villes maritimes renom-
» mées par leur port. . . . . Tout le terri-
» toire de Maillezais, actuellement éloi-
» gné des côtes de plus de quatre lieuës,
» passera avec d'autant plus de raison pour
» un pays de création nouvelle, qu'il en
» porte encore dans son sein des témoi-
» gnages autentiques. Si l'on foüille en
» certains endroits à un pied de profon-
» deur seulement, on y découvre des lits
» entiers de coquillages de plusieurs espe-
» ces, anciens & précieux vestiges du sé-
» jour primitif des mers sur ce vaste
» Pays. . . . .

» Ces différens terreins réunis qui for-
» ment une étenduë de quatorze lieuës sur
» sept, depuis Pied-de-loard, Voüillé,
» Mouzeil, l'Angle, Saint-Vincent, &c.
» nous dédommagent abondamment des
» usurpations journalieres de la mer sur
» nos Falaises ; il est même à remarquer, &
» ceci doit achever de nous tranquiliser,
» que ce fougueux élément compense en-
» core aujourd'hui par ses restitutions sur
» quelques plages, ce qu'il nous enleve ail-
» leurs. . . . , On en peut juger par les
» atterrissemens continuels qui se forment

» du côté de Champagné, de Saint-Michel
» en l'Herm, de Brouage, &c. . . . C'est
» ainsi que peu à peu le rocher de Chaillé,
» auquel, suivant une tradition fidéle, on
» voyoit attachés, il n'y a pas long tems,
» les anneaux de fer propres à l'amarrage
» des vaisseaux, se trouve à présent à une
» distance du rivage de la mer de plus de
» deux lieuës, & que l'Abbaye de Saint-
» Michel en l'Herm a maintenant pour
» rempart une étenduë d'une grande lieuë,
» protegée par des bancs de trente pieds
» de hauteur, entierement composés d'é-
» cailles d'huîtres à demi pétrifiées. . . .

De tous ces événemens M. L. conclut, que » les côtes basses, quoique les plus
» exposées à être envahies sans retour par
» la mer, ne sont pas celles dont elle se
» plaît à faire son domaine ; l'expérience
» prouve au contraire qu'elle les comble
» ou éléve peu à peu par le limon qu'elle
» y dépose journellement. . . . Ce n'est
» pas, ajoûte-t-il, qu'il n'arrive quelque-
» fois que dans les endroits où la pente
» est douce, les flots ne franchissent par
» des vents forcés les petites élévations
» qui couvrent ces terres basses, & n'en
» fassent des espéces de lacs ; mais lors
» même de ces débordemens la mer ap-
» portant des cailloux & du gravier, les

» gréves se fortifient insensiblement ; d'où
» il arrive qu'après s'être trouvées en état
» de rompre l'effort du flot, en lui pré-
» sentant un front mobile, leur masse s'af-
» fermit à tel point, qu'elles sont capables
» de résister aux plus furieux ouragans....

L'Auteur en finissant ses observations propose un moyen facile & peu dispendieux pour recouvrer la plus grande partie des différentes Anses dont la mer se maintient encore en possession. Le succès des travaux seroit d'autant plus heureux, que l'on obligeroit cet élément même d'y concourir. » Par là on resserreroit la mer
» dans des bornes plus étroites, & en
» étendant les limites du continent, l'on
» enrichiroit considérablement la Pro-
» vince.

SUR LE DÉTACHEMENT DE CETTE VIE.

Par M. Teralde, Gentilhomme d'Anjou.

Je dois un tribut à la Parque ;
Dès ma naissance je le dûs,
Et d'un œil sec je vois la Barque
Où tous Mortels sont confondus.

Vous qu'attache un monde fragile,
Quelle illusion vous séduit !
Aux beaux jours que Cloto vous file
Succéde une éternelle nuit.

Une éternité commencée
Depuis le cours de deux mille ans,
Est à juste titre censée
Commencer depuis deux instans.

Que servent donc cinq à six lustres
De plus accordés à nos vœux ?
A mourir plus ou moins illustres,
Et trop souvent moins vertueux.

Je ne parle point d'un dédale
De soins, de procès, d'embarras,
Qu'à nos yeux ce bas monde étale ;
Et qui nous suit jusqu'au trépas.

Je tais les maux de l'hymenée
Quand les nœuds en sont mal formés,
Et ceux qu'enfante une lignée
Qui vous hait & que vous aimez.

Perd-on une épouse fidéle,
De nos jours la félicité,
C'est une douleur éternelle
Qui succéde à la volupté.

Ses vertus faisoient vos délices ;
Vous en étiez l'adorateur ;
Elle n'est plus, & vos supplices
Naissent de ce même bonheur.

Du célibat la solitude
Voit sur ses pas marcher l'ennui ;
L'amour toujours par habitude
Mene l'imposture avec lui.

Je supprime les maladies
Où l'homme est sujet tant qu'il vit ;
Les démenses & les folies
Où le Destin nous asservit.

J'obmets nos ténébreux systêmes,
Et la nuit sombre où nous vivons,
Jusqu'à nous ignorer nous-mêmes,
Tant qu'ici bas nous existons.

Telle est de ces lieux la peinture.

Qui peut donc t'attacher, mortel?
Parcours à ton gré la Nature,
Et m'y découvre un bien réel.

Que l'équité soit notre guide;
Par nos bienfaits comptons no jours;
Qu'Atropos ensuite décide
S'ils doivent être longs ou courts.

SEANCE PUBLIQUE

De la Société Littéraire d'Arras, tenuë le 18 Mars 1752.

M. l'Abbé Galhaut, Chanoine de la Cathédrale d'Arras, Directeur de la Société, fit l'ouverture de cette Séance par la lecture d'une continuation de ses Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des Diocéses d'Arras & de Cambray; ce morceau commence à l'année 705, tems de la mort de S. Vindicien, & finit à celle de l'Evêque Treuvar, arrivée en 750.

M. Binot, Avocat & Trésorier des chartes d'Artois, Chancelier de la Société, lut un Discours, dans lequel il s'attacha à combattre le sentiment de certaines personnes, qui soutiennent que l'Histoire

d'Artois ne ſçauroit être intéreſſante. Il parcourut les principaux événemens dont cette Province a été le théatre depuis le tems des Atrebates juſqu'à nos jours, & démontra par une analiſe ſuccinte & fidéle, que le développement des faits qu'il indiquoit, pouvoit former une hiſtoire également inſtructive & curieuſe.

M. le Roux, Avocat, nouvellement reçu dans la Société, prononça ſon diſcours de remerciment, dans lequel il prouva avec éloquence les avantages des Belles-Lettres.

Le Directeur répondit au nouvel Aſſocié, & rendit juſtice à ſes talens.

M. Cauwet, Avocat & Echevin de la Ville d'Arras, fit la lecture d'un Mémoire hiſtorique & topographique concernant la riviere de Scarpe. Il y parla des ſources de cette riviere, des lieux qu'elle arroſe, des ruiſſeaux dont elle eſt groſſie, de ſa navigation, & de ſon utilité par rapport au commerce.

M. Enlart de Grandval, Conſeiller au Conſeil Provincial d'Artois, Aſſocié honoraire de l'Académie de Montauban, fit part à l'Aſſemblée de quelques nouvelles idées ſur les Dictionnaires, & principalement ſur un Dictionnaire des Synonimes François; le but & la briéveté de ſon diſcours engagent à le tranſcrire en entier à la ſuite de cet extrait.

M. Brunel, Avocat, lut des réflexions sur différens sujets de morale & de littérature, où il fit entrer les portraits de plusieurs Ecrivains célébres.

M. Masson termina la séance par une Epître mêlée de prose & de vers, sur les agrémens de la campagne.

Des Dictionnaires, & particulierement d'un Dictionnaire des Synonimes François.

Le goût du Public pour les Dictionnaires paroît bien décidé. Je ne prétends pas entrer dans la discussion de l'utilité ou des inconvéniens de ces sortes d'Ouvrages, ni examiner si la facilité qu'on y trouve de s'instruire légerement de toutes choses, n'est pas le moyen d'introduire parmi nous la paresse & l'ignorance. Il est des Dictionnaires dont on ne sçauroit se passer : ceux qui ont les Langues pour objet sont d'une nécessité absoluë, aussi ne nous les a-t-on pas épargnés. Malgré cela, peut-être la matiere n'est-elle pas épuisée ; peut-être seroit-il à souhaiter qu'en réduisant tous ceux de cette derniere espéce en un seul, on ouvrît en même tems une carriere plus vaste, & qu'outre le sens & la signification de chaque mot on trouvât le moyen d'y fondre toutes les parties de la Grammaire & les décisions qui ont été portées sur les

différentes difficultés de la Langue. Il est vrai qu'il faudroit de la sobriété dans le choix de ces décisions ; il faudroit même des réfutations. Les Grammairiens n'ont que trop subtilisé sur les régles de notre Langue, à qui ils ont fait subir bien des jugemens arbitraires. Il y a des esprits métaphysiques, & d'autres prévenus d'une fausse justesse, qui se plaisent à restraindre ce qu'il faut étendre ; le vrai cherche la liberté.

Un Dictionnaire tel que je le demande deviendroit aussi utile pour la construction des phrases que les autres l'ont été jusqu'à présent pour la définition des termes ; & au lieu d'un simple vocabulaire, on y trouveroit un traité complet de tout ce qui concerne la connoissance de la langue. Sans cela un Dictionnaire sera toujours fort imparfait.

Je suis persuadé qu'un Compilateur, bon Grammairien, qui auroit un esprit de méthode & d'arrangement, parviendroit à remplir toute l'étendue de cet objet, & à imaginer, malgré l'ordre de l'alphabet, un enchainement commode pour les matieres qui devroient s'y rapporter entr'elles. Des renvois bien entendus suffiroient peut-être pour cela ; & en ce cas l'Encyclopédie pourroit servir de modéle.

N'eſt-ce pas dans un Dictionnaire qu'il ſeroit facile de déterminer, comme l'a ſouhaité M. l'Abbé d'Olivet, quels adjectifs doivent préceder ou ſuivre le ſubſtantifs, quels ſont ceux qui peuvent occuper les deux places ? il en eſt de même du régime des verbes & de tant d'autres choſes qui juſqu'à préſent n'y ont pas été aſſez ſoigneuſement exprimées. On a coutume d'apporter pluſieurs exemples ſur chaque mot : ces exemples bien choiſis fixeroient ſeuls ſur beaucoup de difficultés, la régle & l'uſage.

Ce qui m'étonne, c'eſt que parmi cette foule de Dictionnaires de toute eſpece, perſonne ne ſe ſoit encore aviſé d'en produire un des Synonymes François. Je ſçai que pluſieurs de nos ſçavans ont prétendu qu'il n'y avoit pas dans notre langue de véritables ſynonymes. On nous a donné ſur cela un traité fort ingénieux : ce n'eſt pas mon intention de le contredire. Je remarquerai seulement que peu d'eſprits s'accordent ſur l'exacte ſignification de certains termes. Il eſt difficile de ſe rencontrer dans les mêmes idées en matieres de définition de mots, quand on pouſſe les choſes juſqu'à un certain point de fineſſe ou de ſubtilité. Je donnerai pour exemple ces termes : *Bravoure, valeur*. Si deux Gram-

mairiens veulent y chercher une significa-tion differente, l'un attachera au mot *bravoure* l'idée que l'autre attache au mot *valeur*. Cela peut dépendre de l'impression que chacun d'eux aura reçue, soit du son, soit de l'emploi de ces mots.

Quand je parle d'un Dictionnaire de Synonymes, je prends ce terme dans sa plus grande étendue, & j'entends, non-seulement les mots qui signifient à peu près la même chose ; mais encore ceux qui ont un rapport prochain pour le sens ; car quoiqu'en disent certains sçavans trop rigides, on n'est pas toujours dans le cas du mot propre ; & il est évident qu'en plusieurs occasions un mot peut suppléer à un autre. Sans cela deux hommes, pour parler bien sur un même sujet, seroient obligés de se rencontrer exactement dans leurs termes. Peu de personnes ont porté la délicatesse jusqu'à donner toujours au même mot la même nuance de signification ; & si nos meilleurs écrivains s'en étoient rendus esclaves, peut-être trouverions-nous dans leur stile, beaucoup de secheresse & de sterilité.

Je crois donc qu'un Dictionnaire de Synonymes seroit d'une grande utilité. Tous les écrivains, & sur tout ceux qui veulent disserter sur quelque matiere en particu-

ser, retrouvent à chaque instant le même mot sous leur plume. Pour peu que la dissertation ait d'étendue, ce mot & quantité d'autres que la matiere rend accessoires, reviendront toujours fatiguer le Lecteur, si on ne trouve le moyen de les varier. On les varie en effet ; mais souvent la fécondité de l'auteur s'épuise. L'esprit occupé de raisonnemens, de distinctions, de modifications, &c. devient stérile pour une nouvelle expression. Les Poëtes forcés par la mesure & par la rime à trouver des termes qui y conviennent, sont les plus exposés à ces difficultés. Quelquefois on a le mot presque sur les lévres, on s'en rappelle un souvenir confus, & toujours il échappe. Comment le chercher dans nos vocabulaires à son rang alphabétique, si la premiere Syllabe ne revient pas même à la mémoire ? Tout le monde éprouve cet embarras, mais surtout ceux que des occupations assidues privent du fréquent usage de la conversation & de la lecture, sources ordinaires d'une facile élocution. On a beau dire qu'une pensée conçue clairement s'exprime aisément. Il n'est pas moins vrai que la possession du mot propre fait souvent la clarté & la force de la pensée.

Un Dictionnaire de Synonymes reme-

dieroit à toutes ces peines. C'eſt là qu'en cherchant le mot qu'on connoît, on trouveroit à côté celui qu'on ignore ou qu'on a oublié. Ce nouveau mot feroit même éclore en bien des occaſions une nouvelle penſée.

Mais quelle doit être la forme & l'arrangement de ce Dictionnaire ? Le modele en eſt tout trouvé. On en a compoſé en Latin pour la commodité de la jeuneſſe à qui on enſeigne la Poëſie Latine. On les a même beaucoup plus étendus : on y a ajouté la quantité de chaque ſyllabe, les épithetes, les exemples tirés des Poëtes. Cela feroit inutile ici. Je ne parle pas d'ailleurs pour la Poëſie Françoiſe plûtôt que pour la Proſe. Il me ſemble que les écrivains en tous genres y trouveroient une nouvelle facilité.

On m'a objecté qu'un tel ouvrage auroit un grand inconvénient en ce qu'il induiroit les ignorans en erreur ſur l'exacte proprieté des mots. Mais celà doit-il faire perdre aux autres leur avantage ? On n'a pas craint ce danger, quand on a raſſemblé les ſynonymes Latins. Nos Dictionnaires de Langues, ſans vouloir faire un recueil de Synonymes, & dans la ſeule vue de déterminer les ſignifications, ont rapproché les termes principaux, en eſt-il réſulté quel-

qu'embaras pour ceux qui les consultent ? ne sent-on pas au contraire, par le profit qu'on en a tiré, combien seroit utile le rapprochement de tous les termes qui ont du rapport entr'eux ? plus il y auroit de difference dans le sens propre, & moins on pourroit s'y méprendre.

EPITRE

DE M. DE LA SORINIERE,

Des Académies Royales de la Rochelle, &c. à M. l'Abbé d'Artigny, Auteur des cinq volumes des nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature, si estimés du Public, pour l'inviter à nous en donner encore un sixiéme.

UN Tome encor, laborieux Auteur ;
Ton bel Ouvrage au Temple de mémoire
Aura le rang que t'assigne ta gloire,
Et joüira de toute sa splendeur.

Quels tons charmans ! quelle douce harmonie
Dans les accords des faits & du génie !
Chacun te lit, raconte sur ta foi
Cent traits exquis qu'on ignoroit sans toi;

Clio * t'inspire, & ta plume élégante
Retrace aux yeux ce que ta Muse enfante.

Intéressant, tu conduis ton Lecteur
Vers les objets que ta main ressuscite ;
Et loin des faits que l'erreur accrédite,
Sûr de ton choix, sçavant restaurateur,
D'Historien tu deviens créateur.

A l'Auteur du Mercure.

M. De S. P. dans sa Lettre à M. de B. sur le bon goût dans les Arts & dans les Lettres, insérée dans un des Mercures de France de l'année derniere, rapportoit une ancienne Epitaphe Grecque en deux vers, dont il donne la traduction en six vers François. Il invite les Poëtes à employer leurs talens à la traduire & à lui conserver sa simplicité & sa précision. Les distiques n'ont pas de grace dans notre Langue. Voici deux essais de traduction en quatre vers : pour en mieux juger, il est bon d'avoir l'original sous les yeux.

ΔΕΙΨΑΝΑ ΛΟΥΚΙΛΛΗϹ ΔΙΔΥΜΑΤΟΚΟΥ ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ.
ΗϹ ΜΕΜΕΡΙϹΤΟ ΒΡΕΦΗ ΖΩΟΝ ΠΑΤΡΙ ΘΑΤΕΡΟΝ ΑΥΤΗ.

* Muse de l'Histoire.

Voici la version littérale en prose que donne M. de S. P.

Ici reposent les restes de Lucile : elle accoucha de deux jumeaux qui furent partagés, le vivant au pere, & l'autre à la mere.

Mere de deux jumeaux, Lucile perd le jour ;
Le sort en fermant sa paupiere,
A voulu partager les fruits de son amour ;
Le mourant à Lucile, & le vivant au pere.

Autre Traduction.

Lucile expire à la fleur de ses ans ;
En devenant de deux jumeaux la mere :
Le sort aux deux époux partagea les enfans ; *
L'un meurt & suit Lucile, & l'autre reste au pere.

On pourroit aussi la rendre en deux vers assez exactement.

Lucile meurt, de deux jumeaux la mere ;
L'un la suit au tombeau, l'autre reste à son pere.

* *Ce vers est emprunté de M. de S. P.*

MUSETTE,

Sur l'air, Espoir flateur, &c. *de la Parodie des Bergers de qualité.*

DAns nos forêts,
Sous l'ombrage frais,
Accourez, Amans, goûter mille charmes;
Les doux amours
Y régnent toujours,
On n'y craint point d'allarmes;
Là, sans danger,
L'heureux Berger
De son tendre cœur
Peint la vive ardeur;
L'aimable Bergere,
De ce feu sincere
Ressent la douceur;
Les petits oiseaux
Dessus leurs rameaux,
Par leurs accens, par leur touchant ramage;
Dans ce séjour,
A l'Amour
Nuit & jour
Rendent un pur hommage.

L. F. P. J. Duru, de Corbeil.

SEANCE PUBLIQUE

De l'Académie Royale de Chirurgie, tenuë le Jeudi 13 Avril 1752.

M. Morand, Secrétaire perpétuel, ouvrit la Séance par l'annonce des Mémoires qui ont remporté les prix, & de ceux qui y ont concouru. L'Académie avoit proposé pour le prix de 1750, de déterminer *le caractere des Tumeurs scrophuleuses, leurs espéces, leurs causes, leurs signes & leur cure.* Elle ne crut pas devoir adjuger le prix aux Ouvrages qu'elle reçut alors. La matiere est des plus difficiles: l'Académie desiroit que ce sujet fût traité avec toute l'exactitude & la solidité qu'il méritoit; c'est pourquoi elle jugea à propos de proposer le même sujet pour le prix de l'année 1752. Si elle a eu lieu d'être satisfaite de ce délai par le nombre des Mémoires qui lui ont été adressés, elle se croit obligée de dire qu'aucun n'a rempli exactement toutes les parties de la proposition. Dans quelques Mémoires la théorie seulement a paru brillante, d'autres ont semblé mériter la préférence par la partie pratique; il y en

a de recommandables par les remédes que l'on y propose, & par les bons effets dont on assure que l'usage de ces remédes a été suivi. Ces diverses considerations ont embarrassé les Commissaires chargés de l'examen des Mémoires admis au concours. Le prix étoit double, & consistoit en deux médailles d'or, chacune de la valeur de 500 liv. fondé par feu M. de la Peyronie: il a été partagé entre les deux Mémoires qui ont paru les meilleurs. Le premier a été adjugé au n°. 12; l'Auteur est M. Faure, Maître ès Arts & en Chirurgie à Lyon.

Le second prix a été donné au Mémoire n°. 13; il est de M. Bordeu fils, Médecin, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences.

Les Mémoires numéros 6, 11, 9 & 10 ont paru mériter d'être à la suite de ceux qui ont remporté les prix.

L'Auteur du n°. 6. ne s'est pas fait connoître; il a pour marque distinctive deux mots latins, *Ad*, *Hoc*, avec deux lettres initiales J. M. formant ensemble une croix dans un cercle. L'Auteur annonce qu'il a fait une quantité prodigieuse de guérisons avec des remédes différens de ceux qu'on employe ordinairement; il en donne la composition. Cette marque de desinteressement lui fait honneur, & les remédes

paroissent très-bons : l'Académie desire qu'il se fasse connoître. Le n°. 11 est de M. Charmetton, Maître ès Arts & en Chirurgie à Lyon, & ci-devant Chirurgien en chef de l'Hôpital général de la Charité de cette ville. Le n°. 9. est de M. Gourfaud, Eléve en Chirurgie à l'Hôpital des Petites-maisons, qui a gagné le prix l'année derniere. Le n°. 10 est de M. Majault, Licentié en *Médecine* dans l'Université de Douay, & Etudiant en Chirurgie à Paris.

Après cette annonce on lut pour M. Simon, qui étoit absent, une dissertation sur l'opération césarienne. L'Auteur dans un Mémoire publié dans le premier volume de ceux de l'Académie, a rapporté l'origine de cette opération, les différentes disputes qu'elle a occasionnées, les autorités & les faits qui font juger du succès qu'on peut en attendre. L'objet du second Mémoire qu'il vient de lire, est d'examiner les cas où cette opération peut être pratiquée, & de déterminer ceux où il n'est pas nécessaire d'y avoir recours. Ce double point de vûe est fort important; car il est prouvé par les faits mêmes qui établissent avec le plus de certitude la possibilité de cette opération, qu'elle a quelquefois été pratiquée fort inconsidérément, & dans des cas

où les ressources de la Chirurgie sont communément avantageuses, pour procurer l'accouchement par les voyes ordinaires : tels sont la grosseur considérable d'un enfant, l'union de deux fœtus, les tumeurs charnuës & squirreuses du col de la matrice, l'attache du placenta sur l'orifice de cet organe, &c. En général on ne doit faire l'opération césarienne que quand il y a une impossibilité physique bien démontrée de tirer l'enfant par les voyes ordinaires, & de conserver en même tems la vie à la mere & à son fruit. L'opération césarienne a ce double & précieux avantage. M. Simon en déterminant les différens cas qui exigent cette opération sur la femme vivante, rapporte sur chaque point des observations confirmatives des principes qu'il avance, & qui sont eux-mêmes déduits des différens faits qui ont été communiqués à l'Académie sur cette matiere.

M. Moreau fit ensuite la lecture d'un Mémoire sur les ressources de la nature dans le cas de luxations qui n'ont pas été réduites. Lorsque la tête d'un os est sortie de la cavité où elle est jointe dans l'état naturel, un effet assez ordinaire de ce déplacement est la perte de l'action de la partie. La luxation de l'os de la cuisse, destiné

destiné à supporter le poids du corps, & qui est une des principales parties de l'organe de la progression, devroit être suivie plus qu'aucune autre luxation, de la perte du mouvement de l'extrémité inférieure. Cependant on observe que des personnes abandonnées aux seuls soins de la nature, après un déplacement de la tête du fémur, ont pû au bout de quelque tems sortir de leur lit, se soutenir, & marcher avec le secours d'une canne avec plus ou moins de facilité. L'on n'avoit jamais douté que dans ces sortes de cas à la tête de l'os ne se formât une cavité dans le lieu où elle étoit fixée par son déplacement; mais personne n'avoit démontré quel étoit l'ouvrage de la nature dans cette circonstance. M. Moreau l'a fait voir, en présentant à l'Académie les os du bassin & le fémur d'une femme de soixant huit ans, morte depuis peu de jours à l'Hôtel-Dieu, & qui avoit eu dans sa jeunesse une luxation de la cuisse qui n'avoit pas été réduite; la tête du fémur étoit reçue dans une cavité formée accidentellement sur l'os ileum. M. Moreau pense que cette cavité s'est faite peu à peu par la compression de la tête du fémur, fixée par le muscle petit-fessier sur des fibres osseuses, trop peu dures pour avoir résisté à cette compression; le suc osseux

trouvant de la difficulté à pénétrer les fibres & les cellules de l'os, s'est rejetté dans celles du voisinage, & a formé, en les dilatant, les bords ou sourcils de la cavité, dans laquelle au lieu de cartilage uni & poli, dont les cavités naturelles sont incrustées, il n'y avoit qu'un perioste épaissi; la cavité cotyloïde naturelle avoit beaucoup perdu de son étenduë, elle étoit devenue ovale.

A cette observation M. Moreau joignit encore la démonstration d'une piéce anatomique que M. Morand lui avoit communiquée; c'est un fémur avec l'os des iles. La tête du fémur avoit été portée par une luxation en bas & en dedans sur le trou ovalaire ; les productions osseuses qui ferment la plus grande partie de ce trou, & qui font une cavité artificielle à la tête du fémur; celles qui lui prètent divers points d'appui qui ne gênent point ses mouvemens; une autre qui entoure le col du fémur, & qui semblable à un anneau assez large, l'embrasse sans avoir soudé & fixé invariablement les deux os, comme cela a coûtume d'arriver dans les épanchemens de sucs osseux: ces particularités présentent un travail merveilleux de la part de la nature. Ces piéces, qu'on fera graver, seront mémorables dans l'histoire des ma-

ladies des os : il est bon de connoître ce que l'on peut attendre du travail de la nature, afin de l'aider, ou au moins de ne la pas troubler dans ses démarches lorsque l'art n'offre aucune ressource.

M. Louis dans un Mémoire sur la saillie de l'os après l'amputation des membres, examina les causes de cet inconvénient, les moyens d'y remédier, & ceux de le prévenir. C'est un sentiment généralement adopté par tous les Auteurs, tant anciens que modernes, que la plus grande perfection d'une amputation consiste à conserver aux chairs qui forment l'extrémité du moignon, le plus de longueur qu'il est possible ; l'os qui excéde le niveau des chairs est un obstacle à la guérison : cet inconvénient rend toujours la cure fort longue, & si l'on obtient la guérison radicale, l'on a le desagrément de voir que les parties molles ne sont pas capables (dans les amputations de la cuisse) de soutenir le poids du corps, parce que le moignon étant conique, elles ne prêtent pas assez de points d'appui aux machines destinées à suppléer au défaut du membre amputé. M. Louis qui reconnoît les avantages de la conservation des chairs, rapporte les différens avis qu'on a proposés pour parvenir à ce but, & il fait voir que malgré

toutes les mesures qu'on a prises jusqu'ici, on n'a pas toujours prévenu l'inconvénient que l'on se proposoit d'éviter.

Les Anciens recommandoient expressément de tirer les muscles en haut vers la partie saine, & de serrer fortement le membre un peu au-dessus du lieu où se doit faire l'amputation, » afin, dit *Ambroise Paré*, qu'après l'œuvre ils recouvrent l'extrémité des os qui auront été » coupés ; ce qui abrége la cure, & fait » qu'après la consolidation de la cicatrice » ils servent comme de coussinet aux extrémités des os. » Feu M. Petit a ajoûté à ce précepte celui de faire l'amputation en deux tems, c'est-à-dire qu'après avoir coupé d'abord les tégumens par une incision circulaire, un aide retire la peau vers la partie supérieure, & l'on incise ensuite les chairs au niveau de la peau.

Toutes ces attentions de la part des Chirurgiens anciens & modernes, n'ont pas toujours rempli l'objet qu'ils s'étoient proposé ; aussi voit-on qu'ils n'ont pas été moins attentifs à déterminer les moyens de remédier à l'inconvénient de la saillie des os, qu'à prescrire ceux de l'éviter. Paré dit qu'il faut faire quatre points d'éguille en croix aux lévres de la playe, pour ramener les chairs & les mettre au

même état où elles étoient avant la rétraction. L'on s'est contenté de ne pas adopter cette pratique. Les modernes se sont tûs sur l'inutilité & le danger de ce précepte, & leur silence a été funeste. M. Louis a vû pratiquer deux fois ces points d'aiguille dans un grand Hôpital de Province ; ils n'ont point ramené les chairs, & les malades sont morts des accidens que ces points avoient causés. L'autorité d'Ambroise Paré a empêché le Chirurgien de reconnoître la cause de ces accidens dans un moyen qu'il croyoit salutaire. Pour ramener les chairs sur l'extrémité du moignon, les Modernes ont recours aux languettes d'emplâtre agglutinatif ; quoiqu'on puisse en faire usage avec fruit dans quelques cas, M. Louis prétend qu'elles n'ont pas l'avantage qu'on leur attribuë communément. Ces emplâtres n'ont d'action que sur la peau ; ils ne peuvent donc ramener les chairs. De quelle utilité des bandes d'emplâtre appliquées sur la peau, & croisées au centre du moignon, pourroient-elles être pour parer aux inconvéniens de la rétraction des parties musculeuses ? L'application des bandes agglutinatives, & le précepte de faire l'amputation en deux tems ; partent du même principe : mais ce principe est-il bien solide ? Il est utile sans

doute de conserver de la peau ; on ne peut trop louer la précaution de la tirer vers la partie supérieure du membre, & de l'assujettir avec une ligature avant l'amputation ; mais il paroît inutile de faire souffrir les malades par l'amputation en deux tems, si la conservation de la peau ne prévient point la saillie des os. M. Louis le démontre par des raisons très-solides puisées dans l'expérience. Pour que la guérison soit prompte, & qu'elle se fasse sans exfoliation, il faut que l'os soit coupé net au niveau des chairs qui l'environnent immédiatement ; & les précautions de tirer la peau avant l'amputation vers la partie saine, & de la ramener après l'opération sur le moignon, quoique fort louables d'ailleurs, ne font rien contre la saillie des os.

Pour remédier à cet inconvénient, les Anciens cautérisoient la portion d'os excédente : plusieurs Chirurgiens se sont déterminés à la scier, & ils l'ont fait avec succès ; M. Veyret en a donné un exemple. Mais comme la réussite n'est pas toujours un sûr garant de la bonté de la méthode qu'on a suivie, M. Andouillé crut pouvoir proposer des doutes sur les avantages de la seconde amputation, il promit de traiter ce sujet. M. Bagieu le prévint par

un Mémoire qu'il lut à la séance suivante, & dans lequel après avoir exposé les différences accidentelles dont un os saillant est susceptible, il conclut que dans tous les cas il faut avoir recours à la seconde amputation. M. Louis, qui est l'Historien de cette contestation littéraire, dont l'émulation étoit le motif, dit que M. Andouillé rapporta des faits & des raisons contre le Mémoire de M. Bagieu. Chargé d'examiner le pour & le contre, M. Louis a fait des recherches sur la conduite que tenoient les anciens Maîtres de l'art dans des cas semblables; il a apprécié les raisons des Modernes, & concilié leurs différentes opinions par la distinction des différens cas qui ont été le sujet de leurs observations; il fait voir par les faits même qu'on a rapportés contre la seconde amputation, que les accidens qui l'ont suivie, dépendoient de l'état des parties molles, parce qu'on avoit incisé trop haut dans une grande épaisseur de chairs, à la base du cône que faisoit le moignon. On ne peut donc en tirer aucune conséquence contre la pure & simple résection du cylindre osseux saillant.

Après avoir exposé les avantages respectifs des différens moyens que l'art fournit pour remédier à la saillie des os, M. Louis

dit qu'il reste un point plus important à discuter, c'est de trouver des moyens de prévenir cet inconvénient; il expose les différentes causes qui y donnent lieu, & dans le détail qu'il en fait, il ne dissimule pas qu'il ne puisse y avoir de la faute de l'opérateur : mais les impérities ne donnent point lieu d'établir de nouvelles régles. Il est prouvé par plusieurs observations qu'en prenant toutes les mesures prescrites par les régles, on n'a pû éviter cet accident. M. Louis fait les recherches les plus exactes à ce sujet; il en pénétre les causes, & donne des moyens faciles d'y remédier.

On ne craint point cet inconvénient à la jambe ni à l'avant-bras, parce que la plûpart des muscles que l'on coupe, sont adhérens aux os, & contenus par des aponévroses, qui les fixent dans leur situation dans l'amputation du bras; il n'y a que le muscle *biceps* qui pourroit se retirer vers la partie supérieure. Le bout de l'humerus n'en seroit pas moins enveloppé des muscles brachiaux & des extenseurs, qui sont retenus par leurs attaches fixes à l'os même; & c'est une proposition incontestable que la saillie des os n'aura jamais lieu tant qu'ils seront environnés immédiatement jusqu'à l'extrémité coupée, par des masses charnuës. Mais pourquoi le muscle biceps

au bras & les jumeaux à la jambe ne se retirent-ils pas, quoique rien ne gêne leur rétraction ? M. Louis croit en trouver la raison dans le parallélisme de ces muscles avec l'axe des os qui leur servent de soûtien. Il n'en est pas de même à la cuisse, il n'y a que le muscle crural qui soit fixé à l'os dans toute son étendue ; mais ce muscle est très mince, & ses fibres sont fort courtes. Les muscles vaste interne, vaste externe, & la longue branche du triceps, ont aussi des adhérences au fémur, mais ils n'y sont attachés que par leur bord intérieur : le plan de ces masses musculeuses est libre, & par conséquent capable de changer de direction & de faire des plis après leur résection. Tous les autres muscles sont séparés les uns des autres, de même que les précédens, par le tissu cellulaire, & il n'y en a aucun qui dans sa direction soit parallelle à l'axe du fémur, il tous le coupent par des angles plus ou moins aigus ; de là il arrive que quand ces muscles sont coupés, ils changent de direction, rien ne les maintient, pour former une surface égale à l'extrémité du moignon ; il n'y a aucun moyen d'empêcher ce changement de situation des muscles de la cuisse après l'amputation de cette partie : mais M. Louis croit qu'il y en a un fort

simple de prévenir les mauvais effets de ce changement par rapport à la saillie des os.

Il est de régle qu'outre le tourniquet que l'on met pour prévenir l'hémorragie pendant qu'on opére, on applique une bande serrée immédiatement au-dessus de l'endroit où l'on doit faire l'incision circulaire. Tous les Auteurs ont recommandé l'usage de cette ligature, afin d'affermir les chairs, de maniere que l'instrument puisse les couper uniment & avec facilité. Nous sommes dans l'usage de n'ôter cette ligature qu'après que l'os est scié, nos livres même le prescrivent. Mais dans l'amputation de la cuisse, si l'on veut prévenir la saillie de l'os, inévitable malgré toutes les précautions que l'on a indiquées jusqu'ici, il faut avoir celle d'ôter la ligature qui affermissoit les chairs, dès que la section des parties molles sera faite; les muscles mis en liberté, se retireront sur le champ, ils changeront de situation; on pourra alors relever les chairs avec une compresse fenduë, porter le bistouri sur le muscle crural, & couper les points d'adhérence des vastes & du triceps à l'épine postérieure du fémur. Par cette méthode on pourra très-facilement scier l'os trois travers de doigt plus haut qu'on ne l'auroit fait si on l'eût scié au niveau des chairs affermies par la ligature.

On voit par cette remarque, qui peut paroître fort simple, qu'il y a dans les opérations de Chirurgie, comme le dit très-bien le célébre M. Monro, Professeur d'Anatomie à Edimbourg, » une infinité de » petites circonstances qui ne paroissent » pas d'abord fort importantes, & dont » cependant l'observation ou l'omission » dans la pratique ont des suites considé» rables pour rendre la guérison plus » prompte ou plus longue, pour attirer ou » pour prévenir des symptômes dangereux, » pour garantir le malade de douleurs, ou » pour les lui augmenter & le mettre en » danger; circonstances dont il faut par » conséquent examiner avec attention les » bons & les mauvais effets, & touchant » lesquelles ceux qui traitent ces matieres » en vûe de l'utilité publique, doivent » donner les avis nécessaires.

Cette lecture fut suivie de celle d'une observation de M. Morand, sur une hydropisie de poitrine guérie par opération. Un Ecclésiastique âgé de vingt-deux ans, fut attaqué d'une rougeole simple, avec une sueur abondante qui sembloit très-favorable; la suppression subite de cette sueur produisit une augmentation de fiévre, des douleurs dans différentes parties, une difficulté de respirer, & enfin un étouffe-

ment qui s'annonça avec tous les signes d'un épanchement dans la cavité gauche de la poitrine. M. Munier, qui étoit le Médecin du malade, fit appeller M. de Vernage en consultation; ces Messieurs déciderent positivement qu'il y avoit un épanchement considérable d'eau & de pus dans la cavité gauche de la poitrine, qu'il n'y avoit pas de tems à perdre pour faire l'opération de l'empyeme, & que c'étoit la seule ressource qui restoit au malade dans l'extrémité à laquelle il se trouvoit réduit. M. Morand qui fut appellé ensuite, porta le même jugement, & fit la ponction à la poitrine dans le lieu d'élection ; il tira environ six pintes d'eau, le dernier verre avoit un peu de purulence. Par cette opération le malade parut revenir de la mort à la vie; il se coucha à son aise, eut du sommeil & des moiteurs douces; mais l'oppression revenuë insensiblement, & portée en sept jours à un point qui n'étoit plus supportable, obligea M. Morand à faire l'opération de l'empyeme; il tira environ cinq pintes d'eau, mêlée sur la fin de l'évacuation d'une plus grande quantité de pus que la premiere fois.

Le malade fut extrêmement soulagé de l'oppression; mais malgré tous les secours qu'on lui donna d'ailleurs, il toma dans

un marasme qui faisoit craindre pour sa vie. La suppuration continuoit par la playe; on le mit au lait pour toute nourriture, avec assez de succès : les forces revinrent, & la playe diminuoit peu à peu de grandeur ; il suintoit toujours un peu de matiere qui venoit de l'intérieur. Il y avoit plus d'un mois que l'opération étoit faite; il étoit important de laisser une issuë libre à la matiere. Cette considération porta M. Morand à faire porter une canule au malade, au risque de voir la playe devenir fistuleuse : on continua l'usage de la canule jusqu'à la parfaite déterſion de la poitrine; on lui en substitua une d'emplâtre de Nuremberg, & après six mois on obtint la cicatrice parfaite de la playe.

M. Morand tire trois réflexions principales de ce fait.

1°. Il y a fort peu d'exemples d'hydropisie de poitrine guérie par opération; ce n'est pas, comme il le remarque, que cette opération soit dangereuse, c'est qu'on ne la pratique pas ; beaucoup de gens meurent avec la maladie, qui auroient été soulagés & guéris par les secours employés à propos. Combien n'ouvre-t-on pas de cadavres, surtout dans les Hôpitaux, où l'on ne voit d'autres causes de mort que l'épanchement dans la poitrine ? M. Morand a

souvent vû l'Ecole anatomique des Hôpitaux où il a fait la Chirurgie, inondée des eaux qui sortoient de la poitrine des sujets devenus l'objet de ses recherches, & qui ne présentoient point d'autre cause de mort.

Dans la seconde réflexion l'Auteur propose de ne pas tirer l'eau tout à la fois, afin de donner au poumon le tems de se dilater; car l'eau épanchée comprime le poumon, de façon qu'il est comme pelotonné vers le centre, & réduit à un fort petit volume; il ne peut se dilater sur le champ après l'évacuation de l'eau.

Une troisiéme réflexion, qui est une conséquence de la précédente, c'est qu'il seroit peut-être à propos de ne procéder à l'opération de l'empyeme qu'après une ou deux ponctions, pour permettre au poumon une expansion graduée.

Après ce Mémoire, M. Fabre en lut un sur le méchanisme de la réunion des playes & des ulceres, avec perte de substance. Lorsqu'une playe ne peut se réunir par la cohésion de ses parois, elle suppure, & l'on voit naître sur sa surface des tubercules charnuës, dont le caractere varie suivant l'état de la playe : ces tubercules ont été regardées jusqu'à présent comme les bourgeons d'une nouvelle substance qui se

régeneroit, pour réparer en quelque sorte celle qui a été détruite.

M. Fabre croit que la régénération des chairs est une supposition gratuite : la nature, selon lui, suit une voye plus simple que celle qu'on lui fait tenir dans tous les systêmes de végétation & de régénération qu'on a imaginés pour expliquer la réunion des playes avec perte de substance. Tous les phénoménes qui se présentent dans cet ouvrage de la nature, excluent l'idée de la régénération. M. Fabre en appelle à l'expérience. Dans la playe, par exemple, qui reste après l'amputation de la cuisse, il est sensible qu'il n'y a aucune régénération ; on ne remarque pas que les chairs acquierent pendant la cure aucun accroissement réel ; il est évident au contraire que toutes les parties coupées se dépriment & s'affaissent, pour permettre à la peau de se rapprocher du centre, & de se coler à l'extrémité de l'os. Si l'on considere en effet l'état du moignon lorsqu'il est sur le point de se cicatriser, on voit que le tissu graisseux s'est entierement effacé ; que les muscles sont tellement déprimés à leur extrémité coupée, qu'ils n'ont presque plus d'épaisseur, & que l'os même perd quelquefois de son volume, ensorte que toutes ces parties ensemble présentent très peu

de ſurface du côté de leur ſection.

On obſerve pareillement qu'il ne ſe fait point de réparation de ſubſtance dans une diviſion profonde. Qu'on ſuppoſe un ulcere large & profond, dans lequel l'os ſoit découvert & alteré; on remarque qu'il ſe fait une dépreſſion des parties qui forment les parois de cet ulcere; la peau s'enfonce inſenſiblement, en ſe raprochant du centre de la diviſion, au point de paroître ſe coller immédiatement à l'os, & ſe confondre avec lui par une cicatrice commune. La ſubſtance détruite n'eſt réparée dans aucun de ces deux cas; il eſt évident que les parties ſe dépriment dans l'un & dans l'autre; dans le ſecond ſur tout, il eſt ſenſible que la cavité de l'ulcere ne s'efface pas parce qu'elle ſe remplit d'une nouvelle ſubſtance, mais parce que ſes bords s'affaiſſent inſenſiblement, juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus au niveau du fond. M. Fabre explique les moyens que la nature employe pour opérer la dépreſſion du tiſſu des parties ſolides; il conſidere la nature de la ſuppuration dans ſes différens tems, & il prouve par pluſieurs faits, que ſi les playes ſe rempliſſoient, elles ne ſe conſolideroient jamais; car on remarque que plus les tubercules qui paroiſſent ſur la ſurface des chairs ulcerées, acquierent

de volume par le relâchement & l'extension des vaisseaux, plus les dimensions de la playe augmentent.

Enfin M. Fabre expose ses idées sur la nature des tubercules dont il est question; il les regarde comme autant de petits phlegmons qui supurent & se tournent en abscès. Quand ces tubercules n'ont pas le caractere phlegmoneux, les chairs sont molles & baveuses, ou calleuses; dans le premier cas, les tubercules participent de l'œdéme, dans le second ils sont schirreux. Quand les chairs sont molles & spongieuses, il faut employer des remédes détersifs, & même des cathéretiques, pour rappeller dans ces chairs le degré d'inflammation qu'elles doivent avoir, afin de fournir une supuration louable. La supuration vicieuse que produisent les chairs endurcies, & la difficulté de guérir l'ulcere, exigent l'extirpation ou l'usage des consomptifs: les qualités de la supuration sont toujours relatives au caractere des tubercules. Tel est le précis du Mémoire de M. Fabre, qui jette avec beaucoup de solidité de nouvelles lumieres sur la théorie & la pratique de la Chirurgie, & d'autant plus utiles qu'elles sont sur un point fondamental, tel qu'est celui de la réunion des playes.

M. Daviel termina la séance par la lecture d'un Mémoire sur l'opération de la cataracte, faite par une nouvelle méthode. La vûe est de tous les sens le plus précieux ; les découvertes qui tendent à en rendre l'usage à ceux qui l'ont perduë, sont des bienfaits rendus à l'humanité ; les hommes même qui paroissent le moins dans le cas d'en avoir besoin, doivent y être extrêmement sensibles. M. Daviel qui a toujours fait sa principale occupation des maladies des yeux, avoit pratiqué avec succès l'opération de la cataracte avec les aiguilles ordinaires. Cette opération consiste à placer ou ranger au fond de l'œil le cristallin, devenu par son opacité un obstacle à la pénétration des rayons de la lumiere. Cette méthode a des inconvéniens : la cataracte peut remonter après l'opération la mieux faite ; elle n'est pas pratiquable lorsque la cataracte n'a pas acquis assez de solidité pour soutenir l'effort de l'aiguille ; on déchire le corps vîtré, & il en résulte quelquefois des inflammations intérieures, qu'aucun secours ne peut calmer. La nouvelle opération que M. Daviel a imaginée, n'a pas ces inconvéniens : il fait une incision à la cornée transparente près de la conjonctive ; il incise la capsule du cristallin antérieurement, & en comprimant

ensuite légerement le globe de l'œil, il fait passer la cataracte dans la chambre antérieure, d'où elle tombe sur la jouë. M. Daviel fait l'extraction du cristallin : la cataracte ne peut donc remonter après l'opération. Il opere également les cataractes molles comme les solides. Enfin les succès prouvés de cette méthode pratiquée sur un grand nombre de sujets, en présence des plus habiles Chirurgiens, mettent cette opération au-dessus de tout éloge. M. Daviel a démontré dans l'Académie les instrumens particuliers dont il se sert, & il a réfuté à la fin de son Mémoire quelques objections faites contre sa méthode, par des personnes trop peu instruites pour que leur témoignage soit d'un grand poids. M. Daviel a opéré en présence de toutes les personnes curieuses, & qui paroissent s'interesser au progrès des Sciences & des beaux Arts ; & personne ne lui peut contester légitimement la qualité d'Inventeur de cette belle opération.

A Mademoiselle SODULF.

UN amour véritable
Triomphe du respect ;
Le mien est pardonnable
S'il vous dit son secret.

Jamais plus tendre flâme
Ne s'alluma pour vous,
Vous faites de mon ame,
Les plaisirs les plus doux.

Si votre cœur approuve
Le plus ardent amour,
Faites que je le prouve ;
Belle Iris, en ce jour.

Les Réflexions suivantes sont d'un homme de qualité qui a eu une grande réputation d'esprit. Si elles plaisent autant qu'il nous semble qu'elles doivent plaire, on nous en fait espérer d'autres pour les Mercures suivans.

REFLEXIONS

*Que j'ai faites sur moi-même. Par * * *.*

LEs personnes pour qui je sens du goût, dont l'esprit, les manieres & les mœurs me conviennent, sont avec moi comme il leur plaît; je fais les premiers pas avec vivacité; mais s'ils ne font pas les seconds, je m'arrête; je suis pour eux ce qu'ils veulent que je sois; s'ils ne veulent être que ma connoissance, je ne suis que leur connoissance; s'ils veulent de mon amitié & de ma confiance, ils n'ont qu'à me donner la leur; ils en pousseront le dégré aussi loin qu'il leur plaira; je marcherai volontiers le premier, mais je veux qu'ils me suivent, car l'esprit de justice est tellement dans mon cœur que je vais toujours la balance à la main; je passe beaucoup de choses à mes amis, & surtout je les quitte de tous

les ſoins qui ne vont qu'à contraindre & à ôter la liberté : mais je reviens difficilement d'une mauvaiſe fineſſe, d'un manque de confiance, & de tout ce qui me marque qu'ils ne prennent pas en moi un certain interêt : ce n'eſt point ſur des ſoupçons mal fondés que j'en juge ; il faut que cela ſoit bien vrai pour que je le croye, car je ne ſuis point difficile, ni aiſé à bleſſer ; & jamais mon eſprit ne va trop loin, il demeure plutôt en deçà du but ; je ſuis pourtant aſſez clairvoyant. Quand je ſuis convaincu qu'ils ne ſont pas pour moi ce que je ſuis à leur égard, je ne romps pas pour cela avec eux, je continue d'y vivre ; mais dès ce moment je ne les regarde plus que comme des connoiſſances, & pour lors perſonne n'eſt ſi facile que moi, je ne ſuis plus bleſſé de rien & je m'accomode de tout. Autrefois j'étois à peu près de même en amour ; j'étois fort facile pour les femmes avec qui j'avois des galanteries, je prenois pour bonne toute la monnoye qu'elles vouloient me donner ; mais cela étoit différent à l'égard de celles dont je comptois d'être aimé à un certain point.

Le poids de la raiſon m'accable ; il n'y a je crois perſonne ſur qui elle ait tant de pouvoir, & je la vois volontiers dès qu'on me la montre, mais il faut me la faire voir ;

car réputation d'esprit, autorité, mode, maniere de penser du pays où je suis, en un mot toute prévention ne peut rien sur mon esprit ; je me rends pourtant quelque fois en apparence à toutes ces choses, parce qu'il y auroit de la folie à les vouloir combattre : je quitte aussi mon opinion, & je prends celle d'un autre quand on me fait voir qu'elle est meilleure, mais il faut me le faire voir, alors je ne suis point jaloux qu'on ait mieux pensé que moi : l'amour propre ne m'aveugle point, & ne m'empêche pas de l'avouer sans peine.

Il n'y a jamais rien à perdre dans le commerce qu'on a avec moi ; on n'y trouve ni bizarerie, ni finesse, ni envie, ni mauvais procédés ; je ne prends rien de travers, & on ne sçauroit m'offenser hors qu'on en ait envie ; on est en toute sureté sur le secret, & sur les tracasseries, & je ne suis point à charge, même dans les plus petites choses ; mais s'il n'y a rien à perdre, il n'y a rien à gagner aussi ; je demêle assez promptément les vues qu'on peut avoir ; il est difficile de me conduire où l'on voudroit bien me faire aller : je paye les gens avec qui je suis en société de la même monnoye qu'ils me donnent ; je ne prends rien sur eux, mais je ne peux souffrir qu'ils prennent rien sur moi ; je veux

une égalité entiere en toutes choses, & ils s'apperçoivent bien vîte qu'il n'y a rien à esperer, non pas même de me donner leurs opinions; & qu'on ne doit avoir d'autre but en vivant avec moi que le plaisir qu'on y peut trouver, supposé qu'on y en trouve: je n'exige rien d'eux, je ne m'informe point de ce qu'ils font, je ne trouble jamais leurs plaisirs, mais je veux qu'ils en usent de même à mon égard; je suis assez complaisant; je n'ai point d'humeur, mais je souffre avec beaucoup de peine celle des autres, & quelquefois elle m'impatiente au point que je leur réponds avec des paroles & des tons qui sont trop forts. Les personnes qui tiennent des discours faux ne sont pas non plus en sureté avec moi; & j'ai bien de la peine à m'empêcher de leur faire voir que je ne suis pas leur dupe. Des nouvelles fausses que l'esprit de parti ou la malignité font débiter & soutenir comme vrayes, remuent encore ma bile, & je les contredis avec trop de vivacité. Au jeu comme dans toutes les affaires d'intérêt, je conserve toujours le même esprit; je ne veux pas faire le moindre tort aux personnes avec qui je joue, je ne veux pas non plus qu'elles m'en fassent; je ne fais jamais ni plaintes, ni incidens, ni mauvaises difficultés, mais je souffre avec

impa-

impatience celles que l'on m'a faites; je ne dis rien qui puiſſe bleſſer les autres, mais quand ils me diſent quelque choſe qui me bleſſe, je ſens un mouvement de colere plus fort que moi, qui me fait répondre avec aſſez d'aigreur: ſi je perd, je paye dans le moment, je veux être payé de même; je ne veux point qu'on me donne & je n'emprunte jamais rien; je n'aime pas auſſi à donner ni qu'on m'emprunte; je ne plains point l'argent pour les choſes utiles & agréables, & il me paroit que c'eſt être fou de s'en priver par avarice quand on eſt en état de ſe les donner; mais je plains les dépenſes ſuperflues, faſtueuſes, & inutiles, & naturellement toute diſſipation m'eſt oppoſée: comme tout le monde trouve ſon compte avec un homme qui donne, qui prête, qui laiſſe tout diſſiper, & enfin qui eſt aſſez ſot ou aſſez vain pour laiſſer manger ſon bien aux autres, il eſt bien plus eſtimé que celui qui ne demandant rien que ce qui lui appartient, veut dépenſer ce qui eſt à lui en choſes qui lui conviennent, & on l'accuſe volontiers d'être avare. Le commerce réciproque de ſe donner & de ſe prêter les uns aux autres me paroiſſoit tout-à-fait raiſonnable, mais l'expérience m'a fait connoître qu'on en eſt quaſi toujours la dupe.

Voilà une grande partie des défauts, que j'ai dans la société ; il me paroît qu'on ne sçauroit les blâmer à un certain point ; cependant il y a fort peu de gens qui fassent de liaison avec un homme de ce caractere ; cela vient je crois de ce qu'on ne veut point être démasqué ; l'amour propre en est trop blessé ; je parle trop franchement, & on dit que je suis brutal ; cela vient encore de ce que presque tout le monds n'agit que par quelque sorte d'intérêt, & on n'en sçauroit trouver aucun à vivre avec moi.

J'avoue aussi que j'ai le malheur d'être assez difficile dans le choix des personnes pour me plaire avec elles, en les voyant de près, connoissant que je ne le devrois pas être ; mais je le suis malgré moi & malgré ma raison, & j'éprouve que les raisonnemens ne sçauroient empêcher le sentiment.

J'ai oublié de dire que personne n'est plus régulier que moi dans le commerce de la vie, mais je ne m'accomode pas des gens irréguliers, ce qui me paroît un grand deffaut dans la société.

La justice & la vérité ont un tel pouvoir sur moi que je n'ai jamais pû être d'aucune cabale, trouvant que chacune est injuste, & impose à l'autre des choses fausses ; je ne suis pas non plus ce qu'on appelle dant

le monde un bon ami, car si mon ami a des deffauts, ou s'il a tort dans une affaire, je ne peux m'empêcher de le voir, & je n'ai pas la force de parler contre la vérité, ni de le servir contre la Justice; & je pourrois encore bien moins lui accorder des choses injustes; il peut entrer en cela un coin d'amour propre, qui fait que je suis bien aise de faire voir que je ne suis point dupe, & que je connois les choses comme elles sont. Je crois que c'est un deffaut d'être ainsi, & certainement c'est un malheur: car cela fait qu'on se trouve seul de son parti sur la terre; quelque esprit & quelque mérite qu'on ait, on est loué foiblement, parce qu'il n'y a personne qui ait intérêt à vous faire valoir; & dans les occasions on trouve peu d'amis qui agissent vivement. Si j'avois été dans les grands emplois cela m'auroit attiré beaucoup d'ennemis, & je me serois fait peu de créatures, car la plupart des graces qu'on nous demande, sont des injustices qu'on veut que nous fassions; & on n'en accorde guéres à un homme, qui ne soient aux dépens de quelqu'autre: connoissant tous les inconvéniens où me fait tomber cet amour déreglé pour la Justice & pour la vérité, j'ai cent fois résolu de me corriger, & je n'en ai pû venir à bout.

Dans une affaire, quand j'ai dit ce que je pense, & les raisons que j'ai de le penser, pour l'ordinaire j'en demeure là, sans me flatter de persuader les autres; je n'ai ni assez d'éloquence, ni une assez bonne poitrine; & il y a long-tems que j'ai connu la vanité de cette espérance; quand la chose me regarde, & que j'en suis le maître, je laisse dire & je fais ce qui me convient, & quand je n'en suis pas le maître, & qu'elle regarde les autres, je les laisse faire & demeure en repos.

Je me soumets sans peine à la loi, mais toute ma nature se revolte contre l'autorité.

Je ne souhaite ni les grands biens, ni les grandes charges, ni la faveur; tout cela ôte la liberté, donne trop de peine, & cause trop d'inquiétude; je ne suis point ambitieux, & je ne l'ai jamais été, mais je suis plus touché de la considération que personne; je ne me soucie point d'être plus que les autres, mais je souffre impatiemment qu'on soit plus que moi: (*otium cum dignitate*) a toujours été l'objet de mes désirs.

Toute contrainte, tout assujettissement m'est insuportable, les plus legers me sont pénibles: je me sers d'un Médecin, d'un Avocat, d'un Architecte comme d'un ou-

til; & pour rien je ne souffrirois qu'ils prissent la moindre autorité sur moi, me réservant toujours à juger si ce qu'ils me disent est bon ou mauvais.

Les opinions & les raisonnemens singuliers & recherchés ne sont point de mon goût; je n'aime que ce qui est simple & uni; je pense de même à l'égard des mets, des ajustemens, & des ornemens des maisons; & j'ai toujours porté le même esprit dans mes affaires; étant persuadé que le plus grand ennemi du bien est le mieux.

Je ne sçaurois voir souffrir personne, pas même les animaux; naturellement j'aime à faire du bien, & je ne comprends pas comme on peut faire du mal à ceux qui ne nous en ont pas fait; mais je comprends parfaitement comme on en fait aux gens qui nous ont attaqué injustement; & je reviens avec peine quand on m'a offensé.

Je peux dire comme Montagne, je ne donne pas mon sentiment pour bon; mais il est mien: l'opinion des autres n'entraîne pas la mienne, quelque autorité qu'elle ait, & je juge & des hommes & des choses par mes propres lumieres.

Je crois sentir en moi de l'admiration pour les vertus & de l'horreur pour les vices, indépendament de tous préjugés; je crois sentir aussi que j'agis avec liberté:

je sçais ce qu'on peut dire contre ces deux opinions, mais étant convaincu que tous les raisonnemens que l'on a fait & que l'on fait pour & contre, n'ont servi & ne servent qu'à faire voir que l'esprit des hommes ne sçauroit connoître des choses qui lui sont cachées par des voiles impénétrables à ses lumieres : ne pouvant être éclairci par mon esprit, je me détermine par le sentiment qui est gravé dans le fond de mon cœur, & j'ai en horreur l'abominable opinion de l'indiférence des actions.

On ne prend point d'empire sur moi & je n'en sçais point prendre sur les autres, ce qui me nuit beaucoup ; car il y a des hommes qui dans la société prennent une sorte d'empire, & presque tous les autres hommes sont conduits par ceux-là ; je blesse l'amour propre de ces maîtres du monde qui veulent que tout leur soit soumis ; & les autres estiment fort peu un homme qui est désaprouvé par ceux qui les font penser.

Voici ce qui me nuit encore : quand un homme me dit des choses qui ne me paroissent pas mériter d'attention, ou qu'il parle après que j'ai entendu ce qu'il vouloit dire, mon esprit s'en va malgré moi, & il lui est aisé de s'appercevoir que je ne l'écoute plus.

Quand il eſt queſtion de parler de quelqu'un, je ne contente ordinairement ni ſes amis, ni ſes ennemis; je n'en dis pas aſſez de bien au gré des uns ni aſſez de mal au gré des autres; & tout cela vient de ce que je tâche à en juger ſans prévention, diſant indifferament les bonnes & les mauvaiſes qualités que je crois voir en lui; un portrait ſimple & vrai ne ſatisfait la paſſion de perſonne, & ſatisferoit encore bien moins l'amour propre de celui dont on le fait, s'il lui étoit rapporté : il ſeroit plus offenſé d'un défaut découvert qu'il ne ſe ſentiroit obligé de mille louanges qu'on lui auroit données.

Je m'en irai ſans avoir débalé ma marchandiſe, & comme on ne m'a jamais mis en œuvre, on ne ſçaura point ſi j'étois propre à quelque choſe; je ne le ſçaurai pas moi même; je m'en doute pourtant, & croyant me ſentir des talens, il y a eu des tems dans ma vie, où je me ſuis trouvé affligé en ſongeant qu'ils étoient perdus, & en les comparant avec ceux des perſonnes à qui je voyois occuper les premieres places.

Ce qu'il y a de meilleur dans mon eſprit c'eſt le goût, le diſcernement & la connoiſſance des hommes : & les qualités de l'ame qui ſont nées avec moi, ſont l'hu-

manité & la Justice : & pour la conduite de mon bien & de mes affaires, l'ordre & l'arangement. C'est ma raison qui fait naître ma peur, l'animal n'étant pas d'une nature timide : peut-être qu'il y a trop de vanité à dire tout cela de soi. Il y en a encore plus à ce que je vais dire ; il n'importe, car je ne prétends pas qu'il soit vû de personne tant que je vivrai. Si mon étoile avoit eu quelque proportion avec les qualités qui sont en moi, je serois plus élevé que je ne suis, mais elle est foible & commune, je l'ai éprouvé cent fois ; elle a porté même sur mon esprit ; il a eu moins de réputation qu'il n'en méritoit ; si on me demande ce que c'est qu'étoile, je répondrai que je ne le sçais pas ; je sçais seulement que c'est quelque chose de réel qu'on ne connoit point.

Je connois mieux que personne du monde le prix de l'amitié, & j'ai un cœur fait pour aimer ; cependant je n'ai pas eu d'amis à un certain point, & il y a grande apparence queje mourrai sans en avoir ; cela vient peut-être de ce que l'amitié n'est qu'un nom, & qu'il y a peu d'hommes qui en soient capables ; peut-être que je suis trop difficile & que je demande trop de perfections pour donner la mienne ; peut-être aussi que c'est la faute de ma for-

tune qui a toujours été si mediocre, que personne ne s'est donné de peine pour avoir l'amitié d'un homme qui n'étoit pas en état de nuire ou de servir; qui pourtant est incapable d'avancer si on ne le suit & qui regarde l'égalité comme le premier fondement de l'amitié, sans quoi on ne sçauroit avoir la sienne; peut-être encore que j'approfondis trop ce qui se passe dans le cœur des hommes, & que je ne me contente pas de ce qui contente ceux qui ne voyent pas si clair. Il y en a aussi beaucoup qui disent par vanité qu'ils sont aimés des personnes dont l'amitié les honore; sur tout quand ils sont morts & qu'ils ne peuvent plus les contredire; ils parlent à tout propos de la perte effroyable qu'ils ont faite, qui souvent est très médiocre.

Les poltrons & les femmes galantes sont en sureté avec moi; bien loin de les décrier, je voudrois les pouvoir cacher; mais les fripons, les raporteurs, ceux qui trompent au jeu, ou qui ne payent point, sont en grand danger; un chien enragé est fait comme un autre chien; ne doit-on pas avertir les passans qu'il est enragé? il en est de même de ces personnes-là qui tiennent les discours que tiennent les honnêtes gens qui sont faits tout comme eux & qui sont quasi aussi dangereux pour la société que

les chiens enragés. A l'égard de la poltronnerie des hommes, & de la galanterie des femmes elles ne nuisent à personne.

Je serois un fort mauvais gouverneur de filles & d'enfans; mais je le serois fort bon de jeunes gens qui entrent dans le monde; c'est le tems où on leur ôte leur gouverneur, & celui où ils en ont le plus de besoin, car dans les deux ou trois premieres années qu'ils y sont, ils forment leur caractere pour le reste de leur vie: ce ne seroit pas un subalterne qu'il leur faudroit, mais un ami galant homme, en qui ils auroient confiance, qui auroit passé sa vie à la guerre & à la Cour, dans la bonne compagnie, & qui seroit estimé des honnêtes gens.

J'ay tant vêcu avec ce qu'il y a de plus grand & de plus merveilleux, que je ne m'en soucie plus du tout; je ne songe qu'à m'amuser, tout m'est égal; & je ne vois le monde que comme on voit l'opéra & la comédie: quand on a 80 ans passés, je suis persuadé que c'est ce qu'il y a de meilleur & de plus sensé à faire.

Ma vieillesse & l'extrême foiblesse dans laquelle je suis, font que je n'ai plus ni crainte, ni désirs: ce que je peux perdre est si peu de chose, & je jouirois si peu de tems de ce que je pourrois acquerir, que

ce n'eſt pas la peine de craindre ni de déſirer.

Les Philoſophes diſoient en voyant tout ce que le luxe & la magnificence ont fait trouver, que de choſes dont nous n'avons que faire ! & moi en voyant de jolies femmes, les différens mêts qui flattent le gout des hommes, & les differens plaiſirs qui divertiſſent leur eſprit, je dis triſtement, que de choſes dont je ne peux plus rien faire !

Je paſſe ma vie ſans être ni ſain ni malade ; j'ai des fontes qui me rendent courbatu la moitié de l'année ; le froid & le vent me ſont fort contraires ; je ſouffre preſque toujours ſans avoir de grandes douleurs ; pour peu que je parle de ſuite, cela me fait beaucoup de mal, je mange fort peu & ſans apetit, de tout indifféremment ſans en être incommodé, pourvû que ce ſoit en petite quantité ; je mange plus volontiers des choſes que les autres appellent des ordures, que de celles qu'ils regardent comme ſaines, & je ne bois que de l'eau ; je dors bien & facilement, & le ſommeil me ranime, je ne me porte point, je me traine ; cependant je vas toujours, & je n'ai point de maladies, ni de ces maux qui menacent ruine ; je ne fais point de remedes, & quand j'en ai voulu eſſayer,

pressé par ce que je sentois & par ce qu'on me disoit, j'ai trouvé qu'ils me faisoient plutôt du mal que du bien.

Les hommes ont fait une belle acquisition quand ils sont parvenus à la vieillesse, objet de leurs désirs; dans cet âge malheureux, ils ne sont plus occupés qu'à étayer un vieux bâtiment qui croule de tous côtés; la fin d'une maladie ou d'une incommodité est le commencement d'une autre : on perd peu à peu l'usage des jambes, des oreilles, des yeux; chaque jour nous ôte quelque chose & nous fait sentir de la diminution dans notre corps & dans notre esprit, enfin on meurt en détail avant que de mourir tout-à-fait, & on ne porte au tombeau qu'une partie de soi-même, ayant laissé le reste en chemin, on ne vit plus que pour les peines; on est livré aux remedes, à un régime ennuyeux & contraignant, aux Medecins & souvent aux Directeurs, qui se prévalent tous de notre foiblesse pour établir leur empire tirannique : on sent que le monde ne nous compte plus pour rien; & quand nous sommes arrivés à cette triste vieillesse, nous ne devons attendre que des devoirs de notre famille, & une certaine considération du public, si on a mené une vie honnête; les gens qui nous aimoient & que nous ai-

mions ne sont plus, il ne nous en reste qu'un douloureux souvenir, & on se trouve seul sur la terre; il faudroit au moins vieillir & mourir comme Beaucis & Philemon.

Un malheur encore attaché à la vieillesse est de ne pouvoir plus faire de projets, ni même de s'amuser à faire des châteaux en Espagne, on voit une fin trop prochaine à sa vie. Malgré cet état déplorable dans lequel on est réduit, l'animal craint sa destruction; quelle misere & quelle honte! La raison ne devroit-elle pas nous dire, que, quoique nous puissions trouver en sortant de ce monde, qu'il vaut mieux que les restes d'une vie délabrée? si nous mourrons tout entiers, un sommeil tranquile n'est-il pas plus souhaitable & plus doux? & si l'ame est immortelle, comme on n'en peut pas douter, peut-on s'imaginer que l'Etre Suprême, tel que je me le représente, & tel qu'il est certainement, rende malheureuses des créatures qu'il a faites, & qui l'ont adoré du meilleur de leur cœur? La mort n'est terrible que pour les scelerats.

L'ignorance où nous sommes de ce qui est au delà de cette vie, nous peut faire penser encore que peut-être nous retrouverons les personnes que nous avons ai-

mées : au moins nous ſortons par la même porte, & nous ſommes bien ſûrs que nous ne les reverrons plus, tant que nous ſerons dans ce monde.

Quand on eſt arrivé à cet âge malheureux, du repos avec de la conſidération, eſt ce qu'il y a de plus ſouhaitable.

Songer à ſa ſanté, & avoir toutes ſortes d'amuſemens, eſt ce qu'il y a de plus ſenſé à faire.

Dieu par une grace ſinguliére m'a fait trouver une perſonne aimable, & qui m'aime; mais c'eſt un miracle auquel on ne doit pas s'attendre, & dont je ne ſçaurois trop le remercier; en revanche ma condition eſt plus malheureuſe que celle des autres hommes, car ils ne craignent qu'une mort, & moi j'en crains deux.

Cette perſonne eſt Madame ***, & voici ce que j'ai fait mettre au bas de ſon portrait :

> Depuis dix ans entiers tout le jour je la vois,
> Avec le même goût que la premiere fois.

ODE

Sur la Solitude.

HEureux qui dans la Solitude ;
Careſſé par les doctes Sœurs,
Au ſein d'une facile étude,
Du calme goûte les douceurs !
L'impoſture, la pâle envie
Reſpectent le cours de ſa vie
Libre de ſoins & de déſirs.
La ſeule vertu l'intéreſſe,
Ses jours filés par la Sageſſe
Le ſont encor par les Plaiſirs.

Loin des grandeurs & du tumulte ;
Fidele eſclave du devoir,
Il ne profane point ſon culte
Par l'ivreſſe d'un fol eſpoir.
Il s'élance, il perce la nue.
Fille du Ciel, chaſte, ingénue
La vérité luit à ſes yeux.
Frappé de ſes accens ſublimes
Il quitte les fauſſes maximes
Et s'entretient avec les Dieux.

Les noirs frimats, & la verdure
Sont ſes Spectacles innocens.

A ſes yeux la ſimple nature
Offre mille jeux raviſſans.
Le bruit des eaux, un frais ombrage;
Philomele par ſon ramage
Etonnent ſes ſens tranſportés.
L'éclat d'une naiſſante aurore,
Les dons de Céres & de Flore
Le captivent par leurs beautés.

Tantôt aſſis ſur la fougere
Il y prend un frugal repas :
Tantôt une jeune Bergere
Le voit ſourire à ſes appas.
Il aime tout, rien ne l'enflâme,
Nul objet ne fixe ſon ame :
Il eſt ſon Roi, ſon Univers.
Le préſent le flatte & le charme,
L'avenir n'a rien qui l'allarme,
Inſenſible à tous les revers.

O toi, chez qui la nonchalance
Aſſaiſonne la volupté,
Ami qui dans l'indépendance
Sçais trouver la félicité !
Quand reverrai-je ces prairies
Où de nos douces rêveries
Nous entretenions les ruiſſeaux;
Où cette Nymphe aimable & tendre,
Pour mieux te voir & mieux t'entendre;

Daigna ſortir de ſes Roſeaux ?

Le ſombre Zenon m'éfarouche ;
Chryſippe veut-il m'affliger ?
La vertu triſte dans leur bouche
Rebutte, loin de corriger.
La voix du ſentiment t'inſpire :
Dépoſitaire de la lyre
Dont ſe ſervoit Anacréon ;
Vertueux, ſans être ſauvage,
Toujours l'élégant badinage
Sçut humaniſer ta raiſon.

J. LACOSTE, fils, de Dijon.

DESAVEU

De l'Académie de Dijon, au sujet de la Réfutation attribuée faussement à l'un de ses Membres.

L'Académie de Dijon a vû avec surprise dans une Lettre imprimée de M. Rousseau, qu'il paroissoit une brochure intitulée : *Discours qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon en 1750, accompagné d'une réfutation de ce discours par un Académicien de Dijon qui lui a refusé son suffrage.*

L'Académie sçait parfaitement que ses décisions, ainsi que celles des autres Académies du Royaume ressortissent au Tribunal du Public, elle n'auroit pas relevé la réfutation qu'elle désavoue, si son Auteur, plus occupé du plaisir de critiquer que du soin de faire une bonne critique, n'avoit crû, en se déguisant sous une dénomination qui ne lui est pas duë, interresser le Public dans une querelle qui n'a que trop duré, ou tout au moins lui laisser entrevoir quelque semence de division dans cette société, tandis que ceux qui l'a composent, uniquement occupés à la re-

cherche du vrai, le discutent sans aigreur & sans se livrer à ces haines de parti qui sont ordinairement le résultat des disputes littéraires.

Ils sçavent tous le respect qui est dû aux choses jugées, la force qu'elles doivent avoir parmi eux, & combien il seroit indécent que dans une assemblée de gens de Lettres un particulier s'avisât de réfuter par écrit une décision qui auroit passé contre son avis.

Il paroit par la lettre de M. Rousseau que ce prétendu Académicien de Dijon n'a pas les premieres notions *du local* d'une Académie où il prétend qu'il occupe une place, lorsqu'il parle de sa Terre & de ses Fermiers de Picardie, puisque en fait il est faux qu'aucun Académicien de Dijon possede un pouce de terre dans cette Province. L'Académie désavoue donc formellement l'Auteur *Pseudonyme*, & sa réfutation attribuée à l'un de ses membres par une fausseté indigne d'un homme qui fait profession des Lettres, & que rien n'obligeoit à se masquer.

Mais de quelque plume que parte cet ouvrage, & quelqu'ait pû être le dessein de celui qui l'a composé, il fera toujours honneur au Discours de M. Rousseau, qui usant de la liberté des problêmes (la seule

voye propre à éclaircir la vérité) a eu assez de courage pour en soutenir le parti, & à l'Académie qui a eu assez de bonne-foi pour la couronner.

A Dijon le 22 Juin 1752.

PETIT, *Secretaire de l'Académie des Sciences de Dijon.*

PROBLÊME.

On demande la raison physique qui a pû déterminer le souverain Législateur à ordonner aux Juifs de garder & de sanctifier par la cessation de travail & la priere la septiéme année.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Juillet est l'*Air*. Celui du premier Logogryphe est *censure*; dans lequel on trouve *césure*, *cure*, *ruse*, *cur*, *rêve*, *rue*, *sur*, *nue*, *vers*, *ver* & *nuée*. Celui du second Logogryphe est *Misantrope*; dans lequel on trouve *sot*, *Serin* & *Terin*, *Rome* & *Paris*, *or*, *timon*, *patrie*, *Saint*, *rien*, *Apôtres*, *Japon*, *prison*, *montre*, *Moïse* & *Aretin*.

ENIGME.

MA forme est de mode & d'usage,
Ma nature dépend du bien,
Et sers par un double avantage
Au sexe mâle & féminin.
J'ai, Lecteur, une sœur jumelle
Qui de moi ne différe en rien;
On ne me voit jamais sans elle,
Et mon état devient le sien:
On peut nous voir à la toilette,
Et dans plus d'un sens différent,
Occupant l'art d'une coquette,
Servir à son ajustement.
Pour ne te plus mettre à l'enquête,
Et nous faire connoître mieux;

Depuis les pieds jusqu'à la tête
Nous nous présentons à tes yeux.

Par M. Castaing fils, à Alençon.

ESSAI

D'une espèce nouvelle d'Enigmes plus utiles que celles qu'on lit ordinairement.

QUi pourroit nier que mon existence est plus ancienne que la Création, ne passeroit pas pour sensé. Les Auteurs & Ecrivains ont dit & fait dire de moi plus de mal que de bien; entr'autres un raisonneur, ou, si l'on veut, un Philosophe, a trouvé le moyen de me caracteriser singulierement en peu de mots : un Poëte moderne a prétendu donner à peu près de moi la même idée par un seul mot, en m'attribuant encore une qualité plus singuliere. Deux hommes d'esprit de ce tems, très-connus dans le monde littéraire, ont aussi pensé de moi d'une maniere fort ingénieuse. Un autre Philosophe de ce siécle s'est expliqué plus amplement à charge & à décharge sur mon compte, & l'on peut inférer de ses éloges & de ses blâmes, que j'ai de tout tems été la meilleure & la plus détestable de toutes les choses,

ſans même en excepter la langue. Que ne me doit-on pas, & que ne me devra-t-on pas ? Ma puiſſance égale au moins celle de ma fille. Je ſuis cependant réduite ſouvent à deſirer. Mes vœux les plus ardens aujourd'hui ſont de ſignaler mon pouvoir, en rendant au plus aimable & mieux aimé des Souverains quelque hommage, digne de lui, & en m'appliquant à devenir de plus en plus utile à ſes Sujets.

LOGOGRIPHE.

ON me dit néceſſaire, & cependant, Lecteur ;
On me voit fort ſouvent de bien des maux l'auteur ;
Mais fort ſouvent auſſi j'ai le doux avantage
D'établir & fixer le vrai bonheur du Sage.
J'ai toujours exiſté, j'exiſterai toujours ;
Les Grands & les Petits à moi tous ont recours ;
Deviens-tu curieux ? Ne perds pas le courage ;
Mes ſept pieds combinés t'inſtruiront davantage.
Tu trouveras d'abord dans ma diſſection
Ce qui devient pour nous mortification.
Pourſuis, tu me verras tyran de la vieilleſſe ;
Et c'eſt moi qui toujours corrige la jeuneſſe.
Je ſuis un élément : j'embarraſſe ſouvent,
Et j'en fais bien l'épreuve, ami, dans cet inſtant ;
En tranchant ma moitié, tu me vois ſans partage ;
Etre aimé d'une femme & vertueuſe & ſage.

Poursuis encore, ami ; je porte d'affreux coups
A celui qui subit l'effet de mon courroux.
Y veux-tu joindre un pied, tu me dois ta naissance.
Chacun dans tous les chiens me craint avec prudence.
Un cocher dans Paris me crie à tous instans.
Dans les oiseaux par-tout j'annonce le Printems.
Je suis le premier point qu'on apprend en musique.
Une Science unie à l'Art astrologique.
Et pour tout terminer enfin, mon cher Lecteur,
Je suis pour un enfant un présent bien flateur.

Par M. Castaing fils, à Alençon.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANALYSE chronologique de l'Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à l'Empire de Charlemagne exclusivement. 1 vol. *in*-8°. *A Paris*, chez Michel *Lambert*, Libraire, rue S. Jacques, 1752.

Cet Ouvrage qui est précédé d'un petit catalogue des *Livres les plus nécessaires pour l'étude de l'Histoire*, se partage en douze époques comme l'Abrégé de Leclerc : il paroît fait à peu près sur le même plan ; mais quoiqu'avec autant d'exactitude, il est moins concis, moins sec, & par consequent plus agréable. Ce que nous y avons principalement remarqué, & ce qu'on trouve rarement dans les ouvrages de ce genre, c'est la conduite du fil historique, qui par-tout se lie & se dévelope avec beaucoup de netteté, & sans la moindre confusion.

L'Auteur y a concilié l'ancienne chronologie, qui suppute par les années du monde, avec celle qui compte en rétrogradant par les années écoulées avant & depuis Jesus-Christ jusqu'à nous : il y a

joint le calcul des Olympiades & les années de la fondation de Rome. Pour donner en deux mots une juste idée de ce Livre, on peut le considerer comme une mappemonde bien faite, où tout le local de l'antiquité se trouve réuni, & où tous les objets se présentent avec clarté. Ce premier tome sera suivi d'un second, qui commencera au regne de Louis le Debonnaire, & ira jusqu'à notre tems.

RECUEIL de Piéces contenant l'opération de la Taille, qui contient la description de plusieurs lithotomes composés; celle d'une tenette à briser la pierre, celle des diverses situations du pierreux dans l'opération de la taille, leurs avantages & leurs inconvéniens, discutés par les critiques réciproques, où se trouve la réponse aux derniers écrits de l'Anonyme, Auteur du Recueil *in*-12 des Piéces importantes sur l'opération de la taille, faite par le lithotome caché. Par Claude-Nicolas *le Cat*. *A Rouen*, chez la veuve *Dumesnil*; & se trouve *à Paris*, chez *Barois*, ainsi que la réfutation du Discours du Citoyen de Geneve; par le même Auteur, 1 vol. *in*-8°. 1752.

M. le Cat est si connu comme sçavant & comme Chirurgien; & le titre de son

Recueil est si détaillé, que nous sommes dispensés de parler de sa personne & de son ouvrage. Les gens du métier feront à cette production l'accueil qu'elle mérite, & les personnes, en assez grand nombre, qui y sont attaquées, répondront ou ne répondront pas aux reproches qu'on leur fait, selon qu'il conviendra à leur gloire & à leurs intérêts. Nous croyons que lorsque le feu des disputes sera tombé, M. le Cat qui est fait pour répandre des lumieres sur plus d'une matiere, aura quelque regret d'avoir entretenu souvent & longtems le Public de ses démêlés.

ESSAI sur la Peinture, la Sculpture & l'Architecture. Par M. de Bachaumont. Seconde édition, revûe, corrigée & augmentée; se trouve *à Paris*, chez *le Mercier*, 1752.

Cet agréable Ouvrage a la destinée qu'il mérite : la nouvelle édition qu'on vient d'en donner, mettra plus de personnes à portée d'en profiter & d'en aimer l'Auteur.

PENSÉES de Seneque, recueillies par M. Angliviel de la Beaumelle, Professeur Royal en Langue & Belles-Lettres Françoises dans l'Université de Copenhague, & traduites en François. *A Paris*, chez *le*

Mercier, *Desaint* & *Saillant*, & *le Prieur*, 1752. 2. vol. *in*-12.

Les pensées que M. de la Beaumelle a recueillies, forment une espéce de cours de morale dans les principes des Stoïciens; il les a placées sous les titres suivans, de Dieu, de la Providence, de l'Homme, de la Vertu, de la Conscience, des Passions, de la Vie heureuse, de la Philosophie, de la constance du Sage, du loisir du Sage, de la briéveté de la Vie, de la Colere, de la paix de l'Ame. La traduction a le double mérite qu'elle doit avoir; elle est exacte, & rend le génie de l'original; elle est précédée d'une vie de Seneque, qui mérite d'être lue : l'Auteur y a jetté beaucoup de réflexions hardies & brillantes, sur la morale, sur la politique & sur la critique. Ce morceau, qui est assez étendu, n'a rien de la sécheresse ordinaire aux Ouvrages de cette nature : on jugera de la maniere de M. de la Beaumelle par deux ou trois traits que nous allons copier.

« Helvia, mere de Seneque, étoit une » Dame douée d'excellentes qualités, d'un » esprit agréable, d'un caractere char- » mant; elle n'étoit pas de ces meres qui » n'aiment dans leurs enfans qu'elles-mê- » mes, qui les élevent pour profiter de » leur éducation, qui les poussent dans le

» monde pour se prévaloir de leur crédit.
» Modeste & retenue, elle ne se condui-
» soit que par les principes de la sagesse:
» uniquement occupée de l'éducation &
» des affaires de sa famille, elle faisoit son
» plaisir de son devoir; sa moindre qua-
» lité étoit d'être belle, qualité qui tient
» lieu de mérite à la plûpart des femmes
» qui le sont: elle avoit un goût décidé
» pour la Philosophie; mais son mari, qui
» vrai-semblablement ne le sçavoit pas,
» vint à bout de l'en éloigner. En un mot,
» Helvia étoit une de ces femmes dont le
» cœur, l'esprit & la figure sont également
» aimables, & ausquelles tout homme rai-
» sonnable dit de bon cœur:

Tecùm vivere amèm, tecum abeam libens.

» Seneque joignit à l'esprit le jugement,
» au clinquant le solide, à l'ampoulé le
» sublime, à la délicatesse l'énergie, aux
» graces la justesse, à la douceur la viva-
» cité, aux saillies de l'imagination la force
» du raisonnement, aux figures de mots
» les figures de pensées, au bel esprit le
» sçavoir, à l'éloquence la Philosophie.
» Plein de beautés ravissantes & de défauts
» agréables, il ne reconnoît d'autres loix
» que son génie, & il l'avoit le plus fin,
» le plus élevé, le plus vif que la nature

» ait encore produit. Il a les trois grandes
» qualités de l'Orateur de Ciceron ; il ins-
» truit, il plaît, il touche ; mais il ne les
» a pas toutes au même degré, son imagi-
» nation l'emporte trop, il est trop orné,
» il a gâté l'éloquence d'une infinité d'O-
» rateurs qui l'ont voulu imiter, sans con-
» siderer que Seneque est un de ces Au-
» teurs originaux qui sont inimitables.

» Burrhus & Seneque remplissoient con-
» jointement le poste le plus important
» de l'Empire ; ils étoient également Gou-
» verneurs d'un Prince qui y étoit destiné :
» l'un & l'autre avoit son mérite distinctif
» & son emploi particulier ; leur pouvoit
» étoit égal, leur intelligence parfaite ;
» mais chacun avoit son département. Bur-
» rhus, Officier, qui avoit blanchi dans
» les travaux de Mars, enseignoit à Neron
» le métier de la guerre ; Seneque le for-
» moit dans l'art de parler, dans la litté-
» rature, dans la science de l'Histoire, &
» dans la connoissance des Loix. Burrhus
» lui inspiroit l'amour de la sagesse, Se-
» neque lui en dévoiloit les principes &
» les devoirs ; l'un avoit une morale aus-
» tere, assortie à la sévérité de ses mœurs ;
» l'autre adoucissoit prudemment la séche-
» resse de ses leçons par la douceur de son
» naturel ; l'aménité de ses discours apla-

» nissoit toutes les routes de son Eléve, &
» semoit de fleurs tous les chemins par où
» il falloit passer; le premier s'y prenoit
» en militaire Stoïcien, le second en hom-
» me adroit, se pliant avec habileté au
» génie de Neron, mais sans se départir
» dans le fond de l'inflexibilité des prin-
» cipes stoïques: l'un & l'autre s'attachoient
» à former son cœur; mais Seneque, vrai-
» semblablement plus éclairé, cultivoit son
» esprit; ils ne réussirent ni l'un ni l'autre.
» Neron est d'autant plus détestable, qu'il
» ne profita point des leçons des deux plus
» habiles Gouverneurs qui aient jamais
» élevé un Prince Païen. »

MEMOIRES de M. de Berval. *A Amsterdam*, & se trouvent *à Paris*. 1752. 1 vol. *in*-12.

Ce Roman est sûrement d'un homme qui connoît les bienséances, qui respecte les mœurs, & qui sçait écrire. Si les Ouvrages de ce genre ressembloient à celui que nous annonçons, ils éviteroient les reproches des gens austeres, & mériteroient les éloges des Critiques judicieux.

M. le Baron de Rodes souhaite que le Public soit averti qu'il va paroître sous son nom un *Recueil de vers* qu'il desavoue.

TRADUCTION en vers latins du *Vert-vert*, de M. *Gresset*, par M. * * * Docteur en Médecine. *A Paris*, chez *d'Houry* fils, rue de la Vieille Bouclerie. 1752.

Pour faire connoître à nos Lecteurs le talent que M. * * * a pour la Poësie latine, nous allons transcrire le commencement du quatriéme Chant, qui est un des morceaux les plus agréables de ce charmant badinage.

Intereà mentem nequeunt explere tuendo;
Jure quidem; nam latro, animus licet improbus, ora
Grata gerit, decoratque ferox audacia vultum,
Quin sit sera fides fronti? quin proditor unas
Accuset vultus latebras nigrosque recessus
Explicet! obtutu defixo immobilis hæret
Tota domus, tantisque cient crepitacula linguis,
Ut Pater omnipotens tonitru licet omne cieret,
Incassum. Non ille refert pia verba; tumultus
Hos inter volvens huc illuc luminis orbes
Effert grande supercilium, nota prima pudoris
Amissi. Frons & vultus sublimior omnes
Infestas facit, hunc dictis contendit amica
Affari mater explodit inertia verba,
Et furit, exclamans insanas esse Sorores.
Dicitur effatum à nauta accepisse per undas
Augustina Soror concinnans ora, volucri
Retulit, eia, precor, mi frater, comprime linguam;

At frater tetrum increpitans opprobria torquet
Pinguia, romano quæ non est dicere versu.
O Deus! insanit, Mater; quisnam impius, eheu!
Hic magus est. Sic sic defertur Psittacus. Ore
Psittacus infrendens, adigat te pestis ad umbras,
Evomit extemplò advolat undique turba furentem
Quæ linguam impediat: sed cunctas spargere acerò
Tinnula mox juvenum, vetutas deridet ineptè,
Rancidulas simulans barbâ denare loquelas
Infestus rugis. At at ecce incenditur irâ
Majori, fervet limphato in pectore bilis,
Vertitur in rabiem, scintillant lumina flammis
Dejectat rabido violenta è gutture dicta
Deblaterans potuit quæ à nautis scire viator.
Intonat horrendum B. F. infunda precatur,
Sacrilegâque rotat Furias & Tartarâ linguâ.
Dæmona adesse putant Matres, dant mille per horam
Signa crucis, creduntque diem advenisse supremum.
Idem omnes agitat terror, fugitantque per antra
Cœnobii celeres. Rapido conterrita cursu
In nasum Cunegunda cadens Matercula dentem
Expulit extremum; Bibiana resolvit hiatu
Verba sepulchrali longum & miserabile clamat;
Clamat atrum; Pater ô sanctissime! monstrum
Quis dedit hoc, Deus? ut Stygia evocat agmina! Fratres
Tartarei venient, reprobum credas. Bona quondam

Quò fugit pietas, doctrina & gratia morum?
Quin venus undas repetat, quin longiùs absit.
Niverni Matres sic atra vocabula dicunt.
Proh! Benedictinas talem docuisse Sorores
Credere quis possit? Juvenilia pectora Matres
Sic forment. Sacri, ah! non tangat limina Claustri
Hæc secum stigris impleret tecta catervis.

Discours sur le Roy, prononcé dans une Société de Gens de Lettres, par M. de la Soriniere, des Académies d'Angers & de la Rochelle. *A la Haye*, & se vend à *Paris*, chez *Ganeau*, rue S. Severin. 1752. 23 pages *in*-4°.

NOUVEAUX GLOBES.

M. Robert de Vaugondy fils, chargé des ordres du Roy le 4 Juin 1751 pour construire des Globes célestes & terrestres de 18 pouces de diamétre, & un autre de six pieds dessiné à la main, & conforme à la figure de la terre applatie, a eu l'honneur de présenter les premiers à Sa Majesté & à Monseigneur le Dauphin le 4 Avril de cette année. La réception favorable dont l'Auteur a été honoré, & l'approbation des Sçavans que ces Ouvrages ont méritée par la justesse & l'élégance de leur exécution, nous dispensent d'en faire l'éloge.

L'Auteur a publié un *Prospectus*, dans lequel après avoir parlé des Globes que l'on avoit faits jusqu'alors, fait voir que les meilleurs sont présentement hors d'usage, par le défaut d'emploi que l'on auroit dû y faire des nouvelles découvertes. Le Globe terrestre renferme toutes celles que l'on a faites jusqu'à présent, & qui ont été reconnues & *approuvées autentiquement*. Le Globe céleste est dressé sur le Catalogue Britannique de Flamsteed, après avoir réduit le calcul à l'année 1770.

Pour ce qui concerne l'élégance de l'exécution de ces Globes, il suffit de dire que le sieur Guillaume de la Haye a gravé le terrestre, & le sieur Gobin a dessiné & gravé les figures du céleste.

La monture de ces Globes n'est pas moins élégante que nouvelle; c'est une espéce de cassolette à trois pieds, portant un faux horizon, dans lequel le véritable horizon s'emboîte & tourne concentriquement. Le méridien de cuivre qui entre dans cet horizon mobile, se meut verticalement sur une roulette encastrée dans un cylindre orné de feuillage en fonte, lequel par son mouvement sur son axe, fait tourner tout le Globe, & par conséquent sert à l'orienter.

M. de Vaugondy a fait construire un

instrument propre à résoudre tous les problêmes de Trigonométrie sphérique sur le Globe céleste. M. Goussier, Géométre, Inventeur de cet instrument, lui a donné le nom de *Sperico-Goniometre*, ou de *Raporteur spérique*. L'on en trouve la description dans le livre de M. de Vaugondy, intitulé *Usage des Globes*, *in*-12.

La Préface de ce livre instruit suffisamment le Lecteur de ce qu'il contient de nécessaire pour l'usage des Globes, & tient lieu de l'analyse que nous aurions pû en faire.

A la fin du *Prospectus* l'on trouve les conditions proposées pour faciliter aux curieux l'acquisition de ces Globes. Ceux qui voudront s'en pourvoir, devront se présenter dans le cours de cette année, en designant la qualité & le goût des pieds qu'ils souhaiteront, d'après les détails qui suivent, ainsi que les prix, dont on payera la moitié d'avance en se faisant inscrire; sçavoir, les deux Globes,

Montés sur des pieds simples, mais de bon goût, & vernissés à la capucine, 600 liv.

Sur des pieds plus composés, & relevés de bronzure, 800 liv.

Enfin sur des pieds riches, en ornemens tels que la vignette du *Prospectus* les représente, & avec les armes du Souscripteur, 1000 liv.

L'Auteur avertit que les différences établies ici, ne regardent que les pieds des Globes, & nullement les boules, le méridien, ni leur mouvement horizontal, qui seront les mêmes, quel que soit le choix des pieds.

Il ne sera employé pour faire exécuter les Globes retenus, que deux mois après le jour où l'on se sera fait inscrire, & le Souscripteur devra faire retirer ses Globes immédiatement à l'échéance de ce terme.

Ceux qui voudront qu'on ajoûte le Spherico-goniometre, payeront à part 50 liv.

Le livre intitulé *Usages des Globes*, &c. relié proprement en veau, se délivrera *gratis* aux Souscripteurs.

Ces trois sortes de pieds de Globes sont propres pour orner les cabinets; mais comme il y a des personnes qui préferent avec raison l'utilité à l'ornement, & le principal à l'accessoire, l'Auteur a trouvé le moyen d'en faire exécuter, qui ne coûteront que 400 liv. & pour lesquels les conditions seront les mêmes.

L'ouverture des Souscriptions ne s'est faite que le 10 du mois de Juillet, parce que M. de Vaugondy a voulu avoir de ces différentes sortes de pieds pour faire voir au Public.

Il demeure Quai de l'Horloge, près le Pont neuf.

DISCOURS prononcé par M. Pésant Secretaire de l'Académie de Ville-franche en Beaujollois, sous la protection de M. le Duc d'Orléans, en Avril 1752 à la rentrée de ladite Académie.

MESSIEURS,

Si vous n'eussiez consulté que les qualités propres aux fonctions que vous m'avez confiées; votre choix seroit tombé sur un sujet plus digne de les remplir. Votre indulgence m'ouvre les yeux sur ma reconnoissance & sur mes devoirs, mais me suffit-il d'en être pénétré pour justifier l'honneur que vous m'avez fait ?

En l'acceptant, j'ai compté, je l'avoue, sur mon zele; sur des efforts qu'une émulation indiscrette m'a sans doute trop exagérés: je me suis flatté, qu'éclairé par votre exemple & par vos lumieres, je parviendrai peut-être à en partager les succès. Mais au moment de l'exécution, j'éprouve combien la pureté du motif m'a séduit. Vous avez droit d'exiger de moi des forces & non de simples efforts; des talens decidés plutôt qu'un zèle infructueux. Que je suis loin de votre attente !

Non, Messieurs, l'amour propre, cet apologiste si complaisant, ne se déguise

point dans cet aveu sous le voile d'une fausse modestie. La place à laquelle vous m'avez appellé est encore couverte des fleurs qu'y a semées mon illustre prédecesseur ; elles vont se faner sous des mains moins habiles, & malgré tous mes soins, je ne prévois que trop combien vos regrets seront légitimes.

Envain pourrois-je me le dissimuler à la vue des Registres qui renferment les fastes de cette Académie. Jusques ici vous n'avez confié le soin de leur collection qu'à des plumes sçavantes, exercées pendant long-tems dans les Cirques Litteraires & déja couronnées par les suffrages du Public ; chaque page en est marquée au coin de ce goût fin & délicat qui anoblit les productions du génie ; de ce discernement judicieux qui les apprécie ; de cette élégance, de cette pureté, de cette politesse de stile, qui sçait tout orner, tout embellir. Tel est le sçeau précieux & distinctif de vos dernieres collections. Quel paralelle va vous présenter l'avenir ?

Si mes craintes à ce sujet n'ont un fondement que trop réel, je sens d'un autre côté, combien la circonstance du renouvellement de nos assemblées va donner d'essor à mon émulation.

Enfin, Messieurs, après ce calme fâ-

cheux, où les Arts dispersés ont paru languir parmi nous dans une oisiveté si humiliante pour notre Patrie; nous touchons donc à ce jour heureux, où leur culte va s'y ranimer avec un nouvel éclat. Forcés pour un tems de suspendre nos travaux; abbattus sous le poids des pertes que nous avions faites d'une partie des membres qui composoient cet établissement; effrayés du petit nombre où nous étions réduits pour en soutenir tout le lustre; nous n'avons que trop cedé à la nécessité des circonstances. Il semble même que la mort, en nous enlevant notre Auguste Protecteur, ait voulu conspirer encore plus cruellement contre les tentatives, que nous faisions pour nous relever.

Tant d'obstacles réunis ont à la vérité ébranlé pendant un temps notre constance; mais ils n'ont pû ralentir les effets de notre zèle. En donnant les regrets les plus sinceres à la mémoire d'un Prince, dont les vertus solides & les faveurs multipliées ont fait tant de fois l'objet de notre admiration & de notre reconnoissance; qu'il a été consolant pour nous de concevoir les espérances du même appui dans l'auguste héritier de son nom & de sa bienfaisance!

C'est, Messieurs, sous les influences de ce nouvel astre que cette Académie

doit se promettre ses plus beaux jours ; c'est sous les auspices d'un Prince, jaloux d'allier à l'éclat de la grandeur, le goût & l'amour des Lettres que nous allons voirre fleurir un établissement formé par ses illustres ayeux.

Cette Province a le bonheur de faire une partie de son appanage. Tâchons de lui rendre désormais cet héritage précieux, par un hommage plus digne de lui ; par des respects plus assidus ; par ce tribut enfin que le cœur a droit de porter jusques au pieds même du trône. Osons ambitionner à l'envi par des talens plus cultivés la gloire de lui plaire & d'en être protegés. Appellons à ce dessein tous les Citoyens qui, depuis quelques années, se sont montrés dignes d'être admis dans cette Compagnie ; nous ne serons jamais assez pour célébrer le nombre de ses vertus.

TABLEAU des dégrés de parenté, suivant le Droit Civil, le Droit Canon & le Droit François, rapporté à la personne de Louis XIV. Dédié à Monseigneur le Dauphin. Par M. *Caziot*, Avocat en Parlement & Docteur aggrégé en l'Université d'Orléans. Se vend 1 liv. 4 f. A *Paris*, chez l'*Auteur*, à l'Hôtel de Tanchou, rue du Marché-neuf & de la Calandre ; chez *Lattré*, Graveur, rue S. Jacques, au Papillon ; au Palais, chez *De Nuilly* & *Debats*, Libraires. C'est une feuille très-exactement gravée, dont on trouvera un très-bon extrait dans le Journal des Sçavans du mois d'Août.

LETTRE

A M. D. L. C. ou examen de quelques Remarques critiques insérées dans le premier volume du Mercure de Décembre 1751. page 196.

SAns connoître, Monsieur, l'édition de 1745. que m'indiquent vos remarques sur ma dissertation imprimée dans le Mercure du mois d'Août 1751. j'ai pu supposer que le systême de M. Ribaud, *présenté dans un nouveau jour, & étayé de nouvelles preuves*, étoit toujours le même, quant au fond, c'est à dire, que Drusus, prétendu fils d'Auguste & de Livie, étoit toujours *l'enfant illustre* dont Virgile célébre la naissance dans sa quatriéme églogue. Aujourd'hui que je connois cette édition, je suis sûr de ne m'être pas trompé.

Or je voudrois sçavoir comment le sentiment de M. R. peut s'accorder avec le passage de Pline, que vous m'opposez dans votre *Post scriptum*. Le Naturaliste cite Auguste & Livie *pour un exemple de stérilité* : il est donc faux, selon cet écrivain, que Drusus ait été le fruit de leur commerce illicite. La *dissociatio corporum*, qui se trou-

voit entre ces deux personnes, étoit l'ouvrage de la nature, d'un obstacle invincible à leur fécondité : au lieu d'adopter les rêveries de Suétone & de Dion, M. R. devoit donc s'en tenir au passage de Pline, *Auteur distingué par ses emplois & son érudition*, lequel citoit Auguste & Livie *pour un exemple de stérilité*, environ quarante ans après la mort de celle-ci : il faut donc expliquer les termes de Pline, même dans le systême de M. R. Comme vous êtes intime ami de ce docte Litterateur, votre zèle, Monsieur, vous engagera sans doute à le faire : c'est, je pense, une satisfaction que vous devez au Public, à l'amitié, à votre propre goût.

Au sujet de mes conjectures, vous pouvez consulter de sçavantes notes sur le Pline *in-quarto* imprimé à Paris en 1685. chez François Muguet. Vous y apprendrez que le passage du Philosophe ne *détruit* pas celui de l'Historien. Le célébre Auteur de ce bon ouvrage, pour donner plus d'autorité à ces mots de Pline : *Est quædam privatim dissociatio corporum : & inter se steriles, ubi cum aliis junxêre, gignunt, sicut Augustus & Livia*, rapporte fidellement les termes de Suétone, qui ont donné lieu à l'opinion que vous attaquez. Le Pere Hardouin n'a donc pas cru comme vous, Monsieur,

qu'il y eût une contradiction dans les témoignages de ces deux Auteurs ; & il a eu raison de ne le pas croire. Auguste n'eut point d'enfans de Livie : *ex Livia nihil liberorum tulit*, dit Suetone : ces deux époux pouvoient donc être cités par Pline *pour un exemple de stérilité.* La fausse couche que fit l'*Impératrice* ne méritoit point l'attention du Naturaliste : il sçavoit qu'on peut regarder comme stérile un chanp où les fruits ne parviennent point à leur maturité. Ainsi, Monsieur, le témoignage de Pline, que vous faites tant valoir, ne donne pas la moindre atteinte à mon nouveau systême.

Voulez-vous vous renfermer dans les termes de Pline, & les interprêter à la rigueur ? En ce cas, je vous dirai qu'ici son autorité doit le céder à celle de Suétone : & afin que vous ne preniez point ceci pour un paradoxe, je vais vous en donner la preuve. Pline veut simplement confirmer le sentiment de quelques anciens Philosophes : pour cet effet, il donne le premier exemple qui lui vient à l'esprit ; il se conforme au préjugé populaire, & cite Auguste & Livie *pour un exemple de stérilité.* Suétone au contraire entreprend d'écrire une Histoire, fouille dans tous les cabinets & dans toutes les Bibliothéques, consulte,

lit, examine de bons mémoires, & ne publie que le résultat de ses recherches & de ses lectures. Or si on ne pouvoit pas concilier ensemble les deux écrivains dont il s'agit, qui hésiteroit à abandonner le Naturaliste pour s'attacher à l'Historien ? Personne, sans doute : *Il est donc vrai que Livie a mis au monde un enfant né avant terme, qu'elle avoit eu d'Auguste : infans qui conceptus erat immaturus est editus* ; & il est fort probable que ce même enfant est celui que le Prince des Poëtes Latins célébre dans sa quatriéme églogue.

Mais, dites vous, comment concilier le passage, *immaturus est editus*, avec ces deux vers de Virgile :

Incipe parve puer, risu cognoscere matrem :
Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Rien de plus aisé. Suetone parle en Historien & raconte les choses dans l'ordre qu'elles se sont passées : Virgile, au contraire parle en Poëte, & même en Prophête, confond le passé, le présent, l'avenir, s'abandonne à un beau désordre qui fait l'ame & la beauté de la poësie sublime, & envisage comme présent & passé ce qui est réellement futur. Une courte analyse du Poëme ne laissera aucun doute sur ce point.

D'abord Virgile considere l'enfant qui fait le sujet de ses chants, dans l'état où il est effectivement, je veux dire, dans le sein de sa mere, & il invite Lucine à favoriser sa naissance : ensuite il se le réprésente successivement au berceau, dans le cours de ses études, *à l'âge d'homme :* puis il le conduit dans la carriere de la gloire où il le suit : enfin revenant sur ses pas, il se le peint à l'âge d'environ six semaines : il l'exhorte *à sourire à sa mere pour se montrer reconnoissant envers elle, & pour la dédommager en quelque sorte des longs dégoûts que lui a causé une grossesse de dix mois.*

Il n'y a là rien de contraire aux régles de la bonne poësie, Monsieur, & conséquemment je peux fort bien expliquer les deux vers qui vous paroissent inexpliquables dans le systême que je propose.

Au reste, si notre Poëte confond *le present, le passé, l'avenir*, comme je le dis à la sixiéme page de ma Dissertation, c'est que tout cela est confondu dans l'original qu'il copie, c'est-à-dire, dans les livres de la Sibylle. Voilà précisément le sens que j'ai voulu insinuer à l'endroit cité. Vous en imaginez un autre, Monsieur ; mais il vous appartient en propre, aussi-bien que les conséquences que vous en tirez. Non, jamais je n'ai refusé à M. R.

une licence que je prenois moi-même : *Hanc veniam petimusque damusque vicissim* : m'accuser de cette bévue, c'est ne me point entendre.

Autre objection sur le passage de Suétone. *Cet Auteur ne dit rien qui fixe l'année, où Livie, épouse d'Auguste, devint enceinte.* J'en demeure d'accord. *Je place cet événement quelque temps après la naissance de Drusus* : cela est vrai. *On ne peut le placer plus à propos*, dites-vous ; *il n'y manque que la preuve.*

Quand vous aurez prouvé vous même que je me trompe, Monsieur, vous mériterez mon attention & ma reconnoissance. En attendant je profiterai de la liberté que Suétone me laisse, & je m'applaudirai toujours *d'avoir placé à propos* l'époque qu'il ne fixe point. S'il vous faut une preuve, tirez-la de Virgile : le temps où il a écrit son églogue est l'époque que vous cherchez.

Etant *un critique que rien n'arrête*, vous vous attendez bien que je ne resterai pas muet sur le reste de vos difficultés. Vous demandez si c'est un enfant qui ne voit pas encore le jour, que le Poëte invite à contempler le monde chancellant sous son propre poids. Pourquoi non ? Un enfant de quelques semaines n'étoit pas plus ca-

pable de répondre à cette invitation, qu'un enfant qui étoit encore dans le sein de sa mere : elle pouvoit donc être également adressée à l'un & à l'autre.

Votre interprétation touchant l'invocation *faite* à Lucine, étant plus propre à affermir, qu'à ébranler mon systême, je la passe sous silence ; pour réfuter en deux mots les réflexions que vous y ajoûtez. Un Poëte vulgaire se seroit énoncé à peu près dans le goût que vous l'exigez, c'est-à dire, qu'il auroit nommé Auguste & Livie, & décidé *sans énigme* que l'enfant à naître de leur mariage, étoit l'enfant annoncé par la Sibylle de Cumes. Virgile, moins crédule & plus reservé, se contente de laisser entrevoir ce qu'il veut dire ; appréhendant d'être démenti par l'évenement, il n'avance rien de lui-même, ce sont les termes de l'oracle qu'il employe dans ses vers. Que Livie accouche d'un enfant vivant ou mort, d'un Prince ou d'une Princesse, cela ne le regarde point, c'est au Ciel qu'il faudra s'en prendre si la prédiction n'est point accomplie ; pour lui il ne peut-être trompé que dans l'application qu'il en fait, & cette même application, il l'enveloppe de tant d'obscurité que quelque chose qu'il arrive, on ne pourra jamais le convaincre évidemment de méprise.

Cette réponse n'est que le développement d'un principe posé dans ma dissertation, où je dis que *les prédictions de la Sibille de Cumes pouvoient être claires, mais que Virgile devoit être obscur, parce qu'il ignoroit si elles regardoient effectivement l'enfant que Livie portoit dans son sein.* N'étoit-ce pas, Monsieur, prévenir vos réflexions & les réfuter d'avance ?

Mais, dites-vous enfin, *Virgile pouvoit-il sçavoir si cet enfant, encore renfermé dans le sein de sa mere, viendroit à terme ou non, si l'Impératrice le feroit vivant ou mort, si ce seroit un Prince ou une Princesse? Voilà,* ajoutez-vous, *un sistême neuf & si vraisemblable, que vous êtes surpris qu'à l'imitation de Virgile, quelques-uns de nos bons François ne se soient point avisés, il y a sept ou huit mois, de chanter la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne.*

Cette objection est proposée avec un air de confiance capable de faire juger que vous la croyez très-forte; cependant rien de plus foible. En la faisant vous aviez apparemment oublié que dans mon systême, *notre Eglogue n'est que le resultat de ce qu'on publioit à Rome sur les prédictions réelles ou prétendues de la Sibylle de Cumes.* Avec un peu plus d'attention à ce principe fondamental de mon opinion, vous auriez conçu sans

ſans peine que Virgile, guidé par des Oracles regardés comme infaillibles, pouvoit fort bien chanter la naiſſance future d'un Prince qui devoit faire le bonheur de l'Univers : penſez-vous donc, Monſieur, qu'avec de pareils garants, nos Orphées modernes auroient attendu la naiſſance du Prince que le Ciel vient d'accorder à nos vœux, pour ſe livrer à leur enthouſiaſme, & pour annoncer à toute la terre le juſte ſujet de nos transports ? S'ils n'ont oſé marcher ſur les traces de Virgile, c'eſt qu'il leur manquoit une Sibylle. A la faveur d'une ſemblable lumiere ils auroient hardiment ſuivi le Poëte Latin, ſans craindre de choquer la vraiſemblance.

Voilà, Monſieur, ce que j'avois à répondre à vos prétendues démonſtrations. Vous devez être d'autant plus content de moi, que j'ai préſenté vos objections dans tout leur jour, & que j'ai exactement réfuté tout ce qui pouvoit intéreſſer le fond de mon ſyſtême. J'aurois ſouhaité que vous vous fuſſiez donné la même peine en faveur de votre ancien ami, & que vous euſſiez travaillé à applanir au moins les principales difficultés que je lui oppoſe. Vous ne l'avez pas fait. Vous avez ſans doute vos raiſons : il ne m'appartient pas de les approfondir. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c.

MONSIEUR,

Ce n'est qu'un supplément à ma dissertation imprimée dans votre Mercure du mois d'Août dernier, que je prens la liberté de vous adresser aujourd'hui ; mais un supplément que la critique a rendu nécessaire. Comme je m'attache à y développer certains principes que je n'avois fait qu'indiquer en passant, il pourra répandre la lumiere sur quelques endroits, que la trop grande précision a fait paroître obscurs à des personnes peu attentives. L'exacte neutralité que vous faites profession de garder dans toutes les guerres litteraires, me fait esperer que vous voudrez bien rendre publiques des réflexions propres à appuyer & à éclaircir un sentiment que vous n'avez pas jugé indigne de voir le jour. Je suis fort respectueusement,

MONSIEUR,

A Crépy, le 22 Janvier 1752.

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur.
A. BOURGEOIS, Principal de Collége de Crépy en Valois.

BEAUX-ARTS.

CATALOGUE raisonné des Tableaux du Roy, avec un abrégé de la vie des Peintres, fait par ordre de Sa Majesté, tome premier, contenant l'Ecole Florentine & l'Ecole Romaine. Par M. Lépicier, Secrétaire perpétuel & Historiographe de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture, Professeur des Eléves protégés par le Roy, pour l'Histoire, la Fable & la Géographie. *A Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1752. 1 vol. *in*-4°.

Parmi la multitude d'Ouvrages frivoles ou mauvais que Paris voit tous les jours naître & mourir, il en paroît de tems en tems quelqu'un dont le projet est grand, dont le plan est sage, dont l'exécution est heureuse : tel est le Catalogue que nous annonçons. Le titre n'annonce pas des faits agréables, des discussions profondes, une critique legere, un stile facile, élégant & correct ; on y trouvera tous ces avantages joints à l'exactitude, aux recherches, à la netteté, à l'ordre, à l'impartialité & à la précision.

M. Lépicier commence son Ouvrage par

faire dans une Préface l'histoire du Cabinet dont il donne la déscription. » François I. » dit-il, a commencé cette collection de» venue immense dans les mains de Louis » XIV. Ce Monarque qui étonnoit l'uni» vers par la rapidité de ses victoires, n'en » étoit pas moins attentif à veiller à la » conservation des Arts; son amour pour » la Peinture lui fit desirer de se former un » cabinet de tableaux qui répondît à l'idée » de sa magnificence, & il chargea de ce » soin M. Colbert. Ce grand homme si » digne de nos éloges, exécuta ce projet » avec d'autant plus de vivacité, qu'il » suivoit sa propre inclination. Tout se» conda les vues du Prince & le zéle du » Ministre. M. Colbert eut le bonheur de » trouver chez le sieur Jabach un merveil» leux assemblage de tableaux dont Louis » XIV. fit l'acquisition; ce Curieux les » avoit achetés en différens tems, & sur» tout à la vente que l'on fit à Londres » par les ordres de Cromwel, après la » mort de Charles I. Roy d'Angleterre. » Louis XIV. acquit encore les beaux » Poussins de M. le Duc de Richelieu, les » principaux tableaux du Cardinal Maza» rin, & une infinité d'autres également » recommandables, qui rendirent ce Ca» binet un des plus distingués de l'Europe.

» Le Roy a ajoûté de nouvelles richesses
» à ce trésor. Indépendamment de tous les
» tableaux qu'il a fait faire par les Peintres
» de son Académie, feu M. Rigaud fut
» chargé de choisir ce qu'il y avoit de
» meilleur & de plus rare en fait de pein-
» ture dans la collection de M. le Prince
» de Carignan : personne n'ignore les soins
» & les dépenses avec lesquelles ce Prince
» avoit rassemblé les plus beaux ouvrages
» qui se trouverent dans son Cabinet. De
» pareilles occasions fournissent seules, &
» ce ne peut être qu'à des Souverains, les
» moyens de réunir une quantité consi-
» dérable de morceaux précieux. La col-
» lection de Sa Majesté est actuellement de
» dix huit cens tableaux. » Dans l'impossi-
bilité où nous sommes de rendre compte
de tout ce qu'il y a de précieux dans l'Ou-
vrage que nous annonçons, nous indique-
rons ce qui nous a le plus frappé, & nous
nous servirons toujours des expressions de
M. Lépicier.

LEONARD DE VINCI.

« Le premier Peintre dont il est parlé
» dans le Catalogue que nous annonçons,
» c'est Leonard de Vinci. La Peinture
» n'ayant d'autre objet que l'imitation de
» la nature, & la nature étant infiniment

» variée, tout Ouvrage qui péchoit par
» trop d'uniformité ne pouvoit avoir l'ap-
» probation de Leonard; il faisoit consister
» la beauté d'un tableau dans cette agréa-
» ble diversité de formes, qui sans doute
» est le principal ornement de la nature.
» Pénétré de ces principes, il se proposa
» de peindre une assemblée de Paysans,
» dont les ris simples & naïfs pussent se
» communiquer aux Spectateurs. Pour y
» parvenir, il assembla quelques gens de
» plaisir qu'il invita à dîner; & lorsque
» le repas les eut disposé à la joie, il les
» entretint de contes plaisans qui les ani-
» merent encore davantage: cependant
» Leonard étudioit leurs gestes, exami-
» noit avec attention les mouvemens de
» leur visage, & dès qu'il fut libre il se
» retira dans son cabinet, où il dessina si
» parfaitement de mémoire cette scene
» comique, qu'il étoit impossible, selon
» Paul de Lomazzo, de s'empêcher de rire
» en la voyant. Cet Auteur ajoûte que Leo-
» nard suivoit les Criminels jusqu'au lieu
» du supplice, pour saisir sur leur visage les
» impressions de la terreur & de la crainte.
» Leonard n'étoit pas moins attentif à faire
» une exacte recherche des phisionomies;
» lorsqu'il rencontroit quelque tête bizar-
» re, il l'auroit suivi tout un jour plutôt

» que de *la manquer*; il avoit toujours sur
» lui des tablettes, dans lesquelles il rap-
» portoit les objets qui le frappoient le
» plus vivement; il conseilloit à tous les
» Peintres d'en user ainsi, & de faire des
» collections de nez, de bouches, d'oreil-
» les & d'autres parties, de formes & de
» proportions différentes, telles qu'on les
» trouve dans la nature; c'étoit, selon lui,
» la meilleure méthode pour représenter
» les objets avec vérité; son exemple le
» prouvoit: il donnoit à ses portraits la
» plus grande ressemblance, quelquefois
» il les chargeoit dans les parties dont le
» ridicule étoit le plus sensible. Les Cara-
» ches, & depuis eux plusieurs autres Pein-
» tres, ne se sont gueres exercés à faire des
» *charges* que par un simple badinage;
» mais Leonard, dont les vûes étoient plus
» étendues & plus solides, avoit pour ob-
» jet l'étude des passions. » De tous les tableaux de Leonard de Vinci que posséde le Roy, & dont M. Lépicier donne la description, nous ne parlerons que d'un seul, méthode que nous suivrons dans l'article de tous les Peintres.

La Vierge & sainte Anne.

Le dessein de Leonard de Vinci est, suivant la remarque de M. de Piles, d'une

grande correction & d'un grand goût, quoiqu'il paroisse avoir été formé sur le naturel plutôt que sur l'antique, mais sur le naturel de la même maniere que les anciens Sculpteurs l'en ont tiré, c'est-à-dire par de solides recherches, en attribuant à la nature, non pas tant ses productions ordinaires que les perfections dont elle est capable.

Il sera aisé de faire l'application de ce sentiment sur le tableau dont je parle : la sainte Vierge assise sur les genoux de sainte Anne, se baisse pour prendre l'Enfant Jesus, qui caresse un agneau. Les expressions & les attitudes de ces trois figures font connoître combien Leonard sçavoit donner à chaque objet le caractere qui lui convenoit le mieux.

Il faut que ce tableau ait été répété par Leonard de Vinci, car il y en a un presque semblable à celui-ci dans la Sacristie de l'Eglise de S. Celse à Milan.

BARTHELEMI DE SAINT-MARC.

Jamais Peintre ne prit autant de soins & de précautions pour amener ses ouvrages au point de la perfection ; dans toutes ses opérations la nature fut toujours son guide. Avant de se mettre à peindre, il faisoit des desseins arrêtés en forme de

cartons, où les jours & les ombres étoient exactement marqués, & ils les faisoit sur le naturel; pour les draperies, il se servoit d'un mannequin à ressort, qu'il avoit inventé: enfin, on ne peut lui refuser d'avoir bien dessiné le nud, d'avoir donné de la grace à ses figures; de les avoir merveilleusement bien drapées, & d'avoir joint à ces grandes parties celle d'une couleur vigoureuse & fondue.

L'ANNONCIATION DE LA STE. VIERGE.

La Vierge est assise sur une estrade, placée dans un enfoncement en forme de niche, au milieu de deux colomnes: elle regarde, avec une crainte respectueuse, l'Ange qui vient lui annoncer le Mystere.

Des deux côtés de la Vierge, on voit S. Jean-Baptiste, la Magdeleine; S. Paul, S. Jérôme, une Sainte & un Religieux.

Les anachronismes sont fréquens dans les Tableaux des plus grands Maîtres: vrai-semblablement ces hommes célébres n'ont fait ces fautes que par excès de complaisance pour ceux qui leur demandoient ces Tableaux.

La figure de la Sainte, placée sur le devant, est très-belle, & tout-à-fait dans la maniere de Raphaël.

Ce tableau a appartenu à François I.

MICHEL-ANGE BUONAROTI.

Michel-Ange ne pouvant s'accommoder du caractere emporté de Jule second, abandonna son mausolée, & partit pour Florence: le Pape adressa successivement trois brefs aux Florentins, pour leur demander ce grand homme qui fut obligé d'aller joindre le Pontife à Bologne. Il en reçut un accueil plus doux qu'il ne l'espéroit, Jules le combla de caresses, & même de présens, pour lui faire oublier les sujets de mécontentement qui avoient occasionné sa fuite: il souhaita que Michel-Ange fît sa statue de la hauteur de cinq brasses, & qu'elle fût jettée en bronze. Le Pape vint voir le modele; la figure élevoit un bras avec tant de fierté, que le Pape demanda à Michel-Ange si elle donnoit la bénediction ou la malediction, il lui répondit qu'elle avertissoit le peuple de Bologne d'être plus sage à l'avenir. Il proposa au Pape de mettre un livre dans l'autre main: *mettez-y plutôt une épée*, lui repartit le Pontife, car je ne suis point homme de Lettres.

Michel-Ange termina cette figure en seize mois: elle fut placée sur le frontispice de l'Eglise de Sainte Petrone, où elle ne demeura pas long-tems: les Bentivoglio

étant rentrés dans Bologne, elle fut mise en pieces par ceux de leur faction : le Duc de Ferrare en acheta les débris ; il n'en conserva que la tête, qui étoit entiere, & fit fondre le reste pour en faire une piéce d'Artillerie, qui fut nommée *la Julienne*. Cette destinée eut peut-être flatté l'humeur guerriere de Jule second, s'il eût pû la prévoir.

Michel-Ange se disposoit à finir le tombeau de ce Pape ; mais le Bramante qui ne pouvoit voir sans jalousie la faveur dont jouissoit cet Artiste conseilla au Pontife de l'employer plutôt à peindre la voûte de la Chapelle que le Pape Sixte, oncle de Jules, avoit fait construire dans le Vatican, le Bramante se flatoit que son rival échoueroit dans ce travail. Michel-Ange découvrit le piége ; & lorsque le Pape lui parla de cet ouvrage, il fit des efforts inutiles pour le faire donner à Raphaël : l'imperieux Pontife voulut absolument qu'il s'en chargeât.

Michel-Ange avoit besoin d'être secondé dans cette entreprise : il fit venir plusieurs Florentins, entr'autres Granaccio Bugiardino, & Julien Disan Gallo ; ce dernier avoit une grande pratique de la Fresque, qui étoit presque inconnue à notre Artiste. Mais tous ces Peintres ne lui furent

d'aucun secours, il fut obligé d'abbatre ce qu'ils avoient commencé de peindre sur ses desseins; & depuis ce tems-là, n'osant se fier à personne, il voulut que l'execution d'un aussi grand morceau de peinture roulât entiérement sur lui; il fit des efforts surprenans, & il se surpassa lui-même.

Bramante, à qui seul il avoit confié la clef de la Chapelle, à condition de n'y laisser entrer personne, en ouvrit l'entrée à Raphaël, qui frappé du grand goût de dessein qui regne dans cet ouvrage, y puisa cette fierté & cette élévation, qui font le principal caractere de Michel-Ange; en effet dans le Tableau du Prophête Isaïe que Raphaël peignit aussi-tôt après, & qui fut placé dans l'Eglise de S. Augustin, Michel-Ange reconnut l'infidélité du Bramante. Ce trait est le plus grand éloge qu'on puisse donner aux ouvrages de Michel-Ange.

La chapelle fut finie en vingt mois: ce grand morceau de peinture qui consistoit en neuf sujets de l'Ancien Testament, environnés d'une multitude de figures de Prophêtes & de Sibylles, excita l'admiration des connoisseurs, les applaudissemens des grands Peintres, & la jalousie des médiocres.

La Vierge, l'Enfant Jesus & S. Joseph.

Michel-Ange a été le plus profond & le plus sçavant dessinateur qui ait paru jusqu'à présent; mais ce n'est pas sur le tableau dont nous allons parler qu'il en faut juger: on n'y découvre point dans le caractere du dessein, ce fier & ce terrible, qui font reconnoître Michel-Ange: aussi est il douteux que le Tableau soit de lui.

Il represente la Vierge de bout, que l'enfant Jesus embrasse, & S. Joseph, qui regarde avec respect cette action. Il faut encore convenir que les carnations donnent trop dans la couleur de brique pour les clairs, & dans le noir pour les ombres.

BACCIO BANDINELLI.

Ce Peintre naquit à Florence en 1487; son nom de Baptême étoit Barthelemi, car Baccio en est le diminutif dans le langage qu'on parle à Florence. Il eut pour maître François Rustici, qui fut, ainsi que Leonard de Vinci, éleve d'André Verrochio, qui joignoit les talens de Sculpteur, de Peintre & d'Architecte, à une grande connoissance des Mathématiques. Baccio Bandinelli étudia sous ce maître avec tout le soin que l'on peut apporter pour devenir un des premiers de son art: mais un colo-

ris foible n'eſt pas le ſeul défaut de ſes tableaux; ce qui les rend encore plus déplaiſans, c'eſt la mauvaiſe compoſition, c'eſt un choix d'attitudes, qui peut montrer la ſcience du Peintre dont la bizarrerie produit des effets tout à fait choquans.

Baccio Bandinelli peint par lui-même.

Il y a beaucoup d'apparence que Baccio Bandinelli fit ſon portrait lorſqu'il eut quitté la peinture pour ſe livrer à la Sculpture, il s'eſt repréſenté coëffé d'une toque, la main droite poſée ſur une tête de Sculpture; & le bras gauche appuyé ſur une plinthe de pierre qui porte un ciſeau.

En conſéquence de ce que j'ai obſervé dans la vie de ce Peintre, on ne peut trouver dans ce Portrait qu'un deſſein chargé, & du goût le plus auſtere.

ANDRÉ DEL SARTE.

Un Tableau qu'il plaça dans une chapelle de l'Egliſe de S. Gallo, porta ſa réputation naiſſante au plus haut dégré. La beauté, l'union & le ſuave des couleurs qui ſe faiſoient remarquer dans cet ouvrage, frapperent d'étonnement tous les connoiſſeurs, & tous les Peintres de jalouſie. Pluſieurs tableaux de l'Hiſtoire du Bienheureux Philippe Benizi, qu'il peignit dans le

couvent des Freres Servites de l'Annonciade ne furent pas moins applaudis ; mais ce qui mit le comble à sa gloire, fut une Sainte Famille, qu'il exécuta à fresque sur une des portes du cloître de ce même Monastere. Le dessein, la composition, la couleur, tout en est admirable. L'envie de se faire un nom l'avoit guidé dans ce travail plutôt que l'interêt ; car toute sa recompense se borna à un sac de bled, & il eut soin d'en conserver la mémoire dans ce Tableau, en y représentant ce sac, qui l'a rendu fameux. Un desir unanime d'avoir des morceaux de sa main, s'empara alors de tous les esprits. Les Marchands même, chargés par leurs Correspondans de leur procurer des Tableaux des Maîtres les plus célebres d'Italie ne pouvoient se résoudre à laisser sortir de leurs mains les ouvrages qu'il leur avoit livrés, ils lui en faisoient exécuter de nouveaux ; ce fut ainsi qu'une Vierge, que l'on devoit envoyer en France, fut gardée ; & pour la remplacer, il peignit un Christ mort, environné de quelques Anges qui le soutiennent, & dont la douleur est parfaitement exprimée.

Ce Tableau fut si goûté par François I. que ce Prince donna ordre qu'on lui fît venir d'autres Ouvrages du même Maître,

L'approbation d'un si grand Monarque inspira au Peintre l'envie de faire un voyage en France.

La Charité.

Ce Tableau, du même *faire* que celui du Tobie conduit par l'Ange, ne pouvoit pas aller loin, la planche sur lequel il étoit peint, étoit entierement vermoulue, & bientôt il seroit tombé en poussiere. M. le Directeur Général des Bâtimens, toujours attentif à la gloire des Arts, & aux intérêts du Roi, pensa qu'on pourroit lui redonner la vie, en faisant usage du secret du sieur Picault, qui a trouvé le moyen d'enlever la couleur des Tableaux peints sur bois, & de la transporter sur une toile. Le Tableau fut remis au sieur Picault; il eut ordre d'y travailler & la restauration s'est faite avec un succès étonnant; car le Tableau est actuellement sur toile, sans qu'on puisse s'appercevoir de l'opération en aucun endroit. Il n'a pas souffert la moindre altération, ni dans la partie du dessein, ni dans celle de la couleur.

La Charité représentée par une femme assise, tient deux enfans sur elle, l'un desquels attaché à sa mamelle gauche prend sa nourriture avec avidité, tandis que l'autre la regarde, & d'un air enjoué lui montre des noisettes.

A ses pieds, & sur le bord de sa Draperie, on voit un troisiéme enfant qui dort.

La figure principale de ce Tableau est noble & d'une grande maniere, les enfans d'un bon goût de dessein. On reconnoit par toutes les expressions, cette tendresse active, l'attribut de la Charité, & dont les effets ne tendent qu'au soulagement des malheureux.

Le Pontorme.

Jacques Pontorme naquit en Toscane en 1493. Il s'attacha à la peinture dès l'âge de treize ans; il eut successivement pour maîtres, Leonard de Vinci, Mariotte, Albertinelli, Pierre del Cossino, & André del Sarte; il quitta ce dernier Maître à l'âge de dix-neuf ans, pour travailler seul & selon ses idées; la pauvreté lui servit d'aiguillon pour animer & redoubler ses efforts: ses premiers ouvrages lui firent tant d'honneur, que Michel-Ange dit en les voyant, que ce jeune homme éleveroit la peinture jusqu'au Ciel. Quel homme eût ôsé démentir une telle prophétie? Cependant elle ne fut point accomplie; Pontorme ne donna que de fausses espérances, & ne put obtenir la place qui lui étoit désignée. Quel exemple pour nous rendre mo-

dérés & retenus dans nos jugemens ! mais aussi, quelle excuse ! . .

La cause de sa décadence vint de ce qu'il douta trop de ses forces, il étoit persuadé que les autres faisoient mieux que lui, & il changeoit continuellement de maniere, dans l'espérance d'en trouver une meilleure. Il vit des Estampes d'Albert Duren, il en fut touché, & avec raison ; mais en voulant les imiter, il fit des Tableaux encore plus dans le goût Allemand, & qui n'étoient pas supportables.

Quelle difference entre ces Tableaux gothiques & ceux qu'il avoit peints autrefois, & qui avoient été capables d'inspirer de la jalousie à André del Sarte même ! Sur la fin de sa vie, le Pontorme entreprit de peindre pour le Grand Duc la Chapelle de S. Laurent : il travailla douze ans de suite à cet ouvrage, qu'il vouloit, à force de soins, rendre supérieur à tous ceux qui avoient paru jusqu'alors ; mais quand il fut découvert, on trouva qu'au lieu de surpasser les autres peintres, il étoit devenu inférieur à lui-même.

Le portrait d'un Graveur.

Il est difficile de juger sur ce Tableau, du mérite du Pontorme, quant à la partie de l'Histoire, qui fut toujours l'objet de

ses travaux. Il ne peut indiquer au plus que sa maniere de peindre, & son goût de dessiner.

Ce Tableau représente un Graveur, dont le bras droit est appuyé sur une table ; il tient un burin, & paroît méditer sur son Art. Sa coëffure est une espéce de chapeau à oreilles, dont la forme est singuliere. On ne sçait pas le nom de ce Graveur.

La tête est d'un beau pinceau, ainsi que la main ; le desseing en est précis, & d'un bon caractére.

BALTHAZAR PERUZZI.

On ignore de qui ce Peintre apprit les premiers élemens de la Peinture : tout ce qu'on sçait, c'est qu'il étoit déja un excellent homme lorsqu'il vint à Rome, & qu'il peignit au Palais Chigi, dans quelques Eglises, & sur les façades de plusieurs Palais de cette grande Ville. Son goût de dessein étoit solide, & tenoit beaucoup de celui de l'antique. La connoissance des Mathématiques & de l'Architecture, portée à un degré supérieur, le distingua de tous les Peintres de son siécle ; & à l'aide de ces Sciences, il inventa, ou pour mieux dire, il renouvella les décorations de Théatre, dont le goût

si bien connu & pratiqué dans l'antiquité, s'étoit perdu avec tant d'autres partiies des Arts. Balthazar donna des preuves de son profond sçavoir en ce genre devant Léon X. à l'occasion suivante.

Le Cardinal de Bibienne, ayant fait représenter devant ce Pape une Comédie Italienne, intitulée *la Calandra*, qu'il avoit composée à l'imitation de celles des anciens, Balthazar fut choisi pour en faire les décorations; il les varia de tant de façons, & les orna, selon que la Scéne le pouvoit permettre, de tant de rues, Places publiques, Maisons, Palais & Temples, qu'il surprit & charma tous les Spectateurs. Il porta ses compositions en ce genre à un tel degré de génie & de perfection, qu'on le peut regarder comme le modéle de tous les Ingénieurs & Machinistes modernes : il exécuta differens ouvrages de décorations, soit à Rome, soit dans d'autres Villes d'Italie, & ce fut à ses soins que l'on commit le magnifique appareil du couronnement de Clément VII.

La Vierge, découvrant l'Enfant Jesus qui dort.

Ce Tableau tient de la maniere de Pietre Perrugin : on y trouve le fini de l'exé-

cution, la simplicité des attitudes, l'éclat des couleurs, & le gracieux des têtes ; cela pouvoit faire croire, que *s'il est* réellement de Balthazar de Sienne, c'est un ouvrage de sa jeunesse.

La Vierge, vêtue d'une robe rouge & d'un manteau bleu, découvre avec respect l'Enfant Jesus, qui dort ; il est couché dans un berceau orné de sculpture.

La Vierge, dont les cheveux sont nattés, est coëffée d'un voile blanc.

Dans le fond du Tableau est un rideau verd & une croisée à travers, de laquelle on découvre des fabriques & des montagnes.

FRANÇOIS DE ROSSI,
dit le Salviati.

La Nature l'avoit doué d'un esprit vif & pénétrant, d'un amour constant pour le travail, & d'une prodigieuse facilité dans l'exécution. Avec ces dons heureux, il eut le chagrin de se voir souvent préferer des Artistes d'un mérite très-inferieur, mais qui, par leurs mœurs sociables, se faisoient aimer & rechercher.

Adam & Eve chassés du Paradis terrestre.

Adam, honteux de sa désobéissance, fuit avec Eve la présence du Seigneur ;

le mouvement qu'il fait de la main droite, paroit indiquer la compassion qu'il a pour sa compagne : les remords & la crainte précipitent leurs pas. Eve se retourne, & semble reprocher au serpent la funeste situation où elle se trouve.

Ce Tableau est en fort mauvais état ; il a été presque repeint par tout, ce qui ne permet pas de pouvoir porter un jugement certain sur sa couleur. Ce que l'on peut dire par rapport au dessein, c'est que l'on y apperçoit, malgré des incorrections, un grand caractére.

La maniere du paysâge est large & de bon goût.

MATTHIEU ROSSELLI.

Un Peintre qui n'est jamais sorti de chez lui, & qui n'a été occupé pendant toute sa vie qu'à des ouvrages publics, faits pour demeurer en place, ne doit pas esperer d'être autant connu, ni autant célébré que celui qui, à mérite égal, fait des Tableaux portatifs : car ces derniers ont l'avantage de se montrer à un plus grand nombre de personnes ; & en se produisant dans les meilleurs cabinets, ils étendent plus promptement & plus sûrement la réputation de leur Auteur.

Les exemples n'en sont pas rares, Ma-

thieu Rosselli en fournit un bien sensible. Ce Peintre né à Florence en 1578, eut une assez longue vie; il commença de très-bonne heure à manier le Pinceau, & il ne le quitta qu'à la mort: cependant, comme il ne fit presque jamais d'autres Tableaux que ceux qui lui furent ordonnés pour des Eglises, ou pour des lieux publics, à peine est-il fait mention de lui hors de Florence. Il faut convenir que ce n'est pas un Peintre de la premiere classe; il est maniéré, ainsi que l'ont été la plûpart des maîtres avec lesquels il a vécu. Son dessein n'a rien de grand ni de mâle; on peut, au contraire, lui reprocher d'être mol, & de pencher vers le mesquin; ses compositions, ses figures sont sans verve, & ne sont pas assez animées. Il manquoit lui-même de feu; un caractere doux & paisible l'avoit toujours tenu éloigné des passions violentes, & comment eût-il pû exprimer ce que son ame n'avoit jamais ressenti? Malgré ces défauts, ces Tableaux ont de l'agrément; quelques-uns ont mérité de passer sous le nom du Civoli; on les regarde avec plaisir, ce qui vient sans doute de ce que les sujets en sont bien pris, & traités avec sagesse, & de ce que les têtes qui y sont employées, sont d'un beau choix. Quant à sa couleur, elle n'est ni vraie, ni fort piquante,

nante, mais il y a de l'accord & de l'harmonie dans les tons; & lorsque le Rosselli a peint à fresque, il a presque toujours été sûr de réussir; aussi personne n'y a-t-il apporté de plus grandes précautions. Sa parfaite expérience, son assiduité au travail, lui ont fait mettre dans ses fresques une fraîcheur & une pureté qu'on voit rarement dans celles des autres Peintres. Jamais il ne fut obligé de retoucher les siennes à sec, il étoit sûr de leur effet; des peintures à l'huile ne sont pas plus vigoureuses.

David tenant la tête & l'épée de Goliath.

Ce sujet représente le triomphe de David, après la défaite des Philistins. Le jeune Berger tient la tête & l'épée de Goliath. Plusieurs femmes qui jouent de differens instrumens, l'accompagnent en chantant ses louanges, & la grandeur du Dieu d'Israël.

La composition de ce Tableau est agréable, les têtes en sont gracieuses, & la couleur, sans être vraie, a de l'accord & de l'harmonie dans les tons.

Les deux Lettres suivantes n'étoient pas destinées à l'impression. Nous n'avons obtenu qu'avec peine la permission de les rendre

publiques. On ne sçauroit trop répéter les louanges d'un homme aussi vertueux & aussi éclairé que M. Coypel, sur tout quand elles sont données par deux hommes tels que M. le Président Haudiqué, & M. Massé. Le dernier Peintre du Roi, fut reçu à l'Académie en 1717, pour ses talens divers. Toute l'Europe connoît celui qu'il avoit pour la miniature. Il a eu l'honneur de peindre le Roi d'après nature à Vincennes, aux Thuilleries, à Versailles. Sa principale occupation étoit de faire tous les portraits que Sa Majesté donnoit aux Ministres des Cours Etrangeres, & à tous ceux qu'elle vouloit honorer de cette marque de bienveillance.

M. Massé commença en 1723, à dessiner tous les Tableaux de la grande Gallerie de Versailles, & des deux salons qui l'accompagnent. Il a fait exécuter ses desseins que Sa Majesté a acquis depuis, par les plus célébres Graveurs du Royaume, & par conséquent de l'Europe. Cette entreprise aussi honorable pour la Nation qu'utile au progrès des Arts, est sur sa fin. Le Public jouira avant la fin de l'année de ce travail; nous le disons d'après les plus grands Connoisseurs, on trouvera une exécution parfaite.

LETTRE

De M. Massé, Peintre du Roi, & Conseiller en son Académie Royale de Peinture & de Sculpture, à M. le Président Haudiqué, Exécuteur testamentaire de feu M. Coypel, Ecuyer, Premier Peintre du Roi.

MONSIEUR,

Vous avez appris sans doute, par M. & Mme. de Saint Philippe, la perte irréparable que nous venons de faire dans la personne de l'illustre M. Coypel. La douceur & la convenance de votre caractère avec le sien, vous avoient si intiment liés de société, & vous connoissiez si bien le bonheur de l'avoir pour ami, que comme je jouissois aussi de cet avantage depuis plus de cinquante ans, je mêle avec confiance mes larmes avec les vôtres, & je cherche auprès de vous la consolation, dont j'ai besoin dans l'accablement où cette mort me plonge.

J'étois dans ma douziéme année, quand j'entrai aux Galleries du Louvre, chez M. de Chatillon; M. Coypel n'en avoit alors que sept, je fus témoin de ses pre-

miers progrès pendant neuf ans que je le vis tous les jours, & vous avez vû depuis, Monsieur, à combien de justes titres je lui étois attaché. Son empressement à m'obliger, son amour pour l'avancement de l'Art, & son zéle pour tout ce qui pouvoit y contribuer; en particulier la chaleur avec laquelle il avoit bien voulu épouser mes intérêts auprès de M. de Tournehem & de M. de Vandieres, relativement à mon entreprise : toutes ces choses, dis-je, quand mon cœur n'auroit pas été formé comme il l'étoit pour l'aimer, m'auroient pénétré de la reconnoissance la plus vive, & du retour le plus sincére. Hélas, Monsieur, je perds en un instant ces divers avantages : notre ami n'est plus, il ne nous reste que la triste ressource de nous en entretenir; si mon zéle dans l'ébauche que j'en vais tracer pouvoit être retenu par les plus fortes raisons, il le seroit sans doute, par la connoissance que j'ai de mon incapacité pour remplir un si digne sujet, mais l'amitié sera mon guide.

Né dans le sein des vertus & des talens, fils & petit-fils d'hommes fameux, distingués dans la Société & célébres dans la Peinture, il honora encore son origine; dès sa plus tendre enfance, élevé au Pa-

lais d'Orleans auprès de M. de Chartres, fils du Régent ; il fut aussi cher à cette Maison auguste, dont il conserva toujours l'estime & l'amitié, qu'il l'étoit à sa propre famille ; loué, flatté sur ses agrémens naissans, & caressé en tous lieux, on le regardoit dès l'âge de dix ans comme un prodige ; il sembloit que tant de caresses dûssent retarder ses progrès, elles ne firent qu'exciter son émulation. Si j'entreprenois de le peindre exactement il faudroit le suivre pas à pas ; & entrer dans les détails intéressans de sa vie, de ses vertus, & de son amour pour l'étude ; mais alors quelle carriere immense n'aurois-je pas à parcourir ? Que n'embrassoit-il pas ? Son génie vaste & étendu ne lui laissoit rien envisager d'impossible, & malgré sa destination particuliere pour la Peinture où nous l'avons vû parvenir à un degré si éminent, ses loisirs étoient remplis par les exercices des talens les plus aimables ; accoûtumé à vaincre les difficultés & à varier ses occupations, il passoit du familier au sérieux avec enjouement, & de son Cabinet dans les cercles les plus brillans, là il paroissoit n'être formé que pour les plaisirs ravissans de l'harmonie du chant & de la déclamation : quels applaudissemens, dangereux pour

tout autre, ne lui ai-je pas vû prodiguer dans ces genres differens ? l'on eût dit que ces sortes d'agrémens faisoient seuls les délices de sa vie, ils n'en étoient que les délassemens ; son application à joindre toujours l'utile à l'agréable, le rendoit de plus en plus l'objet des empressemens des sociétés les plus distinguées ; chaque succès étoit pour lui un nouvel aiguillon & un nouveau motif d'acquérir encore : toujours mécontent de lui-même, & toujours insatiable de gloire, toutes ses démarches tendoient à la perfection. C'est à vous, Monsieur, que j'ouvre mon cœur sur le compte de cet ami respectable, je vous écris sans contrainte & le sentiment seul conduit ma plume. Je ne crains point d'être accusé de flatterie, quoique peut-être je ne puisse me garantir d'en être soupçonné : ceux qui ont eû des liaisons particulieres avec M. Coypel me rendront justice ; c'est à eux que j'en appelle ; s'ils trouvent que je ne rende pas ses qualités dans tout leur jour, ils reconnoîtront du moins mon scrupuleux attachement pour la vérité, & sentiront que mon amitié pour lui indépendamment de la Peinture qu'il professoit avec distinction, s'est principalement proposé d'exposer ses sentimens délicats,

éclairés, nobles & justes qui le caractérisoient. En effet par ses études profondes & philosophiques sur le cœur humain & sur les passions, il avoit acquis une connoissance si étendue sur tous les ressorts divers qui font mouvoir les hommes dans les differens états de la vie, qu'il n'en est presque point qu'il n'ait traité avec succès; il ne faut qu'avoir entendu ses ouvrages pour en être convaincu. Son cœur & ses mœurs étoient si pures, qu'il n'étoit sensible à d'autre distinction qu'à celles qui étoient marquées par les vertus: son expérience, ses réflexions & le grand monde, lui avoient si bien appris le peu de fonds qu'un sage doit faire sur les dehors affectueux des plus vives caresses, qu'ils ne faisoient aucune impression sur lui, parce qu'il ne les regardoit que comme des témoignages équivoques & frivoles, qui ne sont souvent que des marques de légéreté, ou des piéges intéressés tendus à la crédulité & à l'amour propre: plus solide que prévenant, son extérieur étoit tranquille, quoiqu'extrêmement vif & pénétrant. Il étoit sensible à l'excès, & enclin à la critique, mais il sçavoit mettre un frein à ses passions les plus fouguenses, & il avoit le cœur si excellent qu'il ne lui échappa jamais un

mot de satyre, ni dans ses discours ni dans ses écrits, pas même contre ceux qui l'avoient le plus vivement offensé. Eloigné de toute superstition, il joignoit à une véritable piété beaucoup d'humanité ; fils tendre & respectueux ; frere affectionné, parent utile, ami zélé & empressé, maître charitable, homme de goût & profond, il étoit dans tous les cas aussi exact à remplir ses devoirs, qu'il étoit simple & aimable dans le particulier. Ses actions étoient si conformes à ses principes, qu'on ne le vit jamais en contradiction avec lui-même ; il employoit sans relâche tous ses soins à mériter l'approbation de ses amis ; mais il en rejettoit les éloges. Sa maison étoit l'azile de ceux de ses proches qui avoient besoin de ses secours ; & il disoit sans aucune ostentation qu'il regardoit à cet égard le partage de ses biens, comme une chose aussi utile à son existence que le boire & le manger. Bien loin de jouer le rôle d'homme nécessaire, & d'affecter aucun dehors avantageux, il avoit l'air timide & embarrassé, souvent il s'enfermoit pour n'être point interrompu dans son travail qu'il aimoit avec passion : ses amis pour se conformer à ses goûts, ne se rendoient chez lui qu'aux heures qu'il leur avoit destinées ; d'ailleurs il se déro-

soit à toutes visites inutiles, & il avoit contracté dans cette espéce de retraite un air si réflechi & si réservé, qu'en général ses confreres qu'il voyoit peu l'avoient taxé d'être froid & d'un accès trop difficile. Ce préjugé se seroit peut-être perpétué parmi eux, mais M. Coypel fut bientôt à portée de le détruire par la confiance intime, dont l'honora M. de Tournehem, Directeur & Ordonnateur Général des Bâtimens, qui lui offrit en 1747, avec l'agrément de Sa Majesté, la place de Premier Peintre du Roi, distinction d'autant plus flatteuse pour notre ami qu'il ne l'avoit pas sollicitée. D'un autre côté, l'Académie persuadée que ses intérêts ne pouvoient être mieux qu'entre ses mains, le nomma Directeur, & quoique sa santé fut très-délicate, il en remplit toutes les fonctions avec autant de noblesse que d'exactitude. Dès ce moment-là, il ne se regarda plus comme un simple particulier qui pouvoit se livrer à ses goûts; ce sacrifice de sa liberté lui coûta bien des regrets, mais le bien public l'emporta chez lui sur toute autre considération. Il accueillit & servit si utilement les plus prévenus de ses confreres, qu'ils devinrent bientôt ses plus zélés partisans; il ne fut occupé qu'à faire ren-

loir leurs talens divers, & à leur montrer sa sensibilité pour leur bien être. Enfin il ne vit plus rien d'intéressant pour lui que leur prospérité & la gloire de l'Académie; il eut le bonheur de la voir monter au plus haut degré par la protection immédiate, dont le Roi voulut bien l'honorer à la sollicitation de M. de Tournehem, qui ne cessa de la combler de nouvelles graces. Il n'est aucun Artiste qui n'ait été témoin du plaisir que ce sage & zélé bienfaiteur prenoit à voir M. Coypel remplir si noblement toutes ses vûes pour l'illustration de l'Académie. Eh, quel autre que lui s'y fût jamais conformé avec tant de plaisir & de zéle? Notre félicité étoit le but de ses desirs, il aimoit à nous rassembler chez lui, & par les lectures de ses doctes ouvrages il ne cherchoit en bon patriote, qu'à resserrer entre nous les liens de la concorde; il développoit à nos regards sous des emblêmes ingénieux, ce que la variété des caractéres & des passions a de plus piquant. Ses ouvrages intéressans renfermoient toujours la plus saine morale, & les avantages réels que procurent les qualités inestimables de l'esprit & de la raison: c'est par ces moyens qu'il s'élevoit des autels dans nos cœurs: ses jours

étoient devenus purs & sereins depuis qu'il avoit réuni les esprits en sa faveur. Mais son bonheur à cet égard, & sa tranquillité furent bientôt troublés par le coup le plus accablant. M. de Tournehem nous fut enlevé, nous le pleurâmes ensemble, non-seulement comme un Protecteur respectable, mais encore comme un pere & comme un ami : nous crûmes avoir tout perdu en lui, cependant l'évenement nous a fait voir que cette perte pouvoit être réparée. M. de Vandieres, son digne Successeur, releva nos espérances, en donnant aussi toute sa confiance à M. Coypel, dont il connoissoit les lumieres & le mérite, & pour se l'attacher davantage il lui fit accorder, de son propre mouvement, par le Roi une nouvelle pension de trois mille livres, au-delà des bienfaits dont il jouissoit déja. Mais dépouillé de tout intérêt particulier, M. Coypel ne se servit de son crédit sous l'un & sous l'autre ministére, qu'en faveur de l'Académie, à laquelle il procura par ses représentations plusieurs avantages considérables qu'elle desiroit, mais qu'elle n'osoit se flatter d'obtenir. Je m'arrache à mille détails sur des faits particuliers, aussi honorables pour notre ami, qu'intéressans par eux-mêmes, sur

ses liaisons avec les Grands, sur la quantité immense des Tableaux qu'il a produits, ainsi que sur le grand nombre de ses ouvrages, où l'utile & l'agréable étoient si ingénieusement réunis.

J'aurois bien voulu, Monsieur, représenter ici M. Coypel, tel qu'il est gravé dans mon cœur, mais cette entreprise étant de beaucoup au-dessus de mes forces, je vais finir cette esquisse, en disant que ses heureuses dispositions pour la Peinture & pour les Belles-Lettres avoient été cultivées sous les yeux d'un pere illustre dans l'un & l'autre talent, & ses mœurs formées sous la conduite d'une mere respectable, tendre, pieuse, affectionnée & spirituelle; qu'ainsi son ame naturellement élevée, avoit acquis encore par leurs soins cette tranquillité intérieure, cette modération & cette douceur, que nous avons vû se soutenir jusqu'au dernier instant de sa vie, où Philosophe & Chrétien tout ensemble, il ne parut occupé que de perpétuer sa justice & ses bienfaits, au-delà même du trépas.

Sans inquiétude sur son état présent, il ne cherchoit qu'à dissiper les craintes de ses proches, & ce fut dans cette paix profonde, que résigné aux ordres de la

Providence, & plein des grands exemples qu'il avoit toujours eû devant les yeux, il est devenu lui-même un modèle accompli des perfections ausquelles les humains peuvent l'élever, en rendant le dernier soupir le 14 Juin 1752, âgé de cinquante-huit ans.

Je regarde comme un bonheur pour vous, Monsieur, que vous ne vous soyez pas trouvé à Paris dans ce cruel instant, & que vous n'ayez pas été témoin d'une scéne aussi touchante & aussi douloureuse : vous connoissez toute la tendresse de Monsieur & de Madame de Saint Philippe pour leur frere, jugez de leur triste situation, de leurs larmes & de leurs sanglots, par leur sensibilité, & par toute l'étendue de cette perte.

J'ai l'honneur d'être, &c.

J. B. MASSE.

A Paris, ce 18 Juin 1752.

REPONSE

De M. le Président Haudiqué, Exécuteur Testamentaire de feu M. Coypel, Ecuyer, Premier Peintre du Roi, à M. Massé, Peintre du Roi, & Conseiller en son Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

MONSIEUR,

Quoique je doive retourner dans vingt-quatre heures à Paris, pour remplir les tristes devoirs que m'impose la confiance, dont M. Coypel m'a honoré dans les derniers momens de sa vie, je ne puis differer de vous remercier de la vivacité avec laquelle vous ressentez une douleur qui nous est commune. Je serois infiniment flatté que quelque rapport d'esprit, ou de caractére eût formé l'intime & tendre liaison qui m'unissoit avec feu notre illustre ami. Je la devois à l'amitié que j'avois pour lui, & à une confiance que je me flatte d'avoir en quelque façon mérité par celle que j'avois en lui. Il ne doutoit pas que je ne lui rendisse une entiere justice, & que je ne lui payasse ce tribut d'estime qui lui étoit si légitimement dû

par le petit nombre de ceux, qui comme vous, & comme moi avoient le bonheur de vivre dans son intimité, je n'entreprendrai pas d'ajouter à son éloge. Je pourrois comme vous, Monsieur, louer avec toute la chaleur d'un ami, mais non avec le goût d'un Artiste vrai & éclairé. Quelle consolation pour nous, de découvrir dans le public des sentimens, que depuis si long-tems nous trouvions dans nos cœurs! si je suivois mon penchant, je ne manquerois pas, Monsieur, de m'étendre sur les raisons qui ont formé votre liaison avec l'ami que nous regrettons, mais il faudroit vous louer, & je connois votre répugnance pour les louanges.

J'ai l'honneur d'être, &c.

HAUDIGUE'.

Herminie cachée sous les armes de Clorinde.

Cette Planche dédiée à M. le Duc de Chartres, a été gravée l'année passée par le Sieur *Fessard*. Des raisons particulieres l'ont empêché de la publier plutôt; c'est un très-bel ouvrage, le travail en est large & facile, l'harmonie est bien conservée, le goût du Tableau est bien rendu. Enfin tous les contrastes que M. Pierre a

placés dans son élegante composition, produisent également leur effet dans la gravure. Les grands talens & les progrès rapides du Peintre, Auteur de ce Tableau, nous font prévoir avec satisfaction que nous aurons souvent occasion de parler de ses ouvrages. M. le Duc d'Orleans vient de le nommer son Premier Peintre ; & le Prince qui déclare son goût pour les Arts, indique par la bonté d'un choix pareil, que non-seulement il veut rendre son Palais superbe par les bâtimens, mais qu'il le veut bien décorer.

L'aîné des fils de M. Julien le Roy, dont nous avons déja parlé plusieurs fois, & qui suit d'une maniere distinguée les traces de M. son pere, vient de donner de nouvelles preuves de ses talens pour l'Horlogerie, par une addition considérable qu'il a faite à sa Pendule à une roue.

Lorsqu'il présenta cette Pendule au Roi, Sa Majesté parut desirer qu'il y appliquât la sonnerie. Un Artiste ordinaire rebuté par la difficulté de rien changer dans cette partie des Pendules, auroit cru, en employant les moyens deja connus, satisfaire aux desirs du Roi, mais M. le Roy sentit bien que, ce n'eût été le

remplir qu'imparfaitement, & qu'ainsi il falloit tâcher d'inventer une sonnerie qui fût aussi simple que le mouvement de sa Pendule. Le succès a pleinement répondu à ses effets; celle qu'il vient d'imaginer est aussi ingénieuse & aussi simple que sa Pendule même.

Dans les sonneries ordinaires, il y a toujours quatre roues, & un volant pour ralentir l'action du moteur, & mettre un intervalle raisonnable entre chaque coup de marteau. Dans celle de M. le Roy, il n'y a, comme dans son mouvement, qu'une roue unique, dont l'action est réglée & ralentie par le régulateur même, sans que les vibrations de celui-ci en soient nullement troublées; de plus, en Méchanicien éclairé, il a sçu tirer parti de sa sonnerie pour rendre son mouvement même beaucoup plus parfait. Cette nouvelle construction a cet avantage, qu'elle devient fort utile dans la plûpart des observations astronomiques & dans quelques expériences de Physique; car en levant simplement une piéce, appellée *détente*, elle sonne les secondes avec la plus grande exactitude pendant 28 minutes; on peut même prolonger ce tems à volonté.

Cette ingénieuse invention a encore la

mérite de pouvoir s'appliquer à toutes sortes d'ouvrages d'Horlogerie, aux carillons, aux Pendules, & aux Montres à répétition, aux Pendules à quarts, &c. il en est ainsi du mouvement simple. M. le Roy a imaginé les moyens de construire, par la methode employée dans sa Pendule à une roue, des Pendules de toutes les espéces, allant pendant tel tems qu'on le voudra.

L'Auteur recueillit le 26 du mois passé le principal fruit qu'il s'étoit proposé dans son travail; il eut l'honneur de présenter au Roi à Bellevûe, la nouvelle Pendule, & de lui en expliquer la construction & les avantages. Il profita de la même occasion pour montrer à Sa Majesté une Montre qu'il a inventée dès l'année 1748; ce qu'elle a de plus particulier consiste dans son échappement, mais comme nous ne pourrions en donner une idée nette sans une figure, nous nous contenterons de rappeller ici le jugement que l'Académie en a porté.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 6 Septembre 1748.

Monsieur Camus & moi, qui avions été nommés pour examiner un nouvel échappement à repos, présenté par M. le

Roy, fils, en ayant fait notre rapport, l'Académie a jugé que cette idée étoit bonne, & méritoit d'être suivie par l'Auteur qui est en état d'en tirer tout le parti qu'on en peut esperer, en foi de quoi, j'ai signé le présent Certificat. A Paris, ce 7 Septembre 1748. *Signé*, GRAND-JEAN DE FOUCHY, Secretaire Perpétuel de l'Académie des Sciences.

Nous croyons que c'est ici le lieu de placer une Lettre, que M. le Roy nous écrivit quelque tems après avoir présenté sa Pendule à l'Académie, & que nous ne pûmes inserer dans le Mercure dernier, parce qu'elle arriva trop tard.

LETTRE

De M. Le Roy, à l'Auteur du Mercure.

MONSIEUR,

Quelques personnes n'ayant pû réussir dans le projet qu'elles avoient formé de s'approprier une partie de mon travail, jugent actuellement à propos de l'attribuer à d'autres. J'ai cru que ce procédé seul suf-

fisoit pour montrer le cas qu'on devoit faire de leurs discours, & j'ai pensé que mon tems seroit beaucoup mieux employé à perfectionner ma découverte qu'à leur répondre. En conséquence, j'ai ajouté à ma pendule une nouvelle sonnerie qui comme le mouvement n'a qu'une seule roue ; il y a quelque jours que je l'ai présentée à l'Académie, Messieurs Camus, Montigny, & Déparcieux ont été nommés Commissaires par cette illustre Compagnie pour l'examiner. J'ai prié ces Messieurs de ne point se presser d'en faire le rapport, & je mets ici leur nom afin que ceux qui disent avoir imaginé quelque chose qui a du rapport à certaines parties de ma découverte sachent à qui s'adresser, fassent valoir leurs prétentions devant le Tribunal de l'Académie, & ne perdent point leurs tems en discours inutiles. Quant à moi je suis prêt à donner tous les témoignages qu'on peut exiger d'un homme d'honneur, qu'il n'est rien de plus faux que les discours ausquels on a eu recours pour me dépouiller d'une partie de mon travail. Je suis si éloigné de rien craindre à cet égard, que je déclare ici que si quelqu'un peut montrer devant lesdits Commissaires qu'il a la plus légere part dans ma découverte, & que j'ai pû profiter de ses vues, je lui abondonnerai

non-seulement la partie qu'il réclamera, mais encore tout le reste de mon ouvrage. Au reste je dérogerois, Monsieur, à la maniere désinteressée dont mon pere en a agi par rapport à ses découvertes en Horlogerie, si d'autres motifs que l'honneur me guidoient en tout ceci; pour le prouver j'avertis ici que loin de faire un secret de ma découverte, tous les Artistes seront les maîtres de voir ma pendule au logement de mon pere aux Galeries du Louvre; & je me ferai un plaisir de leur en expliquer la construction & les propriétés; car je crois qu'il est du devoir d'un bon Citoyen de ne point faire mistere des choses qu'il pense devoir tendre au progrès de son art.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LE ROY, l'aîné, fils.

A Paris ce 10 Juin 1752.

CEPHALE ET PROCRIS,

*Romance, par Mlle de ***.*

VOus qui d'un Dieu rempli de charmes
Faites un tytan odieux,
Qui change en de tristes larmes
Le plaisir, ce bien précieux,
Amans legers, ames parjures,
L'Amour par vous trop outragé;
Se vangera de tant d'injures
Comme autrefois il s'est vangé.

Des crimes dont vous faites gloire;
Apprenez quel sera le prix;
Tremblez en écoutant l'Histoire
Du beau Cephale & de Procris:
De l'union la plus parfaite
Ces amans goûtoient la douceur,
Leur ame éprise & satisfaite
S'enivroit d'un commun bonheur.

Mais à la trompeuse inconstance
Cephale abandonne son cœur,
Procris voit son indiférence,

Elle apprend sa nouvelle ardeur:
Qu'elle fut sa douleur mortelle?
Quel fut hélas son désespoir?
Vous qui pleurez une infidele,
Vous seuls pouvez le concevoir.

Elle voudroit de sa Rivale
Voir les trop dangereux appas;
En tous lieux de l'ingrat Cephale
Elle suit en secret les pas;
Mais ce mystere redoutable
Bientot se dévoile à ses yeux,
De Diane une Nymphe aimable
Etoit cet objet odieux.

Pour chercher celle qu'il adore,
Cephale parcourt les Forêts;
Et de l'amour qui le dévore
Il exprime envain les regrets;
Aure, cette beauté cherie
Est insensible à son tourment,
Et Procris à sa jalousie
Joint la douleur de son amant.

O Dieux, dit-elle, est-il possible?
Cephale envain peut soupirer,
Quoiqu'ingrat, parjure, insensible,

Je n'ai cessé de l'adorer ;
Ses regards pénetrent mon âme
Malgré leur cruelle froideur ;
Aure, tu les vois pleins dè flâme,
Et tu peux défendre ton cœur.

Mais sans doute l'Arrêt suprême
Du Dieu qui produisit nos ardeurs,
Veut, Cephale, que mon cœur t'aime
Lui seul, pour tous les autres cœurs ;
Hélas par quelle barbarie
Te soumet-il à d'autres loix ;
A ces mots de douleur saisie
Procris est sans force & sans voix.

Fuis, Procris, fuis, de ton parjure
Evite le bras meurtrier,
Cephale d'une main trop sûre
Croyant abbatre un Sanglier,
Va percer ce cœur qui l'adore ;
Mais le trait part dans cet instant,
Et Procris ne respire encore
Que pour consoler son amant.

Je meurs & d'une main cherie
Quand je reçois le coup mortel.
Le trait qui m'arrache la vie

M'est

L'A

De la (

H

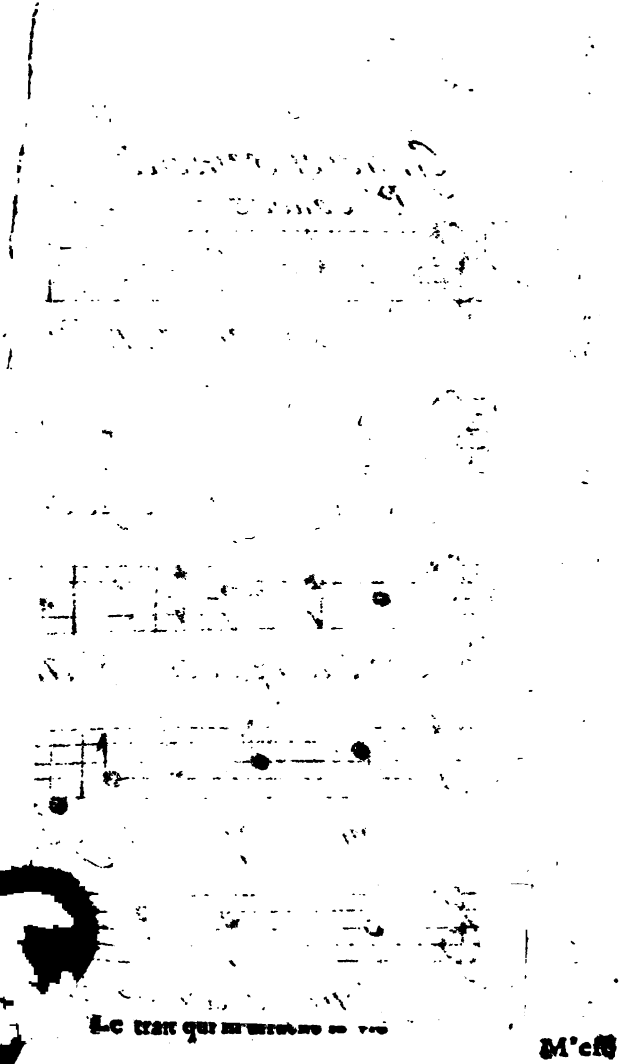
Le trait qui
M'est

N'est plus précieux que cruel,
Que nul regret ne le tourmente,
Dit elle, ne plains point mon sort,
Cephale dut à son Amante
Donner ou son cœur, ou la mort.

De l'Amour la juste vangeance
Puisse ne tomber que sur moi,
Puisse mon sang & ma constance
Expier ton manque de foi:
Que le feu qui brula mon ame
Puisse après moi, pour ton bonheur,
Revivre en celle qui l'enflame,
Que les Dieux lui donnent mon cœur.

Cephale d'une main tremblante,
En voulant arrêter le sang
De cette malheureuse amante,
Hâte encor son dernier instant:
Il l'embrasse, Procris expire
Par l'excès d'un si doux transport,
Que sur son visage on peut lire
Quel plaisir lui donna sa mort.

L'Amour rejetta la priere
De la trop fidele Procris,

Aure devint encor plus fiere,
Cephale encore plus épris,
Pour lui seul, elle est insensible,
Il voit heureux tous ses rivaux ;
Et des remords la voix terrible
Redouble l'horreur de ses maux.

Vous qui d'un Dieu rempli de charmes
Faites un tyran odieux,
Qui changez en de tristes larmes
Ce plaisir, ce bien précieux ;
Amans legers, ames parjures,
L'Amour par vous trop outragé
Se vangera de tant d'injures
Comme autrefois il s'est vangé.

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue les représentations d'Acis & Galatée. Le pas de six qu'on y ajoûtoit autrefois, & qui avoit tant de réputation, a été réduit à un pas de cinq.

Mlle. Dalilo qui n'avoit jamais paru sur aucun Théatre public, a débuté le lundi 17 Juillet, au Théâtre François par le Rolle de Phédre. Le Public qui a marqué son juste mécontentement sur la maniere dont les Rolles de la Tragédie ont été distribués, a discerné les talens de la débutante, qui a une voix admirable, beaucoup de feu & des entrailles : il ne lui manque que de l'usage & des conseils pour devenir une bonne actrice.

Le Samedi 22 la même Actrice a joué le Rolle d'Hermione dans la Tragédie d'Andromaque, avec Mr. le Quain, Mlle. Gaussin & Mr. Delanoue qui ont représenté les Rolles d'Oreste, d'Andromaque & de Pirrhus. On a été charmé de l'exécution de la piece, & Mlle Dalilo a été fort applaudie.

Le Mercredi 26, l'Actrice nouvelle a représenté pour son troisiéme Rolle, Zenobie dans la Tragédie de Radamiste avec les mêmes applaudissemens que dans les Rolles précédens.

L'Opera Comique a fait le Vendredi 30 Juin l'ouverture de son Théatre à la Foire S. Laurent, dans une Salle que M. Monnet, Directeur de ce Spectacle, vient d'y faire construire. Cette Salle

est admirée de tous les gens de goût, & le seul desir de la voir, indépendamment des Piéces qu'on y représente & de leur exécution, attire un grand nombre de Spectateurs.

Le jour de la premiere représentation on a donné le Temple de Momus, Prologue nouveau, le Déguisement Pastoral, & la Coquette sans le sçavoir : on y a joint le charmant Ballet pantomime de l'Œil du Maître, qui a reçu les mêmes applaudissemens que dans la nouveauté.

On n'a point trouvé d'invention dans le fonds du Prologue, mais il y a de jolis couplets & un éloge de Mlle. Rosaline qui a été fort applaudi.

Le Samedi 8 Juillet on a représenté à la place du Déguisement Pastoral *le Coq du Village*, qui est bien remis ; le Sr. Deschamps remplit le principal rolle au gré du Public, & Mlle. Rosaline rend celui de Therese avec beaucoup de graces & de naturel.

Le Jeudi 13 on a ôté le Temple de Momus pour reprendre *la Servante justifiée*, où le Sr Lécluse a reparu avec applaudissement, & l'on a exécuté au lieu de l'Œil du Maître un nouveau Ballet pantomime, qui a pour titre *le Jardin des Fées*, dans lequel Mlle. Bettina Bugiani & le Sr. Cosimo Marranesi, Danseurs Italiens, ont paru pour la premiere fois : on leur trouve une précision & une legéreté surprenantes.

M. Fleury est Auteur du Temple de Momus ; M. le Bret du Déguisement pastoral, M. Rousseau de la Coquette sans le sçavoir, M. Favard du Coq du Village, & M. Fagan de la Servante justifiée : M. Dourdet dont on connoît depuis long-tems les talens, est toujours Compositeur des Ballets.

CONCERTS A LA COUR.

Fin du mois de Juin 1752.

Le Lundi 19 Juin, à Versailles, on chanta chez la Reine les deuxiéme & cinquiéme Actes de l'Opera d'Armide; Mlles. Chevalier & Selle, Mrs. Jeliotte, Besche, Joguet & Chassé en ont chanté les rolles.

Mois de Juillet, à Compiegne.

Le Mercredi 5, le Samedi 8, le Lundi 10 & le Mercredi 12 on chanta chez la Reine le Prologue & les cinq Actes du Ballet des Fêtes Grecques & Romaines, paroles de M. Fuselier, Musique de M. de Blasmont, Chevalier de S. Michel, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roy; Mlles. Mathieu, Selle, Lalande & Canavas, Mrs. Poitier, Besche & Joguet en ont chanté les rolles.

Lettre à l'Auteur du Mercure.

C'Est avec tous les égards qui vous sont dûs, Monsieur, que je me vois contraint de mettre la main à la plume, pour vous faire remarquer que vous mettez tel Débutant qu'il puisse être dans un moment de desagrément pour sa propre fortune, en n'analisant pas le talent avec lequel il a paru devant le Public.

Vous annoncez dans votre Mercure du mois de Juin dernier, « Les Comédiens François n'ont » point donné de nouveauté, mais ils ont eu un

» début ; M. Rousselet a paru Jeudi 22 Juin pour » la premiere fois dans la Tragédie de Cinna, & » depuis dans celle de Mithridate ; il joue les rolles » de Roy. » Vous avez obmis celui de Pharasmane dans Rhadamiste. Qu'il me soit permis de vous intimer cette annonce. Ce n'est pas la premiere fois que je parois sur le Théatre des Comédiens du Roy ; lisez le Mercure de Juin 1740, & vous verrez la façon dont votre devancier parle de moi : je n'ai point dégéneré depuis ce tems. Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'il faut être beaucoup appuyé par la protection pour faire nombre avec les grands Sujets qui composent le Théatre François ; je me suis déclaré, avant d'y redébuter, que je n'y prétendois point, (sçachant parfaitement les attentes de ceux & celles qui font chaque jour tous leurs efforts pour pouvoir augmenter la récompense dûe légitimement à leurs peines & à leurs talens.)

Quelque mon début ait été, je me trouve très-honoré de n'avoir pas déplu aux connoisseurs, puisque Mgr. * * * m'a fait l'honneur de me dire que mon son & ma diction formoient le parallele du débit de feu ce fameux Acteur qui rétablit la scene après un temps considérable qu'il avoit donné à ses loisirs. Il a rencontré juste avec quelques Mrs. de l'Académie, qui m'ont fait l'honneur de me dire la même chose. Il est vrai que c'est un genre que je me suis fait, aidé des conseils de ceux qui ont aimé & suivi ce fameux Comédien dont je parle. J'avoue, à ma honte, que je ne me suis point apprécié à cette déclamation heureuse qui fait la réputation des grands Sujets qui brillent aujourd'hui : le naturel est mon appanage ; & si j'ai quelques défauts dans le geste, on ne blâmera jamais ma figure, ma voix, ma mémoire, mon raisonnement & mon bon sens ; à l'égard de l'esprit,

je ne vous en parle point, je n'ai que le moyen de l'adorer, & c'est mon occupation essentielle : je suis Geométre dans mon art, sans avoir recours aux syntéses qui acheminent par énumération à la probabilité d'un tout. C'est à vous, Monsieur, à tirer maintenant parti de moi-même : ne vous fiez point aux partisans de ceux qui ne sont pas les miens. Je respecte tout l'univers ; & si le succint de votre programme ne m'eût pas fait ouvrir les yeux, je serois demeuré dans la même sécurité, qui me fait réverer ce qui est établi par la vogue, & qui fait dire hautement, c'est le goût d'à présent. La monotonie a eu son régne ; les modes se succédent, mais on revient toujours aux anciennes ; il ne faut qu'un instant pour confondre une discorde. Le Législateur a toujours consulté la Loi naturelle, & la justice a toujours été appuyée par la verité.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ROUSSELET.

Paris, ce 20 Juillet 1752.

Lettre à Monsieur Chevrier.

LEs deux hommes de lettres, Monsieur, qui ont élevé la petite dispute dont vous faites mention par votre lettre datée du 23 Juin dernier à l'Auteur du Mercure, est une question à laquelle je me crois en droit de répondre. Il est vrai que les Grecs avoient une déclamation notée, mais ce genre étoit autorisé par le scandé de leurs vers & de leurs accens, & je crois qu'il en est de même de la prononciation de la Langue Hébraïque, qui est plutôt un chant qu'un parler. Mais pour répondre au mo-

ment de votre curiosité sur la façon d'exprimer ce vers :

Cinna, tu t'en souviens, & veux m'assassiner.

Je crois que le premier hémistiche doit être dit en fronçant le sourcil, avec un sentiment d'indignation, & le second avec un sentiment de pitié & de tendresse ; le premier fait sentir à Cinna les obligations qu'il doit à Auguste, & le second l'amitié qu'Auguste a pour Cinna : le premier jour je le dis avec trop de force & d'indignation, mais le second je le rendis tel que je vous le décris. Trop heureux si je suis d'accord avec vous ; vos propositions sont des instructions pour moi, je voudrois être à portée de vous connoître pour en profiter, & pour vous prouver la déférence que j'aurai toute ma vie pour les personnes qui parlent raison.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ROUSSELET.

Paris, ce 20 Juillet 1752.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

DE PETERSBOURG, *le 31 Mai.*

L'Impératrice a passé huit jours à Czarska Zelo, & Sa Majesté y fera encore un autre voyage avant de se rendre à Petershoff. Elle a ordonné que le Lieutenant-Colonel Posnakow fût dégradé de son rang, & réduit à la condition de simple Soldat, pour punition de l'imprudence qu'il a commise à l'égard du Baron de Greiffenheim, Envoyé de Suede. On croit que ce Ministre aura bientôt son audience de congé, & qu'il partira pour Ratisbonne, sans attendre l'arrivée du Baron de Posse qui doit venir ici le remplacer.

Un Courier a apporté la fâcheuse nouvelle que le feu avoit pris dernierement dans la ville de Moscou près de la porte d'Arbat; la violence du vent a poussé les flammes vers les quartiers de Nikitska & de Twerskaja, elles se sont communiquées de là à celui de Jamskoi; leur progrès a été si rapide, que malgré toute la diligence dont on a usé pour arrêter les suites de l'embrasement, il y a eu cinq mille maisons brûlées; plusieurs édifices publics & plusieurs Couvens ont été, les uns entierement consumés, les autres endommagés considérablement; un grand nombre d'habitans ont eu le malheur de périr dans les flammes.

Dans l'audience publique de congé que le Baron de Greiffenheim, Envoyé extraordinaire de Suede,

eut de l'Impératrice le 6 de ce mois, ce Ministre fit à Sa Majesté le discours suivant en Langue Allemande. « Madame, le Roy mon Maître, en me » rappellant, m'a ordonné de remettre à Votre » Majesté Impériale la lettre que j'ai l'honneur de » lui présenter, & de témoigner en même tems à » Votre Majesté la sincérité des assurances de sa » haute considération pour votre Personne. Après » la satisfaction qu'a eue le Roy mon Maître de » monter sur le Trône dans une conjoncture aussi » heureuse que celle où l'Europe joüissoit d'une » tranquillité générale, rien ne pouvoit le toucher » plus sensiblement que la continuation du bon » voisinage entre la Russie & la Suéde; aussi Sa » Majesté est-elle fermement résoluë de le main- » tenir avec la plus soigneuse attention. C'est dans » cette vûe qu'elle a fait choix du Baron Maurice » de Posse, Colonel dans ses Troupes, & Cheva- » lier de l'Ordre de l'Epée, pour venir me rem- » placer avec le caractere de son Envoyé extraor- » dinaire. En quittant cette Cour, Madame, rien » ne pouvoit m'arriver de plus avantageux que d'a- » voir pû vous être agréable; une approbation si » flateuse, en comblant mes vœux, sera le fonde- » ment sur lequel j'aspirerai toute ma vie à la con- » servation de la bienveillance de Votre Majesté » Impériale. » Le Comte de Bestuchef-Rumin, Grand Chancelier, répondit à ce Ministre: Les » assurances que l'Impératrice reçoit de l'amitié » de Sa Majesté le Roy de Suéde, ne peuvent que » lui causer une satisfaction singuliere. Sa Majesté » Impériale sera disposée à donner des preuves de » ses sentimens à cet égard dans toutes les occa- » sions. Au surplus, elle fait assurer de sa bienveil- » lance Impériale Monsieur l'Envoyé extraordi- » naire. » Après l'audience de l'Impératrice, le

Baron de Greiffenheim fut admis à celle du Grand Duc, & le complimenta ainsi en François. » Mon-» seigneur, les liens du Sang qui unissent le Roy » mon Maître à Votre Altesse Impériale, ont quel-» que chose de plus fort que tout ce que je pour-» rois dire, pour lui prouver à combien de justes » titres l'estime & l'affection de Sa Majesté lui sont » acquises. Chargé cependant, à l'occasion de mon » rappel, de confirmer Votre Altesse Impériale » dans la persuasion où elle ne peut manquer d'être » à ce sujet, je m'en acquitte avec toute la joie » que m'inspire une commission si agréable. Afin » de ne pas oublier mes propres intérêts, je pro-» fite, Monseigneur, de cette circonstance, pour » demander très-respectueusement à Votre Altesse » Impériale la continuation de sa haute & très-» gracieuse bienveillance. » La réponse que le sieur Alexandre Nariskin, premier Chambellan du Grand Duc, fit au nom de ce Prince, fut conçue en ces termes. « Monseigneur le Grand Duc reçoit avec » une parfaite reconnoissance les témoignages » d'affection dont l'honore Sa Majesté le Roy de » Suéde ; il tâchera d'y répondre par les attentions » les plus respectueuses, dans toutes les occasions » qu'il aura d'obliger Sa Majesté ; & il sera tou-» jours bien aise de donner des marques de son » estime à Monsieur l'Envoyé extraordinaire. »

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Juin*.

On vient de publier le premier Tome des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences établie dans cette Capitale ; il contient plusieurs Mémoires intéressans, entr'autres deux Dissertations sur les Insectes qu'on trouve quelquefois dans le corps humain ; la description de quelques souterrains

très-profonds qui sont dans les montagnes de Scanie près de Robloff, & la relation d'un voyage fait au Levant, aux dépens de l'Académie, par le Docteur Hasselgreen mort à Smyrne l'année derniere.

De Coppenhague, *le 23 Juin.*

Le Roi doit déclarer le 26 son prochain mariage avec la Princesse de Brunswic-Wolfenbutel. C'est le Baron de Dehn, Ministre d'Etat, qui a été chargé de faire la demande de cette Princesse. La Maison de la nouvelle Reine partit le 13 pour Salzdahl, où le Duc de Wolfenbutel l'épousera au nom du Roy.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 14 Juin.*

L'*Académie* Royale des Sciences & des Belles-Lettres élut le 8 de ce mois en qualité d'Académicien honoraire le Comte de Borcke, Gouverneur du Prince Fréderic-Guillaume de Prusse. Dans une assemblée que la même Académie tint le 15, le Marquis de Sant Onorio; le sieur Duclos, Historiographe de France, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise: les sieurs d'Aubenton, de l'Académie Royale des Sciences de Paris; de Montigny, de la même Académie, & Jean-Jacques Westein, Professeur à Amsterdam, ont été nommés Associés Etrangers.

Sa Majesté alla le 24 du mois dernier au matin de Potsdam à Charlottenbourg. L'après-midi les deux Reines y joignirent le Roy. Le Prince de Prusse & les Princes Henry & Ferdinand s'y rendirent de Spandau. Le même jour à sept heures du

soir la Princesse Guillelmine de Hesse y arriva avec une suite de douze carosses ; elle étoit accompagnée dans le sien de la Comtesse Douairiere de Denhoff, Grande Maîtresse de sa Maison ; les autres carosses étoient remplis par ses Dames de compagnie & par ses principaux Officiers. Le Roy alla au devant de la Princesse jusqu'à la grande porte du Château, & la reçut à la descente du carosse ; après l'avoir embrassée, il la conduisit chez les deux Reines, qui lui firent le plus tendre accueil. La Princesse passa ensuite dans son appartement, où elle reçut les complimens de la Cour. Sur les dix heures il y eut un magnifique souper à deux grandes tables ; celle du Roy étoit de trente couverts, & fut servie en or. Le lendemain à six heures du soir, la Princesse de Hesse, conduite par le Prince Henry son futur époux, se rendit de la grande Salle d'Audience à la Chapelle ; ils étoient précédés par les Maréchaux & les Chambellans de la Cour, & suivis d'un grand nombre de Pages & de Valets de pied ; la queue de la robe de la Princesse étoit portée par quatre Demoiselles d'Honneur. Le Roy donnoit la main à la Reine Douairiere, & le Prince de Prusse à la Reine régnante. La Margrave de Schwed, sœur du Roy, étoit menée par le Prince Ferdinand, la Princesse Amelie par le Margrave Charles, & la Princesse de Prusse par le Margrave Henry. Les Princes Etrangers venoient ensuite ; après eux marchoient les Ministres & les Officiers Généraux. La Bénédiction nuptiale fut donnée au Prince Henry & à la Princesse de Hesse par le sieur *Sack*, Conseiller Consistorial & Prédicateur de Sa Majesté, & à l'échange des anneaux on fit une triple salve de douze piéces de canon. Les époux, après la cérémonie, revinrent dans le même ordre à la grande Salle d'Audience.

où ils furent complimentés par la Famille Royale & par toute la Cour. On tira à huit heures un très-beau feu d'artifice, & le Château ainsi que les Jardins furent illuminés. Le souper fut servi sur huit tables de cinquante couverts chacune. Vers les onze heures il y eut une danse aux flambeaux, après laquelle la Famille Royale se retira. Le Roy a fait présent d'une riche garniture de pierreries à la Reine, & d'un très-magnifique carosse à la Princesse. On représenta le 27 dans l'Orangerie de Charlottenbourg un Intermède Italien, qui ne fut pas plutôt fini, que le Théatre disparut, & laissa voir tous les Jardins illuminés. Ce spectacle fut suivi d'un souper à six tables; celle du Roy étoit de quarante couverts, & les cinq autres ensemble de trois cens soixante-six. Après le repas le Prince Henry ouvrit le bal avec la Princesse son épouse. Le 28 Sa Majesté retourna à Potsdam, & toute la Famille Royale revint en cette ville. La Reine donna le 29 un somptueux dîner, & le soir il y eut un souper également splendide chez la Reine Douairiere. Le 30 au matin les Seigneurs de la Cour rendirent leurs respects à la Princesse nouvellement mariée, & l'après-midi les Dames s'acquitterent du même devoir. Hier au soir il y eut chez le Prince Henry, dans le Palais de Schwerin, illumination, souper & bal. Demain le Prince de Prusse donnera aussi une fête. Il y en aura une le 5 à Schonhausen chez la Reine, & le 7 à Monbijou chez la Reine Douairiere.

L'Académie Royale des Sciences, dans son Assemblée du 29, élut Académiciens le sieur de Premonval & le sieur Bertram, Ministre de Berne.

De Wolfembuttel, *le 27 Juin.*

Le 24 de ce mois deux Gentilshommes du Duc régnant, avec les carosses de la Cour, allerent prendre le Baron de Dehn, Ministre de Sa Majesté Danoise, & le conduisirent au Château de Salzdahl, où le Prince étoit avec la Duchesse sa mere & la Princesse Julie-Marie. Après que le Baron de Dehn eut été succéssivement introduit à l'audience du Duc & à celles de la Duchesse mere & de la Princesse, on fit la publication du mariage de la Princesse avec le Roy de Dannemarck. Le reste de la journée se passa en divertissemens de toute espéce; ils continuerent le 25, & hier la Princesse reçut la Bénédiction nuptiale, le Duc régnant representant Sa Majesté Danoise dans cette cérémonie. Le soir la nouvelle Reine se mit en chemin pour aller joindre le Roy son époux.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 20 Juin.*

Le Roi a établi dans cette Ville une Académie de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, & Sa Majesté en a nommé Protecteur Don Joseph de Carvajal de Lancastro, Ministre d'Etat & Secretaire *del Despacho Universal.* Cette Académie tint le 13 sa premiere Assemblée publique. Don Alfonse Clement d'Arostegui, Conseiller du Conseil de Castille, & Vice-Protecteur de l'Académie, fit l'ouverture de la séance par un Discours sur les principaux ouvrages exposés par les Académiciens dans la Salle de l'Assemblée. On lut ensuite diverses Piéces de Poësie, composées en

Latin & en Castillan, à l'honneur des trois Arts dont l'Académie fait son objet. Dans les intervalles entre ces lectures, un Orchestre rempli d'habiles Musiciens exécuta un grand nombre de symphonies choisies.

ITALIE.

DE MALTE, *le 22 Mai.*

Depuis le retour des Galères de la Religion, on a été plus exactement instruit des particularités du combat, dans lequel elles se sont emparées de deux Chabecs Saletins. Voici les principales circonstances de l'action. Ces Galères, qui suivant les ordres du Grand Maître, croisoient sur les côtes de Barbarie, furent contraintes par les vents de Nord Ouest, de mouiller à l'Isle de Lampedouse. Elles y furent retenues jusqu'au 13 qu'elles prirent le large pendant la nuit. Le 14 au soir, elles découvrirent l'Isle Pantalaria, & demeurerent à la cappe une partie de la nuit. On apperçut le 15 à la pointe du Jour deux Bâtimens de bas-bord, qu'on reconnut pour des Barbaresques. Les Galères de la Religion étoient alors à peu de distance de la terre, à la hauteur de la Galipia, Forteresse de la Régence de Tunis. Elles firent force de rames & de voiles, pour couper aux ennemis la retraite vers la terre. Les Corsaires, voyant le combat inévitable, déployerent le Pavillon d'Alger, & lâcherent une bordée qui ne porta point. Il étoit déja plus de huit heures, lorsque le combat s'engagea. Un des Chabecs voulut profiter d'un vent qui s'éleva, & il tâcha de gagner la côte. Il fut arrêté par la Galère du Grand Maître, laquelle alla à l'abordage, en même tems que la Capitane ac-

trochoit le second Chabec. Les grapins ayant lâché prise dans l'instant que trois soldats Maltois étoient sautés sur le Vaisseau ennemi, le premier de ces braves gens fut taillé en piéces. Le second, tout blessé qu'il étoit, coupa la tête à un Turc, & s'étant jetté à la mer, regagna son bord à la nage, ce que fit aussi le troisiéme. L'abordage manqué poussa le Chabec à travers la Capitane. Celle-ci ayant reviré de bord, & présenté son éperon au Chabec, le Chevalier Aldobrandini, qui commandoit la Galère *la Victoire*, aborda sans peine le Bâtiment Saletin. Les deux Chabecs firent une résistance d'autaut plus longue, qu'avant d'être accrochés, ils avoient eu le tems de se retirer sous le canon de la Galipia, qui faisoit un feu très-vif sur les Galères. Après un combat de cinq heures, les vaisseaux ennemis céderent à la valeur opiniâtre des Maltois, & se rendirent. Le premier avoit quatorze piéces de canon, & cent vingt-cinq hommes d'équipage, dont trente-huit ont été tués, & vingt-neuf blessés dangéreusement. Le second, qui étoit de douze canons & de cent sept hommes, a eu vingt-deux morts & vingt-trois blessés. Il y a eu du côté des Maltois quinze hommes tués, & quarante blessés, entre lesquels on compte le Chevalier de Pennes, & le Chevalier d'Elvemond, l'un & l'autre François. Le Chevalier de Valence, qui commandoit la *Sainte Catherine*, & le Chevalier Testa, Commandant de la Galère du Grand Maître se sont extrêmement distingués par la bravoure & par la conduite.

DE ROME, *le 8 Juin.*

Il paroît que le projet du Canal de Ponte-Galera est abandonné, & l'on doit travailler incessam-

ment à la Chaussée de Fiumicino.

On a trouvé près de Tivoli, dans un terrain dépendant de la vigne d'Adrien, & appartenant au Marquis Gabrielli, une Mosaïque fort précieuse. Cette découverte a été faite précisément au même endroit, d'où l'on a tiré les deux Centaures de pierre de touche, qui sont actuellement ici, & qui font l'admiration des connoisseurs. En creusant dans une vigne près de Saint-Sébastien, on a trouvé plusieurs Tombeaux antiques, & trois belles Médailles, une de Commode & deux de Marc-Aurelle. Le Pape les a fait acheter, pour les joindre à la collection du Capitole. On a découvert aussi dans les fondemens du Couvent de Saint Augustin, au Champ de Mars, un Camée large d'un pouce & demi, d'une grande beauté, & représentant Ariane & Bacchus. Il est actuellement entre les mains du sieur Borrioni, célebre parmi les curieux de cette Ville.

De Genes, le 16 Juin.

Toutes les instances qu'on a faites, pour engager le Marquis Etienne Lomellini à ne point abdiquer, ayant été inutiles, on a enfin accepté sa démission. En conséquence, on procéda le 7 de ce mois à l'élection d'un nouveau Doge, & la pluralité des voix s'est déclarée pour le Marquis Jean-Baptiste Grimaldi. Immédiatement après qu'il eut été élû, il reçut les complimens des différens Colléges de la Noblesse. Depuis long-tems il jouit d'une grande réputation dans le Sénat.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 6 Juillet.

Indépendamment des Vaisseaux de guerre, on équipe plusieurs Frégates & Chaloupes, dont la croisiére sera établie dans la Manche. Tous les Bâtimens, qui étoient arrivés de Rotterdam à Portsmouth, à Cowes & à Gosport, ont mis à la voile pour les diverses Colonies Angloises de l'Amérique, où l'on commence à se ressentir des bons effets que produit l'augmentation des habitans. Le Gouvernement a reçu particulierement des avis du succès, avec lequel on cultive à présent dans la Nouvelle Georgie les vers à soye. Non-seulement on y en nourrit une très-grande abondance, mais si l'on doit ajoûter foi aux relations, ils rendent un tiers de soye de plus que ceux d'Italie. Cet article étant très-essentiel, le Gouvernement est résolu de ne rien négliger pour favoriser les progrès de cette culture. On a porté aussi celle de l'Indigo dans la même Colonie à la plus grande perfection. Le bruit court qu'on y a découvert des vers aîlés, semblables à ceux dont on tire la cochenille.

La Compagnie des Indes Orientales se propose de présenter au Parlement un état des pertes qu'elle a souffertes pendant la derniere guerre, & de demander qu'on la mette en état de les réparer Le Lord Anson ayant rapporté de l'Amérique quelques indications d'un remede, pour guérir en peu de jours les blessures faites par le fer ou par l'acier, on dit que le Parlement proposera une récompense à ceux qui pourront donner la recette complette de ce remede, ou en trouver une propre au même effet. L'Evêque de Durham est mort à Bath le 27 du mois dernier.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Reine communia le 24 Juin dernier par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier.

Le 23, le Roi revint à Versailles de Trianon. Sa Majesté se rendit le 25 à Bellevûe, d'où Elle en revint le 28 Le 29 au soir, Elle fut souper & coucher à la Meute, & le lendemain Elle en partit pour Compiegne. Elle chassa, en y arrivant.

Madame la Dauphine & Mesdames de France prirent le 24 le divertissement de la promenade dans les Jardins Potagers.

Le même jour, le Marquis de la Salle, Lieutenant *Général des Armées du Roi*, & Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté, prêta serment de fidelité entre les mains du Roi pour le Gouvernement de la Haute & Basse-Marche, & pour la Lieutenance Générale de cette Province.

La Comtesse de Lillebonne fut présentée le même jour à Sa Majesté.

Le 25, les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, nommés pour assister pendant la présente année avec les Officiers de cet Ordre aux Conseils, qui doivent être tenus pour ses affaires particulieres & pour la reddition de ses comptes, s'assemblerent chez le Marquis de Paulmy, Secrétaire d'Etat de la Guerre en survivance du Comte d'Argenson, & Chancelier Garde des Sceaux de l'Or-

ftre. De-là ils allerent présenter au Roi & à Monseigneur le Dauphin les Bourses de Jettons, qui sont d'usage lors de la reddition des comptes. Ils revinrent ensuite chez le Marquis de Paulmy, où il se tint un Conseil, dans lequel les comptes des années 1746 & 1747 furent arrêtés.

Le 30, le Roi arriva à Compiegne avec Mesdames de France. La Reine s'y rendit de Versailles le premier Juillet. Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine s'y rendirent le 6.

Ali Effendi, Envoyé de la Régence de Tripoly, qui est arrivé depuis quelque tems à Paris, y eut le 30 du mois dernier une audience de M. Rouillé, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Marine, sur la nouvelle que le Pacha avoit réparé les sujets de plainte, donnés par ses Corsaires à la France, & qu'il avoit fait au Roi les satisfactions & les soumissions que Sa Majesté avoit exigées.

Leurs Majestés, accompagnées de Mesdames de France, assistèrent le 2 au Salut dans l'Eglise de la Paroisse du Château.

Le 3, le Marquis de Paulmy partit pour aller visiter les Places des Provinces Méridionales du Royaume, & pour voir les Troupes qui y sont en quartiers ou dans les garnisons.

Le 28 du mois dernier, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-neuf cens deux liv. dix sols; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cens soixante-huit, & ceux de la seconde à six cens vingt-quatre.

Le premier & le 3, le Roi courut le Cerf. Sa Majesté prit le 5 le divertissement de la chasse du Sanglier.

Il y eut le 5 un Concert chez la Reine.

Mesdames de France se promenérént le 3 & le 5 dans la Forêt.

Le Comte de Noailles, Grand d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Versailles, a été nommé par S. M. pour recevoir à Marseille Madame Infante Duchesse de Parme, qui y arrivera dans le mois de Septembre prochain. Les Carosses du Roi, & un détachement des Gardes du Corps, commandé par M. de Monithé, Exempt de la Compagnie de Bethune, doivent aller y attendre cette Princesse.

Le Duc d'Orléans vient de mettre le Duc de Chartres entre les mains des hommes, quoique ce jeune Prince ne soit entré que dans sa sixiéme année, étant né le 13 Avril 1747. Le Public sçavoit déja, que le Duc de Chartres devoit avoir pour Gouverneur le Chevalier de Pons, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & pour Sous-Gouverneur M. de Foncemagne, de l'Académie Françoise & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres.

La veille du départ du Roi pour Compiegne, Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine allerent souper au Château de la Meute avec Sa Majesté.

Le Duc de Villars, Gouverneur de Provence, se dispose à se rendre dans son Gouvernement, afin d'avoir l'honneur d'y recevoir Madame Infante Duchesse de Parme.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres a élu pour remplir la place d'Associé, qui vacquoit dans cette Compagnie par la mort de l'Abbé Geinos, Mr. de Sigrais, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Berry. Mr. de Sigrais est connu dans la République des Lettres par une

Traduction qu'il a donnée de Vegece en 1743.

Les Bacheliers Emérites de la Faculté de Médecine de Paris, ayant fini le cours de leur Licence, eurent le 7 audience de toutes les Chambres du Parlement, ainsi que de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, du Châtelet, & du Bureau de la Ville, pour les inviter aux Paranimphes qui devoient se célébrer le lendemain aprés-midi aux Ecoles de Médecine.

On mande d'Avignon que le 19 du mois dernier entre six & sept heures du matin, le ciel étant fort serein & le vent de nord-est très-vif, on entendit dans cette ville & aux environs, à plus de six lieues de distance, un violent coup de tonnerre, qui ne causa pas moins d'effroi que d'étonnement; le bruit dura près de neuf minutes avec la même force. Des voyageurs qui étoient alors dans la plaine de Tarascon, sur le grand chemin, ont rapporté qu'ils avoient apperçu trois gros nuages, l'un poussé du nord-ouest au sud-est, l'autre du sud-ouest au nord-est, & le troisiéme du nord au sud, & que leur choc avoit été suivi immédiatement de ce coup de tonnerre.

Le 6, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens quatre-vingt-deux livres dix sols; les Billets de la premiere Loterie royale à six cens soixante-dix, & ceux de la seconde à six cens vingt-six.

Le 9, jour auquel les Religieuses de la Visitation établies à Compiegne, commençoient la solemnité de la Béatification de Vénérable Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal, Fondatrice & premiere Supérieure de leur Ordre, la Reine accompagnée de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendit dans le Monastere de ces Religieuses, les Vêpres & le Panégyrique de la Bien-

heureuse, *prononcé par* l'Abbé de la Tour-du-Pin, Prieur de Mortagne. Le Roi, accompagné de Monseigneur *le Dauphin, se rendit à la* même Eglise pour assister au Salut. Dom Delrue, *Grand* Prieur de l'Abbaye Royale de Saint Corneille, officia.

Le même jour le Roi fit rendre à la Paroisse du Château les Pains benits, qui furent présentés par l'Abbé du Chatel, un des Aumôniers de Sa Majesté.

La Reine a entendu la Messe le 7 dans l'Eglise du Monastere de la Congrégation; le 9, dans l'Eglise Paroissiale de Saint Jacques; le 10, dans l'Eglise des Carmelites.

Tous les jours, excepté le 9, le Roi a pris le divertissement de la chasse.

Il y a eu pendant quelques jours deux Concerts chez la Reine.

Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine se promenerent le 10 dans la Forêt.

Sur les représentations du Duc de Chaulnes, *Capitaine-Lieutenant de la Compagnie* des Chevau-légers de la Garde du Roi, *Sa Majesté* a créé deux nouvelles places d'Enseigne dans cette Compagnie, afin qu'elle ait désormais, ainsi que *celle* des Gendarmes de la Garde, huit Officiers *supérieurs*. Les deux plus anciens Cornettes ayant été nommés à ces Enseignes, le Roi a donné *l'agrément* des deux Cornettes vacantes au Marquis de Montalembert & au Comte de Durfort.

Pendant trois jours les Religieuses de la Visitation de Paris ont célébré la Béatification de la Vénérable Mere de Chantal. Le Clergé de la Paroisse & du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet se rendit processionnellement le premier jour à l'Eglise du Monastere de ces Religieuses, & y chanta la Grand-Messe, à laquelle officia l'Abbé de

de Nicolaï, ci-devant Agent général du Clergé. L'après-midi le Panégyrique de la Mere de Chantal fut prononcé par l'Abbé de la Tour-du-Pin, & l'Evêque Duc de Langres donna la Bénédiction du Saint Sacrement. Le lendemain la Grand-Messe y fut célébrée par le Curé de S. André des Arcs, qui s'y étoit rendu processionnellement avec son Clergé. Après les Vêpres & le Panégyrique prononcé par le Pere de Saint-Calais, de la Compagnie de Jesus, l'Archevêque de Paris officia au Salut. Le troisiéme jour le Curé de S. Jacques du Haut-pas, accompagné de son Clergé, alla y dire la Grand-Messe. Le Pere Laugier, de la Compagnie de Jesus, prononça l'après-midi le Panégyrique. Le Salut, auquel l'Archevêque de Sens officia, fut suivi du *Te Deum* en musique.

Le Duc d'Orléans a choisi pour son premier Peintre Mr. Pierre, Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Un violent orage, accompagné de grêle d'une grosseur extraordinaire, a causé des dommages considérables à Saint Maur & dans les environs.

Le feu ayant pris dernierement à Saint-Fargeau dans la maison d'un Boulanger, non seulement trente-deux maisons ont été réduites en cendres, mais le Château, sur les toits duquel le vent porta en plusieurs endroits diverses matieres embrasées, a été entierement brûlé; les seuls bâtimens qui sont dans les basses-cours, ont été épargnés par les flammes. Cet incendie a duré pendant trois jours: on estime la perte à 400000 liv. sans y comprendre celle des maisons de la ville.

On a reçu avis que le navire *le Soliman*, Capitaine Courrége, avoit fait naufrage en venant de Saint-Domingue; l'équipage s'est sauvé à bord du navire *la Jeanne-Victoire* qui accompagnoit ce bâ-

timent, & qui est arrivé au Havre.

Le 13 les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-huit cens quatre-vingt-douze livres dix sols, & les Billets de la seconde Loterie Royale à six cens vingt-sept ; ceux de la premiere n'avoient point de prix fixe.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Castres l'Abbé de Barral, Abbé de l'Abbaye d'Aurillac. Sa Majesté a donné cette Abbaye à l'Abbé de Barral, un de ses Aumôniers ; celle de Sainte Marguerite, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Autun, à l'Abbé de Gagne, Doyen du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Dijon ; celle de Réau, même Ordre, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé de Mezancourt de Viviers, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Noyon ; l'Abbaye Réguliere de Tasque, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Tarbes, à Dom Descours du Vignau ; celle de Lancharre, Diocèse & ville de Châlon sur Saone, à la Dame de Tavannes ; l'Abbaye Réguliere & Elective du Nouveau-Cloître à Bergues, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Ypres, à la Dame Havard, & le Prieuré de Saint Thomas d'Epernon, Diocèse de Chartres, à l'Abbé de Caraman, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris.

MARIAGES ET MORTS.

LE 6 Mars Messire Claude-Thomas-Sibile-Gaspard-Nicolas-Dorothée de Roncherolles, dit le Marquis de Roncherolles, Lieutenant Général des armées du Roi, Enseigne des Gardes du Corps, Compagnie de Luxembourg, épousa Marie-Louise-Amelot, fille de Jean-Jacques Amelot, Ministre & Secretaire d'Etat au Département des Affaires Etrangeres, Prévôt & Maître des Cérémonies, & Commandeur des Ordres du Roi, & de Marianne de Vougny, sa seconde femme.

La Maison de Roncherolles est une des plus illustres de la Province de Normandie, tant par l'ancienneté de son origine que par ses alliances; elle tire son nom de la Terre & Seigneurie de Roncherolles, située dans le Vexin, qu'elle posséde de tems immémorial. Geoffroi I. Sire de Roncherolles, confirma l'an 1251, les donnations faites par ses ancêtres. Il est qualifié dans ce titre Chevalier, & étoit Sénéchal de Beaunaire ès années 1258, 1259 & 1260, emploi qui n'étoit donné qu'aux plus grands Seigneurs; il fut établi la même année 1260, Bailli de Vermandois. Son second fils, Guillaume IV. du nom, continua la postérité, & fut pere de Jean, Sire de Roncherolles, lequel acquit la Baronnie de Pont-Saint-Pierre, & la Seigneurie de Hugueville par son alliance en 1367, avec Isabelle de Hangest, fille & héritiere d'Aubert, Sire d'Angest; leur fils Cuillaume, Chevalier, Sire de Roncherolles, Baron de Pont-Saint-Pierre, &c. fut tué en 1415, à la bataille d'Azincourt, laissa

ſant de Marguerite de Leon, Dame de Haqueville, Louis I. Sire de Roncherolles, Baron de Pont Saint Pierre, allié avec Iſabeau de Rouville. Leur fils, Pierre, Sire de Roncherolles, Baron de Pont Saint-Pierre, Conſeiller & Chambelan des Rois Louis XI. & Charles VIII. épouſa par Contrat du 12 Septembre 1452, Marguerite de Chaſtillon, du chef de laquelle ſon fils Louis II. du nom, hérita de la Seigneurie de Chaſtillon-ſur-Marne; celui-ci qui fut Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon Conſeiller & Chambellan, & Gouverneur des Villes de Peronne, de Roye & de Mondidier, fonda à perpétuité une Chapelle en ſon Château de Roncherolles, ſous le nom & titre de Saint Hubert; Louis II. mourut en 1538, laiſſa de Françoiſe Halwin, ſa premiere femme, entre autres enfans Philippe, Sire de Roncherolles, Baron du Pont Saint-Pierre, Gouverneur de Pontoiſe, de Caën & de Beauvais, décedé en 1570. *Suzanne de Guiſencourt*, ſa premiere femme, le fit pere de Pierre IV. du nom, Sire de Roncherolles, Baron de Pont Saint Pierre, &c. Sénéchal du Comté de Ponthieu, premier Baron de Normandie, auquel le Roi Henri III. confirma par Lettres de Mars 1577, le titre & les droits de Conſeiller d'honneur, né au Parlement de Normandie avec voix & ſéance pour lui & les aînés de ſa Maiſon à perpétuité.

Pierre de Roncherolles, qui mourut le 10 Février 1621, avoit épouſé en 1571, Charlotte de May, & en eut entr'autres enfans, Pierre V. du nom, Baron de Pont Saint Pierre, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, auquel le Roi Louis XIII. confirma par Lettres Patentes du 20 Mars 1643, celles qui

avoient été données à son pere par le Roi Henri III. en 1570. Il mourut en 1627, & il eut de Marie-Nicolaï, Charles, Sire de Roncherolles, Baron de Pont-Saint-Pierre, &c. Sénéchal héréditaire de Ponthieu, Premier Baron de Normandie, décédé en 1643; il avoit épousé Françoise-Jeanne de Lamet-Bussy, & fut pere de Claude de Roncherolles, Marquis de Pont-Saint-Pierre, &c. Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, allié à Catherine le Veneur de Tillieres, de laquelle naquit le 20 Avril 1669, Michel de Roncherolles, Marquis de Pont-Saint-Pierre, &c. Premier Baron de Normandie, Baron d'Ecouy, Conseiller d'honneur né au Parlement de Rouen; marié le 24 Février 1702, avec Marianne-Dorothée-Biard le Gris, Marquise de Montreüil & d'Echaufour, Comtesse de Gizei, morte le 29 Janvier 1739; de ce mariage sont sortis, 1°. Michel-Charles-Dorothée, Comte de Pont-Saint-Pierre, né le 19 Avril 1708, Lieutenant Général des armées du Roi, de Décembre 1748, marié le 11 Mars 1728 à Charlotte-Marguerite de Romillé de la Chennelaye.

2°. Claude-Thomas-Sibile-Gaspard-Nicolas-Dorothée de Roncherolles, qui donne lieu à cet article.

3°. Michel Marie-François, dit le Chevalier de Roncherolles, né le 3 Octobre 1719, reçu de minorité Chevalier de Malte, Exempt des Gardes du Corps, tué à la bataille d'Ettingen le 27 Juin 1743.

4°. Marie-Catherine-Dorothée, née le 27 Septembre 1707, mariée 1°. par Contrat du 13 Mai 1728, à François de Rivoire, Marquis du Palais, mort sans enfans le 11 Juin 1737. 2°. Par Contrat du mois de Juin 1739, avec Alexandre d'Orleans, Marquis de Rothelin, Comte des Deux

Mouſſy, Vicomte de Lavedan, Marquis de Benac, Marechal de Camp & armées du Roi, & Gouverneur du Port Louis, veuf depuis le 3 Février 1728, ſans enfans de Marie Philippe-Henriette Martel de Clere, ſa niéce.

Louis Marie Florent, Comte du Châtelet, Menin de Monſeigneur le Dauphin, Chambellan du Roi de Pologne, Grand Duc de Lorraine & de Bar, Colonel du Régiment d'Infanterie de Quercy, fils du Marquis du Châtelet Lomont, Lieutenant Général des armées du Roi, Grand Chambellan du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, épouſa le 26 Avril Diane-Adelaide de Rochechouart, fille de François-Charles, Comte de Rochechouart, Lieutenant Général des armées du Roi, & de Marie-Françoiſe de Conflans d'Armentieres. La célébration en fut faite à Puiſeux par M. l'Evêque de Laon. Les Maiſons du Châtelet & de Rochechouart ſont trop connues pour en parler ici.

Le 25 Mai, Adelaide-Felicité de Fiennes, ſœur de la Comteſſe de Maulévrier, épouſa Marie-Joſeph de Matharel, né en 1720, fils d'Antoine-Auguſtin, Seigneur Patron de Montreüil, Ceſny-aux-Vignes, mort le 12 Mars 1722, Brigadier des armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château d'Honfleur, Pont-l'Evêque & Pays d'Auge, qui avoit épouſé par Contrat du 5 Février 1715, Marie-Henriette Armand, fille d'Alexandre, décédé le 21 Mai 1718, Gouverneur d'Honfleur & Pont-l'Evêque. Antoine-Auguſtin avoit pour ſœur Marie-Madelaine, morte le 21 Novembre 1738, qui avoit épouſé en Avril 1697 Gabriel-François-Joſeph du Poulpry, Marquis du Poulpry, Comte de Kravel, mort en 1726, Premier Ecuyer de Madame, laiſſant un

fils & deux filles, lesquelles ont été legataires de Marguerite-Françoise le Sec, leur grande-tante maternelle, décédée le 12 Février 1738, veuve du 2 Août 1711, de Pierre-Louis du Reig, Sieur de Pennautier.

Le premier Mars 1752, au matin, Charles-Germain, Marquis de Bournel, Baron de Monchy, Cayeux & autres lieux, Mestre-de-Camp, & Capitaine dans le Régiment d'Escarts, Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, mort en son Hôtel à Paris, âgé de vingt-neuf ans & onze mois, marié en Décembre 1749, avec N... Menage, veuve en premieres nôces de N.. le Breton. Il a laissé de ce mariage N ... Bournel, âgé de dix-huit mois; Il étoit fils de Jean-Charles-Bournel, Baron de Monchy, Lieutenant Général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, Grand-Maître de la Garde-robe de feu M. le Duc de Berri, & de Dame Catherine Forcadel, Dame d'Atour de feue Madame la Duchesse de Berri.

La Maison de Bournel est une ancienne & illustre Maison de Picardie & Artois, il y a eû plusieurs hommes illustres, entre autres Jean Bournel, Seigneur de Puisseux, vivant en 1330, bisayeul de Guillaume Bournel, Seigneur de Lambercourt, Grand.Maître de toute l'Artillerie de France, & Hugues Bournel, Seigneur d'Estemberg, d'Escames & de Lambercourt, qui fut Gouverneur de Lille, de Douai, d'Orchies & de Bapaume, & un des grands Capitaines de son tems.

Cette Maison a pris alliance avec les Maisons de Thiembrousse, de Villiers, de l'Isle-Adam, de Croy, de Craon & de Monchy, par laquelle la Baronnie de Monchy a passé dans cette Mai-

son, par le mariage de Julienne de Monchy; fille unique & héritiere de Pierre, Seigneur de Monchy, Gouverneur de Saint Omer, & de Jeanne de Ghistelles avec Jean Bournel, second du nom, Chevalier Seigneur de Thiembrousse, de Bouchain, Conseiller & Chambellan du Roi en 1467, de Melun, Winoug, de Sarquespée, de Noyelles, de Luxembourg, d'Alwaigne, du Chevalart & du Palais, de Ligues, de Rienoourt; Montmorency, Bours, de Fleury & de Bournonville. Marguerite d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort, épousa Gabriel Bournel, Chevalier Baron de Monchy, Cayeux, Vicomte de Lambercourt, Seigneur de Nampet, de Fasques, eut pour enfans Gabrielle de Bournel II. du nom, Baron de Monchy, allié avec Louise d'Hervilly. Leur fils Jean-Paul Bournel, Baron de Monchy, épousa en 1663 Marguerite Bochard de Champigny, ayeule du Marquis de Bournel, dont nous annonçons la mort.

Voyez l'Histoire généalogique du Pere Anselme, troisiéme édition, tome 8, page 152, article des Grands Maîtres de l'Artillerie de France; du Fresny & Moreri.

Voyez l'Histoire des Grands Officiers, tom. 8. p 156.

Messire Isidore-Marie Lorrin, Marquis de Charny, Seigneur-Châtelain de Charny, mourut à Paris le premier Mars, âgé de 86 ans.

Le même jour mourut en cette même Ville Messire Charles Germain de Monchy, Marquis de Bournel, Mestre de Camp de Cavalerie & Capitaine au Régiment d'Escars, dans la trentiéme année de son âge.

Le 23, Messire Jean-Charles Folard, Colonel

l'Infanterie, & ci-devant Commandant de Bourbourg, est mort à Avignon dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge. Il étoit de la Société Royale de Londres, & les Commentaires qu'il publia en 1727, sur Polybe l'avoient rendu également recommandable dans la République des Lettres & parmi les Militaires; par son Testament il laisse les Manuscrits, ses Plans & ses Cartes à M. le Maréchal de Belle-Isle, & il institue pour son Legataire universel M. Folard, Ministre du Roi à Ratisbonne.

Louise Bellinzamy, veuve de Messire Girardin de Vauvré, Conseiller d'Etat, & au Conseil Royal de la Marine, & Intendant de la Marine du Levant, mourut à Paris le 27 Avril, âgée de 87 ans.

Messire N.... de Coriolis, Abbé de l'Abbaye de Gaillac, Diocése d'Alby, secularisée & érigée en Collégiale, & de celle de Cruas, Ordre de Saint Benoît, Diocése de Viviers, est mort à Aix, en Provence, le 21 Avril, dans la soixante-onziéme année de son âge.

M. François Geinoz, Aumônier des Gardes Suisses, & Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, mourut à Paris le 23 Mai 1752, dans la cinquante sixiéme année de son âge.

Le 25 Mai, Dame Claire-Françoise de la Farre, veuve de M. Jean-Gabriel de Charpin, Comte de Genetines, décedée au Palais Royal, fut inhumée à Saint Eustache.

Le 27, Anne-Madelaine de la Chaise, femme de M. Henault de Saint Laurent, Ecuyer de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi, décedée en l'Hôtel des Mousquetaires, rue de Charenton, fut inhumée à Sainte Marguerite.

M. Philippe Thomé, Chevalier, Seigneur de Rentilly, Conseiller du Roi en sa Cour & Grand-Chambre de Parlement décédé place Royale, fut inhumé à S. Paul.

Messire François de Lastic de S. Jal, Evêque de Castres, mourut en son Diocèse le 24 du mois de Mai 1752 âgé de 55 ans.

Le 25 Mai, fut inhumé dans l'Eglise Royale & Paroissiale de Sainte Hypolite le sieur Charles Parrocel, Peintre ordinaire des conquêtes du Roi, Professeur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, & Pensionnaire du Roi, décédé en la manufacture Royale des ouvrages de la Couronne aux Gobelins.

Marie-Marguerite d'Alégre, veuve de Maximilien-Philippe-Joseph de Boulogne-Lens de Licques, Comte de Rupelmonde, Maréchal des Camps & Armées au Service d'Espagne, est morte à Bercy le 31 de Mai 1752 dans la soixante-quatriéme année de son âge. Elle avoit été Dame du Palais de la Reine.

LETTRE de M. André, Maître ès Arts & en Chirurgie à Versailles, Chirurgien de la Charité de la Paroisse Royale de S. Louis, ancien Chirurgien de la Maison de Saint Cyr, & Prévôt de sa Compagnie, touchant les maladies de l'urétre; à M. Hoin, Maître ès Arts & en Chirurgie à Dijon, Pensionnaire dans la Classe de la Médecine à l'Académie des Sciences & des Belles-Lettres de Dijon.

MONSIEUR,

L'accueil favorable que vous avez fait à ma Dissertation sur les maladies de l'urétre, & la bonté avec laquelle vous avez bien voulu m'en communiquer votre sentiment, méritent un témoignage public de ma reconnoissance.

Rien de plus flateur pour moi, Monsieur, que de pouvoir compter votre suffrage au nombre de ceux des plus grands Maîtres de l'art, qui ont bien voulu approuver & mes principes & ma méthode.

Après de pareils témoignages, j'ai tout lieu d'espérer que ceux qui faute d'avoir lû mon Ouvrage, ou qui pour l'avoir lû trop rapidement (car je n'oserois supposer d'autre motif) se sont récriés contre mes idées, seront obligés de s'y rendre, sur-tout lorsqu'ils apprendront qu'un homme comme vous, Monsieur, qui avez enrichi l'Académie autant par les productions de notre Art que par celles de la Littérature, n'avez cependant pas dédaigné de

prendre mon remède, de l'employer selon ma méthode, & de rendre témoignage à son efficacité.

Personne n'est mieux en état que vous, Monsieur, de juger entre mes adversaires & moi; j'en appelle volontiers à votre tribunal. J'ai dit dans ma Dissertation que la plûpart des maux de l'urétre avoient pour cause un vice général, qui ne pouvoit être guéri par les remédes simplement anti-vénériens ordinaires, & souvent même par l'usage des bougies; qu'ils devoient être regardés comme des signes d'une maladie vénérienne particuliere & locale, & qu'ils ne pouvoient être détruits que par les grands remédes, en y joignant l'usage des bougies. J'ai dit encore que les maladies de l'urétre étoient pour l'ordinaire la cause principale de celles de la vessie. J'ai prouvé en troisiéme lieu comment les fongus, les carnosités, les tubercules chancreuses se formoient dans l'urétre ou dans le col de la vessie, comme elles y accroissent, & comment elles peuvent y séjourner des quarante ou cinquante années sans causer des accidens considérables. J'ai ajoûté que l'expérience m'avoit autorisé à me convaincre que presque toutes les rétentions d'urine sont causées par les seuls embarras qui se trouvent dans le canal à la suite des guérisons des ulceres gonorrhoïques, ausquels il succéde des digues sensibles & réelles qui s'opposent au cours des urines. J'ai été même persuadé par la même expérience, que l'atonie des fibres de ce viscere n'y auroit presque jamais de part, si les causes que je viens de déduire n'existoient dans l'urétre ou dans le col de la vessie. J'ai encore assuré que les bougies ne pouvoient rester quelques heures dans un canal malade, sans en faire voir les viscosités, & qu'elles ne faisoient dans un canal sain d'autre effet que celui que fait un corps étranger.

J'ai dit enfin que les réflexions & les observations que j'ai été à portée de faire dans la guérison de différens malades, m'ont procuré des moyens sûrs & distinctifs qui peuvent tendre à une uniformité générale, qui ne peut que beaucoup éclairer sur les principes & guider dans la pratique de l'art. Voilà, comme vous le voyez, Monsieur, le précis de ma Dissertation en même tems que celui de mes principes & de mes idées : sont-ce là des paradoxes & des sophismes?

Je ne finirai point, Monsieur, sans vous marquer ma reconnoissance des éloges que vous voulez bien donner à mon zéle pour mes Confreres & pour le Public, sur l'offre que je fais d'envoyer mon reméde préparé, & capable d'être administré par des gens de l'art aux personnes qui ne sont pas à portée de le recevoir par moi-même; tous les hommes sont mes freres, & je me regarde comme redevable à tous. Il me reste encore à vous remercier de la permission que vous me donnez d'entrer en correspondance avec vous; je me ferai toujours un devoir de la cultiver & de l'entretenir, & de profiter de toutes les occasions de vous prouver l'estime & la considération singuliere avec laquelle je suis, &c.

ANDRE.

MANIERE d'accommoder le Riz, de façon qu'avec dix livres de riz, dix livres de pain, dix pintes de lait & soixante pintes d'eau, soixante-dix personnes se sont trouvé nourries parfaitement pendant vingt-quatre heures.

ON lavera la quantité de dix livres de riz dans deux eaux différentes; il faut que cette eau soit tiéde.

On les jettera ensuite dans soixente pintes d'eau bouillante, où le riz crevera; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorsque ledit riz sera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chaudron dix livres de pain coupé par petits morceaux *fort* minces, lequel par sa cuisson se mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit riz, & forme une liaison à l'eau dans laquelle le riz a cuit.

On ajoûte ensuite par-dessus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité sur le feu jusqu'à ce que le riz ait pû être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de sel & huit gros de poivre.

Si le lait est rare, on peut y substituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette nourriture, on peut y ajoûter une douzaine de feuilles de laurier-cerise.

La distribution ne s'en fait que lorsque le tout est refroidi, & que cette nourriture a acquis la

consistance d'une espéce de bouillie, dans laquelle le riz seul se conserve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture soûtient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la Soupe au riz pour cinquante personnes.

Il faut se pourvoir d'un chaudron assez grand pour contenir quarante pintes d'eau mesure de Paris; s'il est plus grand, il en sera plus commode.

L'on mettra dans ce chaudron neuf pintes d'eau à ladite mesure de Paris; quand elle sera chaude, on y mettra six livres de riz, qu'on aura soin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chaudron étant mis sur le feu avec le riz, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer sans cesse de peur qu'il ne s'attache au fond.

A mesure que le riz crevera & qu'il s'épaissira, on y versera successivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le riz, il faut environ une heure; c'est pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore successivement vingt-huit pintes d'eau, ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verser peu à peu & par intervalle, de peur de noyer le riz. Cela fait, il faut laisser le riz sur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant sans cesse, sans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chaudron.

Le riz étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graisse si l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de sel, & pour deux liards de poivre noir en poudre, en

observant de remuer le tout ensemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait, la quantité de six pintes de lait suffit pour la chaudronnée; mais il faut prendre garde que le lait ne soit trop vieux, car il s'aigriroit à la cuisson.

On ôtera ensuite le chaudron de dessus le feu, pour y mettre aussi-tôt, mais peu à peu, six livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en soupes très-minces, en observant de mêler le pain avec le riz, de maniere qu'il aille jusqu'au fond pour l'imbiber & faire corps ensemble.

Si l'on se sert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du riz, autrement le riz seroit trop clair. Et aussi si l'on employe le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis feroit aigrir le lait.

La distribution doit être faite sur le champ pour trouver les cinquante portions: chaque portion sera de deux *cuillerées*, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-septier ou quart de pinte mesure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-dessous, la portion d'une de ces cuillerées sera suffisante.

En distribuant les soupes chaudes, on aura soin de remuer le riz avec la cuillere à pot, & de prendre au fond du chaudron, pour que la distribution se fasse également tant en riz qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas sur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, au lieu de farine, pour les petits enfans.

On prend un demi-septier de lait, un demi-septier d'eau, un gros & demi de sel, une once & demie de riz mis en farine ; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le sel, faire bouillir le tout jusqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légere au fond du poëlon, l'ôter ensuite de dessus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ sur la cendre rouge ; on remettra ensuite cette bouillie sur la flamme jusqu'à cuisson parfaite, laquelle cuisson se connoît à l'odeur & lorsque la croûte qui est au fond du poëlon est fort épaisse, sans cependant qu'elle sente le brûlé.

---

*LETTRE de M. * * * de la Société Royale de Lyon, à l'Auteur du Mercure.*

MONSIEUR,

Parmi les *Observations sur l'Histoire naturelle, la Physique & la Peinture* que M. Gautier donne au Public depuis cette année, il vient d'inférer dans la *troisiéme Partie* une Dissertation que je me crois obligé de desavouer. Quoique ce soit peu de chose & qu'elle ne soit pas précisément sous mon nom, je ne dois pas moins respecter ma qualité d'Académicien de la Société Royale de Lyon, sous laquelle je suis désigné. Cette Dissertation qui est comprise sous l'Observation XIV. est tellement défigurée par les changemens que l'Editeur a pris sur lui d'y faire, que je ne puis reconnoître mon

Ouvrage. Je profite de cette même occasion pour desavouer aussi l'Observation VI. qui est dans la *seconde Partie* du même Journal, d'autant qu'elle y est sous mon nom ; l'Editeur en attribue un morceau à une personne qui n'y a aucune part ; la planche ne se rapporte point à la Dissertation, &c.

Il y a tout lieu de présumer que M. Gautier ne se fait point un scrupule d'en faire autant de toutes les Dissertations qu'il ramasse, & qu'il se donne la peine d'habiller ainsi à sa fantaisie *tous les secrets des Arts, les nouvelles découvertes, les disputes des Philosophes & des Artistes modernes* qu'il renferme dans sa collection ; dans ce cas, je laisse à juger si cet Ouvrage doit être *aussi utile & aussi agréable au Public qu'il pourroit l'être.*

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, &c.

.... De la Société Royale de Lyon.

LETTRE à M. d'Arcy.

La destination du petit Ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter se bornoit, Monsieur, dans son origine à la Société Royale de Lyon, que je voulois dédommager de la description de la Caverne de la Balme, que j'avois envoyée à l'Académie des Sciences; mais ce morceau vient de paroître dans le public, tout autre qu'il est sorti de ma plume, ce qui me met dans le cas, pour suppléer à des changemens faits sans ma participation, de le donner en particulier: le but que je me suis proposé, n'a pas été seulement de relever quelques fautes répandues dans la description de M. Perrault que je cite, mais de donner, si cela se peut, une idée de cette Caverne, presqu'aussi exacte à ceux qui ne l'ont point vû, qu'à ceux qui l'ont vû; je me suis de plus attaché particuliérement à faire une description qui puisse se trouver dans tous les tems, vraie & exacte, malgré les changemens qui s'y passent, quoiqu'insensiblement; c'est en quoi j'ai taché d'encherir sur ceux qui ont travaillé avant moi sur ce sujet, qui n'a rien de neuf que la tournure; je suis très-flatté, Monsieur, en vous presentant ce petit Ouvrage, de trouver une occasion de vous montrer que je n'ai oublié ni les manieres obligeantes avec lesquelles vous me fîtes l'honneur de me recevoir, ni les facilités que j'eus, sous vos auspices, pour faire mon voyage dans la grotte, je vous en réitere mes remercimens, & vous prie d'être persuadé des sentimens, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

AVIS.

DESNOS élevé & successeur du sieur Hardy, donne avis aux curieux qu'il a une très-belle sphere mouvante, selon le systême de Ptolomée à vendre. De plus il fait & vend des globes & des spheres, qu'il monte lui-même. On trouve aussi chez lui un très beau planisphere de vingt pouces de diamétre qu'il monte aussi. Il vend des impressions de globes & de spheres en feuilles depuis quatre jusqu'à douze pouces de diametre, comme les globles de tous les systêmes à très juste prix. On trouve aussi chez lui des Cartes de Géographie des meilleurs Auteurs, & des plus nouvelles. Il demeure toujours même maison, ruë S. Julien le pauvre à côté du Commissaire entre la rue Galande & la rue de la Bucherie à côté du petit Châtelet à *Paris.*

AUTRE.

Le sieur GAROT, annoncé dans le dernier Mercure, pour son Eau des Sultanes, demeure presentement, rue d'Orléans Saint Honoré, chez le sieur Dreau, Marchand Chaudronnier, au second étage.

ARRESTS NOTABLES.

ORdonnance du Roi, du 16 Octobre 1750, concernant la Compagnie des Cadets de Rochefort.

Autre, du premier Mai 1752, pour régler la distribution des Congés d'ancienneté.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Mai 1752, qui modere les droits d'entrée du tarif de 1664, ceux de subvention par doublement, & de jauge & de courtage, à cinq livres trois sols dix deniers par tonneau de vin contenant trois muids & demi mesure de Paris, sortant du Comté Nantois pour entrer par terre dans plusieurs paroisses des Provinces d'Anjou & du Poitou ; & à sept livres quinze sols neuf deniers sur le même vin qui sera voituré par la riviére de Loire dans lesdites paroisses, non compris les quatre sols pour livre.

Autre, du 9 Mai 1752. qui établit des précautions pour assurer la perception des droits d'Aides sur les boissons qui se consomment dans les forêts de la Province de Normandie ; prévenir les fraudes & abus qu'occasionnent les excessives consommations qui se font dans lesdites forêts, tant par les ventiers, bucherons, ouvriers qu'autres : ordonne aux adjudicataires des bois de désarmer lesdits bucherons & ouvriers, desquels ils sont déclarés responsables ; & attribue à Messieurs les Intendans la connoissance des contraventions audit Arrêt.

Ordonnance du Roi, du 15 Mai 1752, concernant l'habillement, l'équipement & l'armement des Régimens de Hussards.

Autre, du 23 Mai 1752, Concernant le service des Sujets de Sa Majesté, qui s'étant engagés dans les Régimens étrangers, sont reclamés & rendus à des Capitaines François.

Autre, du 30, pour la création de quatre places de Colonel au Régiment des Grenadiers de France.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du même jour, qui supprime différens Ecrits & Gravure.

Edit du Roi, donné à Versailles, au mois de Juin 1752, portant suppression de deux charges d'Intendans & Contrôleurs généraux de l'Argenterie, *menus-plaisirs* & affaires de la Chambre du Roi; & création de trois pareilles charges.

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 23 Juin de la même année, portant défenses, à peine de vingt livres d'amende, & en cas de récidive, cinquante livres, à toutes personnes, de quelque rang & condition qu'elles soient, de poser & étaler aucune chose pour embarrasser les rues, chemins, passages, quais, ponts & voie publique.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28, portant suppression d'un Livre imprimé sans permission, qui a pour titre, *J. J. Languet Archiepiscopi Senonensis, antea Episcopi Suessionensis, opera omnia, &c.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 25 Juillet 1752. qui supprime deux Ecrits imprimés sans permission, l'un intitulé, *Lettre de M. l'Evêque d'Amiens au Roi;* l'autre sans titre, mais qui paroît être une Lettre écrite au Roi par dix-neuf Evêques :

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France*, du mois d'Août. A Paris, le 2 Août 1752.

LAVIROTTE.

TABLE.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.
A M. l'Abbé de Voisenon; Rondeau irrégulier, 3
Assemblée publique de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle, tenue le 19 Avril 1752. 5
Sur le détachement de cette vie. Par M. Teralde, Gentilhomme d'Anjou, 31
Séance publique de la Société Littéraire d'Arras, tenuë le 18 Mars 1752, 33
Epitre de M. de la Soriniere, à M. l'Abbé d'Artigny, Auteur des cinq volumes des nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique, &c. 41
A l'Auteur du Mercure, 42
Musette, sur l'air, *Espoir flatteur*, &c. de la Parodie des Bergers de qualité, 44
Séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie, tenue le Jeudy 13 Avril 1752, 45

A Mademoiselle Sodulf. 68
Réflexions que j'ai faites sur moi-même. Par * * *. 69
Ode sur la solitude. 87
Desaveu de l'Académie de Dijon, au sujet de la réfutation attribuée faussement à l'un de ses Membres, 90
Problème, 92
Mots de l'Enigme & des Logogriphes du Mercure de Juillet, 93
Enigme, Ibid.
Essai d'une espece nouvelle d'Enigmes, plus utiles que celles qu'on lit ordinairement. 94
Logogriphe, 95
Nouvelles Littéraires, 97
Beaux-Arts, 124
Cephale & Procris, Romance, par Mlle de * * *, 166
Spectacles, 171
Concerts à la Cour, 173
Lettre à [illegible] Ibid.
Lettre à [illegible], 175
[illegible] Etrangeres, 177
[illegible]ance, nou[illegible], &c. 188
[illegible], 194
[illegible] & morts, 195
Lettre de M. André, &c. 203
Maniere d'accomoder le Riz, 206
Lettre de M. * * * à l'Auteur du Mercure, 209
Lettre à M. d'Arcy, 211
Avis, 212
Arrêts Notables, 213

La Chanson notée doit regarder la page 166

De l'Imprimerie de J. Bullot.